

RAPPORT ANNUEL



Table des matières

Mot du président.....	9
1. Rapport d'activité.....	11
1.1. Organes de gouvernance.....	13
1.2. Bilan d'étape du plan stratégique 2021 - 2023.....	15
1.3. Communication et coopération.....	23
1.4. Ressources.....	27
2. Méthodologie.....	29
2.1. Définitions et concepts.....	31
2.2. Organismes fournisseurs de données.....	33
3. Démographie des Entreprises.....	37
3.1. Caractéristiques de base des EPMA.....	39
3.2. Créations des Entreprises Personnes Morales.....	42
3.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales.....	44
3.4. Auto-entrepreneurs.....	47
4. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives.....	55
4.1. Chiffre d'affaires des EPMA.....	57
4.2. Chiffre d'affaires à l'export des EPMA.....	60
4.3. Valeur ajoutée des EPMA.....	64
5. Emploi des entreprises.....	69
5.1. Analyse des emplois et des actes d'affiliations à la CNSS sur la période 2019 - 2021.....	71
5.2. Analyse de la masse salariale 2019 - 2021.....	85
6. Situation financière des Entreprises Personnes Morales Actives.....	87
6.1. Structure du passif, ratio de trésorerie et de liquidité générale.....	89
6.2. Accès au financement bancaire par les EPMA.....	94
Liste des graphiques, tableaux et figures I.....	97
Entrepreneuriat Feminin.....	103

Mot du président

Avec l'édition 2020/2021 de son rapport annuel, l'Observatoire Marocain de la TPME livre un ensemble d'indicateurs et analyses sur les tendances démographiques, économiques et financières des entreprises pendant la pandémie de Covid-19. Cette troisième édition consacre également un chapitre à l'évolution de l'emploi dans ce contexte inédit. Elle est, par ailleurs, enrichie par des indicateurs sur les auto-entrepreneurs ainsi que par les résultats d'une étude sur l'entrepreneuriat féminin.

Le tissu productif national a souffert, en 2020, des répercussions de la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui a induit une forte contraction économique de 6,3% dont la gravité a été atténuée par les mesures de soutien prises par le Gouvernement et Bank Al-Maghrib.

Ainsi, et en se basant sur les données bilantielles de 296.223 entreprises personnes morales enregistrées auprès de la DGI, il ressort que leur valeur ajoutée globale s'est repliée de 10,8%.

L'impact de cette dégradation est généralisé à l'ensemble des régions mais dans des proportions inégales. Ainsi, les régions de Marrakech-Safi, Béni Mellal-Khénifra, Fès-Meknès et Tanger-Tétouan-Al Hoceima ont enregistré les baisses les plus importantes respectivement de 41,3%, 23,2%, 16,8% et 14,8%.

Cet impact inégal l'est aussi au plan sectoriel. En effet, les entreprises relevant des secteurs « Arts, spectacles et activités récréatives », « Hôtellerie et restauration » et « Transports et entreposages » ont globalement affiché les baisses de leur VA les plus prononcées soit respectivement 73,7%, 69% et 32,2%. En revanche, les activités liées, en particulier, à l'enseignement ont enregistré une hausse de 35,8%.

Pâtissant des effets de cette conjoncture, la structure du tissu productif s'est davantage fragmentée. En effet, mesurées par leur chiffre d'affaires, 20.560 entreprises ont changé de taille. Ainsi, 200 grandes entreprises sont devenues des PME, 3.880 PME des TPE ou microentreprises et 6.680 TPE des microentreprises. En plus, 9.800 microentreprises ont vu leur chiffre d'affaires baisser d'un montant situé entre 1 et 3 millions de dirhams à un niveau inférieur.

En outre, l'année 2020 a vu le recul des créations d'entreprises de 10,5% en glissement annuel, avant d'afficher une hausse de 23,4% en 2021.

D'un autre côté et selon les données de la CNSS croisées avec la base consolidée de l'Observatoire, 40.715 entreprises, majoritairement des micro-entreprises qui étaient actives en 2019 et occupant 194.575 employés, n'ont pas renouvelé leurs déclarations auprès de cet organisme avec la survenance de la pandémie.

Pour ce qui est des emplois déclarés à la CNSS, ils ont enregistré une baisse de 4,6% en 2020 avant de se redresser de 7,7% en 2021. Toutefois, si la majorité des entreprises ont retrouvé leur niveau d'emploi pré-pandémique, celles relevant, en particulier, des secteurs « Hébergement et restauration » et « Industrie manufacturière » ont affiché des baisses respectives de 13,3% et 2,5% sur la période 2019 - 2021.

S'agissant de l'évolution des indicateurs financiers, l'analyse des bilans d'un échantillon de 55.000 entreprises personnes morales montre que leur trésorerie, en 2020, s'est maintenue

globalement au même niveau qu'en 2019, vraisemblablement en raison des mesures de soutien prises par les autorités.

S'agissant des ressources financières de ces entreprises, les données bilantielles des TPE (incluant les microentreprises) font ressortir que la dette auprès des associés a constitué la première composante de ces ressources représentant en moyenne 42,8%, celle des fonds propres étant limitée à 18,8%. Quand aux PME et aux GE, leurs bilans ont enregistré un niveau de fonds propres équivalent, en moyenne, à 32,8% de leurs ressources, leurs dettes financières ayant représenté la 2^{ème} composante avec une part de 22%.

L'Observatoire a mené dans cette édition une étude sur l'entrepreneuriat féminin, la première du genre au Maroc qui a ainsi couvert la quasi-exhaustivité des entreprises recensées dans sa base consolidée totalisant 567.041, en plus des auto-entrepreneurs au nombre de 49.160. Elle a aussi utilisé un algorithme de Machine Learning qui a permis de prédire le genre du dirigeant de l'entreprise à partir de son prénom, contournant ainsi le problème du manque de données.

Les résultats de l'étude montrent que seulement 16,2% des entreprises sont dirigées par des femmes. Cette part est plus élevée au niveau des « Activités de santé humaine et action sociale », de l'« Enseignement », et de la « Coiffure et soins de beauté » avec respectivement 40%, 30% et 23%. Au plan régional, il est relevé que les proportions les plus importantes de femmes dirigeantes se trouvent dans les régions de Dakhla Oued-Eddahab (28,8%) et de Lâayoune - Sakia El Hamra (26,8%).

Dans ce contexte économique défavorable, l'OMTPME a été sollicité par plusieurs institutions au niveau national, régional et international pour contribuer à des études et projets de collaboration portant sur des problématiques liées au segment des TPME.

Je tiens à remercier nos partenaires qui, chaque année, s'associent à l'Observatoire pour apporter leur contribution à l'élaboration de ce rapport, qui a le mérite de fédérer en un document unique les indicateurs et analyses sur le tissu productif national.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 1.1. Organes de gouvernance
- 1.2. Bilan d'étape du plan stratégique 2021-2023
- 1.3. Communication et coopération
- 1.4. Ressources

1. Rapport d'activité

L'Observatoire Marocain de la TPME a adopté, en 2020, son plan stratégique pour la période 2021 - 2023 qui vise à renforcer, industrialiser et pérenniser sa production d'indicateurs et de statistiques sur la TPME et à le doter des capacités pour mieux réaliser ses missions.

Le rapport d'activité traite des points ci-après :

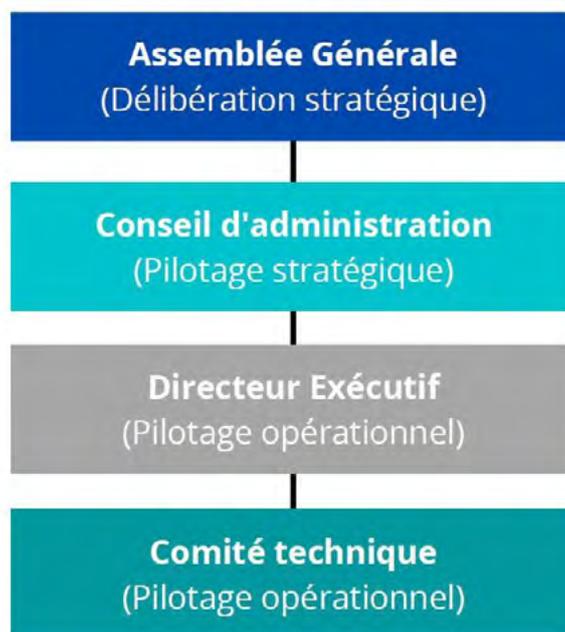
- Organes de gouvernance de l'Observatoire.
- Bilan d'étape du plan stratégique 2021 - 2023.
- Stratégie de communication et de coopération.
- Ressources humaines et financières.

1.1. Organes de gouvernance

L'Observatoire Marocain de la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise a été créé en novembre 2013 sous forme d'une association à but non lucratif, dont les membres fondateurs représentent les secteurs public et privé.

Ses organes de gouvernance sont constitués de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration, du Directeur Exécutif et du Comité Technique.

Figure 1 - Gouvernance de l'Observatoire Marocain de la TPME



Assemblée Générale : Elle statue sur l'ensemble des questions intéressant le fonctionnement de l'Observatoire, notamment l'élection des membres du Conseil d'Administration et la fixation des orientations générales.

Conseil d'Administration : Il dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne marche de l'Observatoire et valide notamment sa stratégie, son programme annuel et son budget.

Depuis la création de l'Observatoire, le Conseil d'Administration est présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib, et est composé des membres fondateurs suivants¹ :

- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Le Ministre de l'Economie et des Finances représenté par le Directeur Général de la Direction Générale des Impôts, par la Directrice du Trésor et des Finances Extérieures et par le Directeur des Etudes et des Prévisions Financières ;
- Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat au Plan ;
- Le Directeur Général de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;
- Le Directeur Général de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;
- Le Directeur Général de Tamwilcom (ex-Caisse Centrale de Garantie) ;
- Le Directeur Général de Maroc PME ;
- Le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;
- Le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

Suite à la tenue du Conseil d'Administration le 29 novembre 2021, l'Assemblée Générale, qui s'est tenue le même jour, a donné son accord pour l'adhésion de deux nouveaux membres au Conseil d'Administration, à savoir :

- La Ministre de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration ;
- Le Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.

Ces nouvelles adhésions sont amenées à enrichir les travaux de l'Observatoire eu égard aux missions de ces deux départements ministériels, portant d'une part sur l'élaboration de politiques et de réformes en faveur des TPE et d'autre part sur la modernisation de l'administration publique, le développement du numérique, la bonne gouvernance et l'accès à l'information et aux données publiques.

Directeur Exécutif : Il prend toutes les mesures nécessaires à la bonne gestion quotidienne de l'OMTPME. Depuis 2018, cette fonction est remplie par Madame Amal Idrissi.

Comité Technique : Il est composé de représentants des membres du Conseil d'Administration et a pour principale mission d'assurer le suivi des chantiers structurants de l'Observatoire.

La dernière réunion du Comité Technique a eu lieu en juin 2022 et a vu la présence des membres suivants :

- Madame Chahrazade El Alaoui - Bank Al-Maghrib
- Madame Ahlam Errahmani - Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) du Ministère de l'Economie et des Finances
- Madame Sofia Bourhim - Direction Générale des Impôts (DGI)
- Monsieur Said Zyadi - Ministère de l'Industrie et du Commerce

¹ L'un des membres fondateurs, à savoir le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, a été radié du Conseil d'Administration de l'Observatoire suite à sa fusion avec le Ministère de l'Economie et des Finances en 2019.

- Madame Nada El Idrissi - Haut-Commissariat au Plan (HCP)
- Madame Asmaa El Anbari - Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- Madame Oumayma Laayali - Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)
- Madame Nour El Houda Mountasser, Madame Safae Sentissi - Maroc PME
- Monsieur Mohamed Boukoutaya - Tamwilcom (Ex-CCG)
- Madame Samia Terhzaz, Madame Khaoula Riffai, Madame Bouchra Dady et Monsieur Mohammed Talal - Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)
- Madame Kaoutar Alaoui Mdaghri - Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration.

1.2. Bilan d'étape du plan stratégique 2021 - 2023

Le plan stratégique 2021 - 2023 de l'Observatoire vise à renforcer davantage sa connaissance du tissu productif national à travers l'enrichissement continu de son répertoire de données, ainsi que de ses indicateurs et de ses productions. Dans ce sens, l'Observatoire continue à mobiliser les outils de data science et de big data dans ses processus d'exploitation des données, afin de mettre celles-ci au service des politiques d'accompagnement de la TPME.

Ce plan stratégique est lancé dans un contexte marqué par la crise de la pandémie de Covid-19 et le lancement de plusieurs réformes initiées par les autorités publiques dont notamment le Nouveau Modèle de Développement, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière et les plans de développement régionaux et sectoriels.

Il s'articule autour de trois axes, à savoir :

- Développer et fiabiliser les bases de données de l'Observatoire pour élargir le périmètre des productions ;
- Renforcer ses capacités organisationnelles et opérationnelles ;
- Développer la communication et la coopération au niveau national et international.

Figure 2 - Plan stratégique 2021 - 2023



Au cours de l'année écoulée, l'Observatoire s'est attelé à la réalisation des actions identifiées pour chaque axe.

Cadre conventionnel d'échange de données

Après la signature des premières conventions d'échange de données avec Bank Al-Maghib, la DGI, la CNSS² et l'OMPIC en 2017, puis avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce en 2021, l'Observatoire a procédé à la signature, en avril 2022, d'un avenant à la convention d'échange de données avec l'OMPIC qui lui permet d'accéder :

- Aux données relatives aux dissolutions anticipées des entreprises, en vue de mieux cerner le profil des entreprises défaillantes ;
- Et aux prénoms des dirigeants des entreprises, afin d'appréhender la thématique de l'entrepreneuriat féminin.

L'Observatoire compte également conclure, au cours de 2022, une convention avec Maroc PME, en vue de recueillir des données sur les entreprises bénéficiant d'un accompagnement par cette institution.

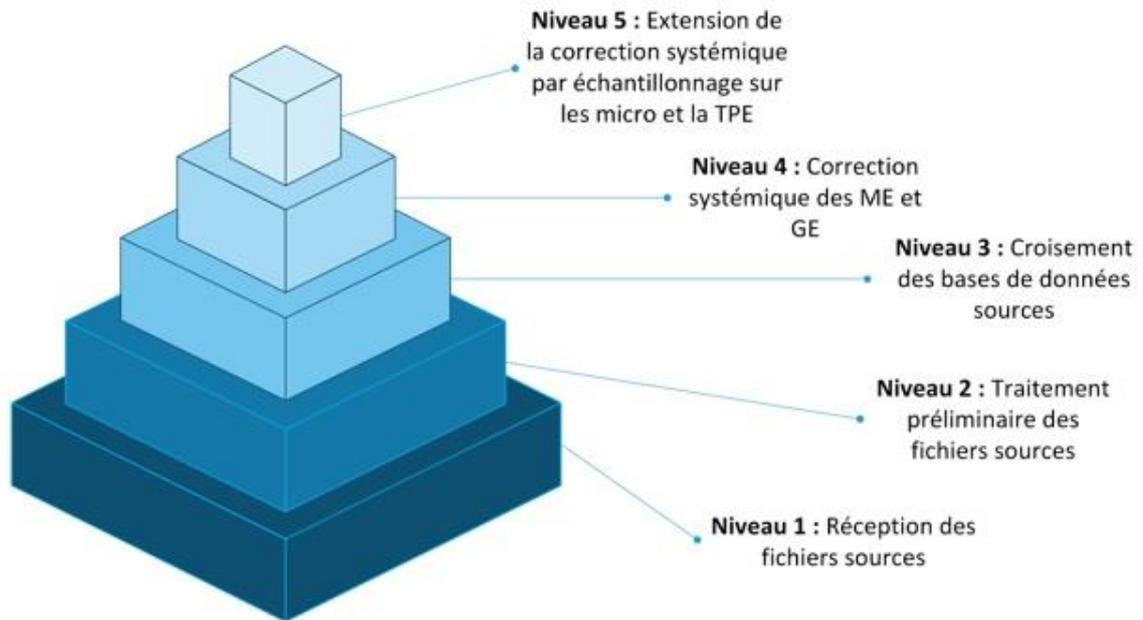
Amélioration des processus de fiabilisation des données

L'Observatoire a mis en place des processus pluriannuels de qualification des données, s'articulant autour du recensement et la fiabilisation de la population des entreprises et ce, afin d'utiliser l'information disponible la mieux qualifiée dans chacune des bases, de compléter les informations manquantes autant que possible et d'assurer l'unicité de

² Un avenant à cette convention a été signé en janvier 2021, en vue d'une meilleure appréhension de l'emploi à travers l'obtention des données y afférentes à fréquence mensuelle plutôt qu'annuelle, en plus des données sur la masse salariale.

l'entreprise avec une forte probabilité en vue d'éliminer les biais dans les calculs liés à la présence de doublons.

Figure 3 - Processus de fiabilisation des données



Le référentiel mis en place en 2018 par l'Observatoire dans le cadre des processus de fiabilisation des données signalétiques, sectorielles et bilantielles reçues des partenaires, se compose de 5 niveaux :

- Niveau 1 : Réception des données ;
- Niveau 2 : Traitements préliminaires des fichiers sources ;
- Niveau 3 : Application du processus de fusion et de croisement ;
- Niveau 4 : Correction systématique des données relatives aux grandes et moyennes entreprises ;
- Niveau 5 : Correction systématique, par échantillonnage, des données relatives aux microentreprises et TPE.

L'Observatoire a entamé les travaux des niveaux 4 et 5 de ce référentiel, en procédant en 2 étapes :

- *La fiabilisation et le renseignement de trois axes d'analyse : forme juridique, activité et ville*
 - **Forme juridique** : le traitement concerne les formes juridiques non renseignées. La fiabilisation est réalisée à travers la codification de la raison sociale selon les termes utilisés dans le champ « raison sociale » (SA, SARL, etc. pour les personnes morales ; MRS, MS, DR, etc. pour les personnes physiques) ;
 - **Code activité** : le remplissage des codes activités non renseignés est réalisé à partir de l'utilisation des codes professions fournis par la DGI et des recherches sur internet ;

- **Code ville** : les codes villes non renseignés sont traités à l'aide d'un algorithme qui traite l'adresse entière afin d'en extraire la ville et la codifier selon un référentiel ;
 - **Référentiel géographique** : des techniques de « text mining » sont utilisées afin de comparer le référentiel géographique de l'Observatoire avec celui en vigueur au Maroc (HCP).
- *La correction systémique des moyennes et grandes entreprises*

Cette correction est effectuée en lien avec le poids économique important de ces deux catégories d'entreprises ainsi que leur nombre limité.

Les travaux de fiabilisation et d'enrichissement ont concerné le chiffre d'affaires et certaines rubriques du bilan à travers l'utilisation des états de synthèse et/ou rapports d'activité des entreprises, ainsi que l'utilisation des techniques du Web Scraping (extraction d'informations à partir de sites web).

Encadré 1. Techniques de Data Science utilisées par l'Observatoire

L'Observatoire Marocain de la TPME a érigé la Data Science en tant que principal levier de son action et de ses missions, à savoir la production d'indicateurs et de statistiques avec le meilleur niveau de fiabilité possible et avec des marges d'erreur acceptables.

Parmi les techniques de Data Science utilisées par l'Observatoire, l'on retrouve :

- **Le Machine Learning** : qui emploie des algorithmes statistiques ou encore des réseaux de neurones. Les performances d'un algorithme de Machine Learning sont améliorées au fur et à mesure de son apprentissage sur les données qu'il traite, ce qui est possible grâce à l'énorme progrès des capacités de calcul et de stockage.

- **Le Text Mining** : qui consiste à analyser des ensembles de documents textuels afin de capturer les concepts et thèmes-clés, et de relever les relations et les tendances cachées. Il permet ainsi de transformer un texte en données structurées. Le Text Mining classe automatiquement les textes par sentiment dégagé, sujet ou intention.

- **Le Web Scraping** : porte sur l'extraction de données à partir de sites Internet pour ensuite les enregistrer et les analyser. Le Scraping peut être manuel ou automatique : le premier désigne le fait de copier et d'insérer manuellement des informations et des données, alors que le second utilise un logiciel ou un algorithme qui explore plusieurs sites Internet afin d'en extraire les informations souhaitées. Dans le cas de l'Observatoire, les données extraites sont publiques et librement accessibles par des tiers sur le web.

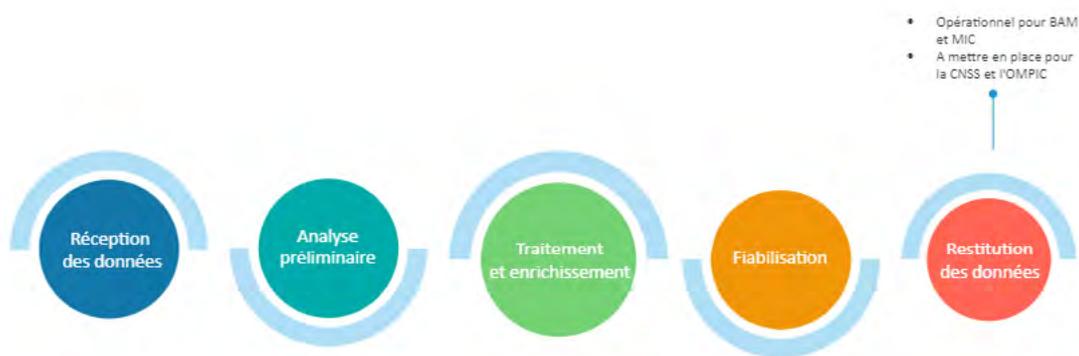
Processus de restitution des données aux fournisseurs

Afin de capitaliser sur ses travaux de fiabilisation, l'Observatoire a mis en place un processus de restitution des données aux principaux fournisseurs. Ainsi, le fichier reçu en input est restitué au fournisseur de données concerné après son traitement, sa fiabilisation et son enrichissement et ce, à travers les étapes suivantes :

- **L'analyse préliminaire des fichiers** : qui porte sur l'analyse descriptive des variables fournies comme le taux de remplissage et le taux de doublons ainsi que la détection des anomalies ;
- **Le traitement des variables** : qui consiste en leur transformation en axes d'analyse unifiés et exploitables (codification, nettoyage, etc.) ;
- **La fiabilisation et l'enrichissement** des variables et des identifiants à travers le croisement des bases de données et le traitement manuel ;
- **La restitution au fournisseur du même fichier traité** : les traitements réalisés permettent d'avoir un taux de remplissage amélioré, de supprimer les anomalies et les doublons et de migrer vers la NMA 2010, etc.

Ce processus est opérationnel pour Bank Al-Maghrib et le Ministère de l'Industrie et du Commerce, et il est en cours de mise en place pour la CNSS, l'OMPIC et Tamwilcom.

Figure 4 - Processus de restitution des données aux fournisseurs des données



Une gouvernance agile et collaborative pour assurer une démarche méthodologique itérative et évolutive

Les groupes de travail constitués de l'équipe OMTPE et de représentants des organismes fournisseurs de données ont permis de réaliser des avancées importantes quant à la complétude des données, leur analyse et interprétation ainsi que pour la cohérence des résultats :

- Groupe de travail DGI/OMTPME : l'Observatoire a tenu plusieurs réunions avec la Direction de la Statistique de la DGI et ce, afin de déterminer les démarches méthodologiques relatives à l'identification des populations (professions libérales, forfaitaires, personnes morales, etc.) pour définir le périmètre de calcul des indicateurs et examiner les obstacles relatifs au partage des données.
- Groupe de travail OMPIC/OMTPME : ce groupe a travaillé sur la problématique des données relatives aux créations et aux défaillances d'entreprises ainsi que sur l'identification des femmes entrepreneuses à travers les prénoms des dirigeants des entreprises.
- Groupe de travail Bank Al-Maghrib/OMTPME : l'équipe de l'Observatoire a organisé des ateliers de travail avec la Direction de la Statistique et de la Gestion

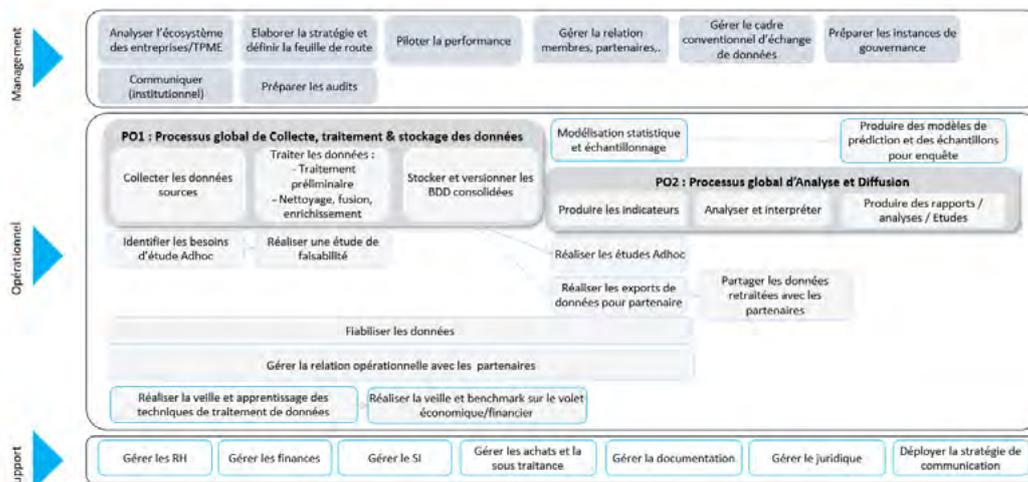
des Données (DSGD) portant sur les méthodes de traitement des données relatives à l'accès au financement émanant du Credit Bureau et des informations financières individuelles. Pour sa part, l'Observatoire a collaboré avec la DSGD sur plusieurs chantiers, dont la mise à jour et l'amélioration de l'échantillon de l'enquête mensuelle de conjoncture de Bank Al-Maghrib à partir de sa base consolidée, ainsi que la fiabilisation des données relatives à la signalétique des entreprises de son répertoire référentiel.

- Groupe de travail CNSS/OMTPME : il a défini les données complémentaires qui peuvent être communiquées par la CNSS à l'Observatoire sur l'emploi, notamment les déclarations annuelles et mensuelles des salariés ainsi que la masse salariale.
- Groupe de travail MIC/OMTPME : les représentants des deux institutions ont poursuivi les travaux portant sur l'identification et l'enrichissement des entreprises manufacturières du répertoire du Ministère de l'Industrie et du Commerce à partir des bases consolidées de l'Observatoire. Par ailleurs, le Ministère a mis à la disposition de l'Observatoire des données du fichier d'identification des entreprises manufacturières, à savoir la production industrielle, l'exportation industrielle, la valeur ajoutée industrielle et l'investissement.

Amélioration des processus de production et élaboration de la cartographie des processus supports

Dans le cadre du renforcement de ses capacités organisationnelles et opérationnelles, et suite à l'élaboration d'une cartographie de ses processus métiers (cf. figure 5) et de ses processus de production (cf. méthodologie), l'Observatoire a mis en place différentes bibliothèques partagées en interne regroupant l'ensemble des procédures, des méthodes et des templates retraçant le cheminement de ces processus, qui servent de cadrage et de référence pour la production.

Figure 5 - Cartographie des processus de l'Observatoire



L'Observatoire a entamé la modélisation et la formalisation de ses processus support, dans un objectif de documentation, de gestion des risques, d'identification et de proposition des pistes d'amélioration et d'optimisation et ce, à travers notamment :

- Des cartographies détaillées des processus, qui permettront de représenter visuellement l'enchaînement des activités ;
- Des narratifs décrivant le cheminement actuel des tâches effectuées par sous processus par rapport au cheminement cible optimisé ;
- Des matrices RACI³ par sous processus afin d'indiquer les rôles et responsabilités des intervenants ainsi que d'éviter la redondance de rôles et la dilution des responsabilités.

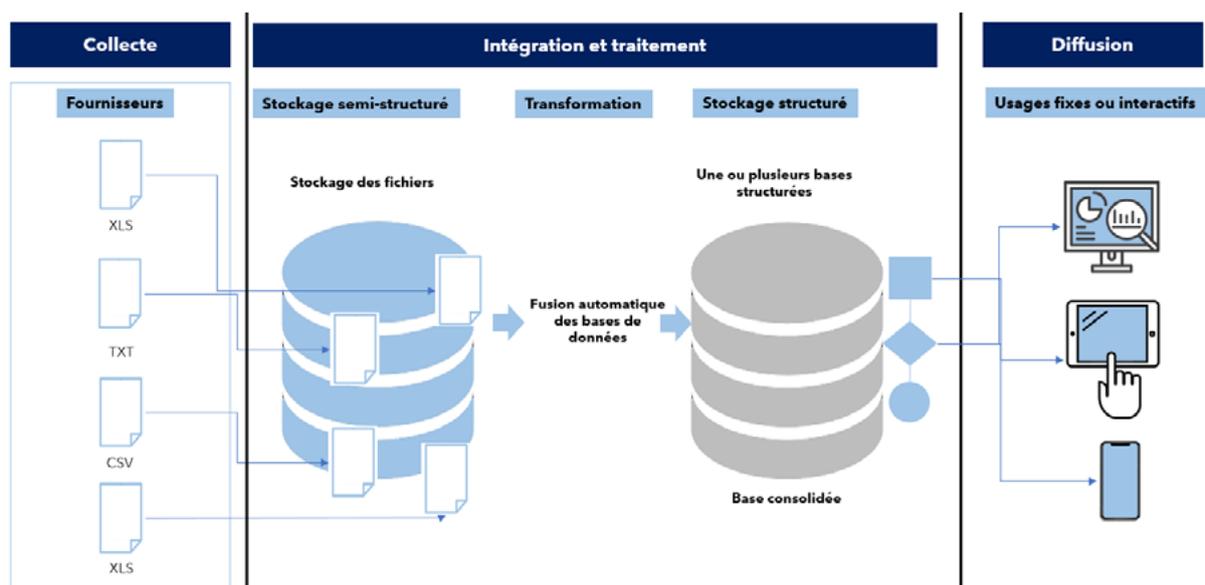
L'Observatoire a également procédé à la mise en œuvre d'outils d'organisation et de planification afin d'assurer le suivi de l'état d'avancement des projets et la réalisation des objectifs correspondants.

Par ailleurs, afin de cerner les risques de perte des connaissances et de savoir-faire, un transfert de compétences est assuré au sein de l'Observatoire par pôle d'expertises à travers la mise en place d'une pédagogie dynamique de production.

Finalisation du lot 1 du projet de mise en place du système d'information décisionnel et analytique

Le système d'information décisionnel et analytique de l'Observatoire est destiné à renforcer ses capacités techniques, en lui permettant de disposer des fondements technologiques nécessaires à l'industrialisation et au développement de ses activités, grâce à la mise en place d'une « data factory » pour l'automatisation de l'ensemble de la chaîne de valeurs, de la réception des données jusqu'à leur visualisation et leur utilisation.

Figure 6 - Schéma global d'architecture du SID



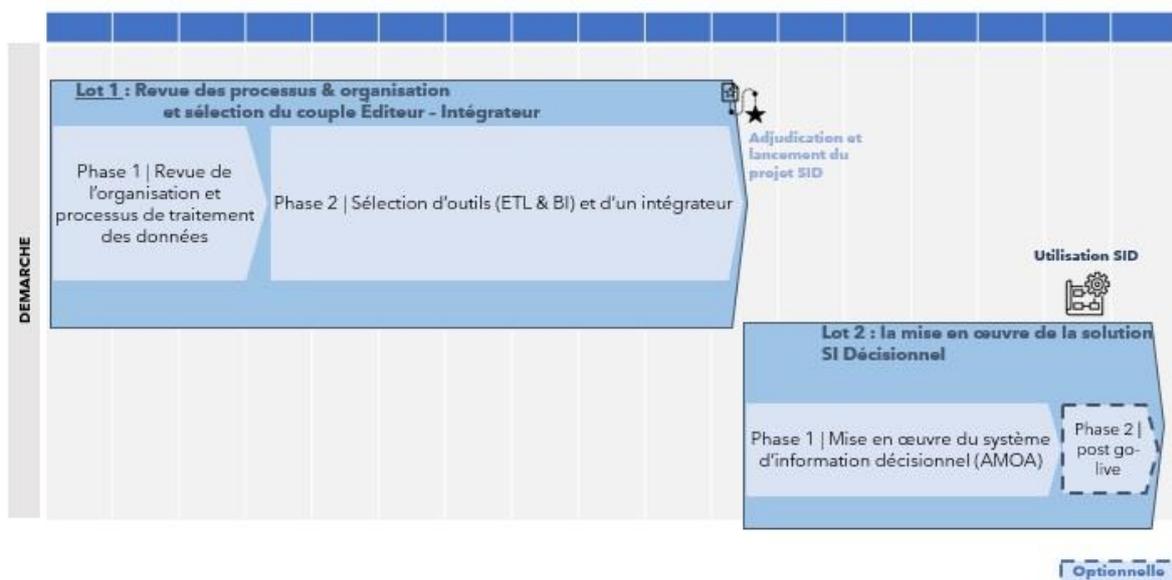
³ Une matrice RACI (Responsible, Accountable, Consulted et Informed) est un outil qui permet de visualiser les rôles et responsabilités dans un projet donné.

Au cours de l'année écoulée, l'Observatoire a finalisé les travaux du lot 1 de ce projet, notamment la sélection d'un outil et d'un intégrateur pour la mise en place du SID. En effet, un appel d'offres a été publié en novembre 2021 afin de sélectionner un binôme outil/intégrateur.

Figure 7 - Planning du projet de mise en place du SID de l'Observatoire

Démarche générale - Projet Système d'Information Décisionnel

Planification Lot 1 et Lot 2



Parallèlement, un comité de suivi et d'évaluation du projet a été désigné par l'Observatoire, composé de représentants de Bank Al-Maghrib, du Ministère de l'Industrie et du Commerce et de Tamwilcom. Les membres de ce comité ont été chargés d'évaluer les offres techniques selon la grille de notation publiée dans le cahier des charges, avant de procéder à l'évaluation des offres financières.

Ce procédé a abouti à la sélection du binôme présentant les meilleures offres, marquant ainsi la finalisation du premier lot du projet de mise en place du SID de l'Observatoire. Afin d'entamer le second lot, l'Observatoire est en phase de réalisation d'une étude relative à l'infrastructure et les alternatives d'hébergement de la solution choisie.

Publication des rapports thématiques

L'Observatoire a procédé à la publication de divers rapports thématiques, consolidant ainsi son rôle de pourvoyeur de statistiques et d'indicateurs plus fins et exhaustifs sur le tissu productif marocain. Il s'agit des :

- **Rapports relatifs aux régions de Casablanca-Settat, l'Oriental, Fès-Meknès⁴** : ces rapports représentent une déclinaison régionale du rapport annuel de l'Observatoire réalisé au niveau national, et fournissent un diagnostic du système productif de ces régions afin de permettre aux acteurs public et privé de disposer d'indicateurs clés de la démographie et de la santé économique et financière des entreprises qui y opèrent.
- **Cahier sectoriel des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers** : cette publication présente la structure des différents secteurs du système productif national ainsi que des fiches de diagnostic des branches et des sous-branches relevant de la Nomenclature Marocaine des Activités (NMA 2010). Ces fiches concernent 431.811 entreprises opérant dans les secteurs marchands non agricoles et non financiers.
- **Etude conjointe avec la Direction des Etudes et des Prévisions Financières du Ministère de l'Economie et des Finances** : la Direction des Etudes et des Prévisions Financières du Ministère de l'Economie et des Finances a sollicité l'Observatoire pour contribuer à une étude sur l'état des lieux des entreprises zombies⁵ au Maroc qui a pour objet de :
 - **Dresser l'état des lieux des entreprises « zombies »** dans le tissu productif national, sur la période 2016 - 2020 selon une déclinaison sectorielle, régionale et par taille d'entreprise afin de dresser la cartographie de ces entreprises et d'analyser leur évolution temporelle ;
 - **Positionner le Maroc** par rapport à un échantillon de pays similaires et dégager les meilleurs pratiques pour atténuer l'effet de ce phénomène ;
 - **Proposer des recommandations** en matière d'amélioration du système de suivi de solvabilité des entreprises et de simplification de la réglementation de liquidation des entreprises.

1.3. Communication et coopération

1.3.1. Communication

Eu égard à l'importance particulière accordée à la communication dans son plan stratégique 2021 - 2023, l'Observatoire Marocain de la TPME a amélioré la fréquence de ses actions accompagnant la publication de ses différentes productions, ainsi que les événements organisés.

⁴ Rapports réalisés en concertation avec les Centres Régionaux d'Investissement de ces régions.

⁵ Concept créé par l'OCDE et étudié dans les pays membres de l'Organisation. Les entreprises « zombies », sont des sociétés d'au moins 10 ans dont le résultat d'exploitation est insuffisant pour couvrir les charges d'intérêt pendant au moins 3 années consécutives, qui consomment une partie des ressources productives et des aides de l'Etat et freinent ainsi le développement d'entreprises pérennes.

Sorties médiatiques à l'occasion de la publication du rapport annuel 2019-2020

- **Diffusion d'un communiqué de presse et du tableau de bord des principaux indicateurs produits ;**
- **Réalisation d'interviews** : en vue de commenter les indicateurs et les statistiques présentés dans le rapport et d'apporter davantage d'explications sur les technologies d'exploitation des données utilisées (Big data, data science, machine learning, etc.) ;
- **Organisation d'un press briefing** : où des journalistes spécialisés ont été conviés à rencontrer l'équipe de l'Observatoire qui a présenté un exposé sur ses méthodes de travail et de production, depuis la collecte des données jusqu'à leur traitement, la constitution de la base de données consolidée, la revue de la cohérence et la production des indicateurs.

Actions de communication autour de la journée internationale des droits des femmes

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, l'Observatoire a publié les chiffres préliminaires de son étude sur l'entrepreneuriat féminin et la femme dirigeante au Maroc, qui ont été partagés à large échelle par les médias en mettant l'accent sur l'aspect innovant de cette étude dans le domaine de la statistique, en plus de l'exhaustivité de la base de données utilisée.

Contribution au magazine « CRI News »

Le Centre Régional d'Investissement de Fès-Meknès a sollicité l'Observatoire pour une contribution dans son magazine d'information économique semestriel « CRI News ». Ce magazine traite de l'actualité économique et régionale, avec un focus sur des thématiques ayant un impact sur l'investissement au niveau régional. Cette contribution concerne la dynamique entrepreneuriale dans la région de Fès-Meknès.

Développement du site web de l'Observatoire

Parallèlement à la mise en place de son système d'information décisionnel, et en vue d'assurer l'accès à une information structurée à travers des tableaux de bord dynamiques et interactifs, l'Observatoire s'est attelé à la création de son site web dont le lancement est prévu fin 2022. Il mettra à la disposition du public l'ensemble des productions et indicateurs réalisés, en plus des dernières informations concernant ses activités.

1.3.2. Coopération

L'Observatoire a poursuivi ses actions de coopération avec les institutions partenaires au niveau national et international.

⇒ **Au niveau national :**

Coopération avec les Centres Régionaux d'Investissement

En vue de généraliser et pérenniser ses productions sur les régions, l'Observatoire compte renforcer la collaboration avec les CRI pour améliorer et enrichir celles-ci. Dans ce sens, les CRI pourraient contribuer à la qualification des données sur les régions vu leur expertise sur le terrain, notamment en termes de données sur les projets d'investissements. Il s'agira également de réaliser des enquêtes qualitatives.

Collaboration avec le Ministère de la Transition Numérique et la Réforme de l'Administration

L'OMTPME contribue à la réalisation d'une étude sur les registres de données administratives et l'évaluation de leur niveau de maturité. Cette étude porte sur la simplification des procédures dans une optique d'amélioration de la qualité des services administratifs rendus aux usagers dans le cadre de la loi 55.19 et l'identification des cas d'usage pertinents pour un échange de données entre les administrations indépendamment des services rendus au public. Cette contribution concerne la description et la qualification du registre « Entreprises ».

Collaboration avec l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption

L'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption compte réaliser une enquête nationale sur la perception, les attitudes et les pratiques anti-corruption des entreprises au Maroc⁶. Dans ce cadre, elle a sollicité l'Observatoire pour constituer un échantillon représentatif des entreprises à partir de sa base de données consolidée.

Collaboration avec l'Ambassade britannique, le Ministère de l'Economie et des Finances et Tawmilcom sur le projet « Green Fund »

Dans le cadre de l'appui de la coopération britannique au Ministère de l'Economie et des Finances pour le développement de financements de marché pour les PME, une étude de cadrage pour la conception et le développement d'un instrument financier permettant de répondre aux besoins de financement des PME en matière d'investissements verts est en cours de réalisation. Ce projet vise le soutien des efforts pour le développement des financements verts au Maroc au profit de la PME, notamment en partenariat avec Tamwilcom.

L'Observatoire contribue à cette étude en fournissant des indicateurs financiers sur les entreprises.

Collaboration avec le Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques

La nouvelle charte de l'investissement prévoit un dispositif de soutien spécifique à l'investissement des TPME. Afin de concevoir un dispositif ciblé et pertinent en faveur de ce

⁶ Une première enquête sur les ménages a été réalisée en 2014.

segment d'entreprises, le Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques a sollicité l'Observatoire pour disposer de données sur les TPME, portant notamment sur leurs investissements, leur répartition régionale et sectorielle, les emplois créés, etc.

Collaboration avec le HCP sur le rapport régional des ODD

Un rapport régional sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) est en cours de réalisation par le HCP, auquel l'Observatoire contribue en fournissant des indicateurs relatifs aux proportions des entreprises par catégorie selon différentes variables. Ce rapport s'inscrit dans le cadre du Programme de Développement Durable porté par les Nations Unies, qui prône la mise en place d'actions en faveur de l'humanité, de la planète, de la prospérité, de la paix et de la liberté et qui s'articule au Maroc, autour de 17 objectifs, dont notamment combattre la pauvreté, garantir une éducation de qualité et assurer l'égalité entre les sexes.

⇒ **Au niveau international :**

Échanges d'expériences avec les membres de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI)

L'Observatoire participe régulièrement aux travaux de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI)⁷. Ce réseau développe ses compétences à travers des groupes de travail thématiques dont celui dédié à l'inclusion financière des TPME, le « Small and Medium Enterprise Finance Working Group » (SMEF-WG).

L'OMTPME participe activement aux travaux du SMEF-WG en tant que leader sur la thématique « Data & New Technologies ».

Par ailleurs, l'Observatoire a partagé avec l'AFI son étude sur l'entrepreneuriat féminin ainsi que la méthodologie utilisée, qui est considérée comme un benchmark pour les pays membres qui sont confrontés au même type d'obstacles relatifs aux manques de données sur le genre.

Echanges d'expériences avec la Banque de France

Ils ont porté sur :

- Les missions et productions de l'OMTPME ;
- Le fonctionnement de l'Observatoire Français des Entreprises : Etude de cas sur la cotation des entreprises ;
- Le cadre légal de la collecte des données ;
- Le processus de production, collecte, traitement et analyse de données ;
- Les outils de diagnostics « Territoire » / « Secteur d'activité » :
 - ACSEL, une analyse économique et financière Personnalisée ;
 - OPALÉ - Outil de Positionnement et d'Analyse en Ligne des Entreprises
- Les accompagnements de la Banque de France pour les TPE, PME, Start-ups.

⁷ Premier réseau international ayant pour objectif le partage des connaissances et des expériences autour de l'inclusion financière dans les pays émergents et en développement.

Contribution à une étude sur le genre initiée par ONU Femmes et le Bureau International du Travail

L'Observatoire Marocain de la TPME contribue à une étude conjointe d'ONU Femmes et du Bureau International du Travail portant sur une « analyse genre des politiques relatives à l'emploi et à la protection sociale et du potentiel économique lié à la promotion de l'éducation de la petite enfance et du préscolaire ».

Des ateliers de travail ont été réalisés afin de répondre aux besoins de cette étude à travers la production d'indicateurs sur l'entrepreneuriat et l'emploi féminin.

Collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

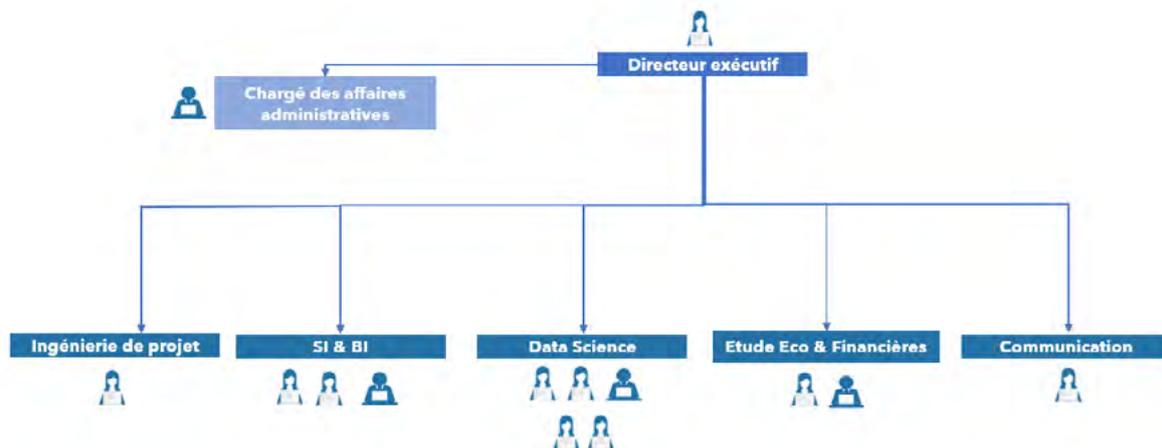
L'OMTPME contribue à une étude menée par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) sur l'internationalisation des TPME, en mettant l'accent sur les investissements directs étrangers. L'objectif de cette étude est d'identifier les grandes tendances mondiales avec un focus sur les cas de pays en voie de développement et de fournir des recommandations pour les pays d'origine et d'accueil de l'investissement.

1.4. Ressources

1.4.1 Capital humain

L'Observatoire dispose d'une équipe de compétences dont l'effectif s'élève à 15 personnes, organisées en pôles d'expertise : data scientists, statisticiens, ingénieurs projets et analystes économiques et financiers.

Figure 8 - Organigramme de l'OMTPME



L'Observatoire ouvre ses portes aux étudiants de l'enseignement supérieur pour effectuer des stages adaptés à leurs profils.

1.4.2 Code de déontologie

Afin de s'aligner sur les meilleures pratiques, l'Observatoire a mis en place un code de déontologie qui définit les principes et les valeurs auxquels doivent adhérer les dirigeants, les collaborateurs et les partenaires de l'organisme, ainsi que les comportements à

proscrire. Ce code prône le respect du secret professionnel et de l'obligation de réserve tout en mettant l'accent sur les éventuels conflits d'intérêt qui doivent être identifiés et gérés, dépendamment des fonctions. L'Observatoire a également restreint l'accès et la manipulation des données individuelles partagées par les partenaires à l'équipe des Data Scientists uniquement.

Dans le cadre d'une démarche concertée et participative, le personnel de l'Observatoire a signé un engagement relatif à l'application et au respect du code précité. Afin de compléter son dispositif déontologique, l'Observatoire a mis en place une politique anti-corruption et se dote des moyens appropriés permettant le contrôle de ce risque.

1.4.3 Moyens financiers

Les ressources financières de l'Observatoire se composent des cotisations des membres fondateurs à parts égales.

Pour renforcer ces ressources, il mène une réflexion sur la facturation de certaines de ses prestations et ce, conformément à ses statuts.

Les comptes de l'Observatoire font l'objet d'une vérification annuelle par un commissaire aux comptes depuis 2017. Ces comptes sont certifiés sans réserves.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Définitions et concepts

2.2. Organismes fournisseurs de données

2. Méthodologie

Cette section a pour objet de présenter les approches méthodologiques, les définitions et les concepts utilisés dans ce rapport.

2.1. Définitions et concepts

L'Observatoire Marocain de la TPME se concerte avec les parties prenantes sur l'unification et l'harmonisation de la terminologie statistique utilisée afin de normaliser l'information sur les TPME. Ainsi, l'Observatoire a retenu les concepts et définitions suivants :

2.1.1. Composantes du tissu productif national au plan fiscal

Les populations des entreprises constituant le tissu productif national peuvent être subdivisées en 4 grandes catégories, selon la DGI :

- Entreprises Personnes Morales : inscrites au rôle de la taxe professionnelle, soumises à l'IS, à l'exception des sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple ne comprenant que des personnes physiques et les sociétés en participation ;
- Entreprises Personnes Physiques :
 - Professions libérales, inscrites au rôle de la taxe professionnelle, soumises à l'IR/régime du bénéfice forfaitaire, à l'exception de certaines activités et professions exclues du régime du bénéfice forfaitaire et soumises à l'IR/revenus professionnels en vertu du décret n° 2-08-124 du 28 mai 2009⁸ ;
 - Entreprises Personnes Physiques ne disposant pas de comptabilité, inscrites au rôle de la taxe professionnelle et soumises à l'IR/régime du bénéfice forfaitaire : certaines professions libérales et auto-entrepreneurs ;
- Entreprises opérant dans l'informel non inscrites au registre du commerce et non identifiées auprès de l'administration fiscale.
- Auto-entrepreneurs déclarants : soumis à l'IR, ils déposent mensuellement ou trimestriellement au cours de l'année étudiée, selon l'option choisie, les déclarations du chiffre d'affaires encaissé auprès de « Barid Al-Maghrib S.A » ou par tout procédé électronique et versent en même temps le montant de l'impôt dû et de la cotisation sociale au titre du régime de couverture sociale, selon l'article 6 de la loi n° 114-13 relative au statut de l'auto-entrepreneur. Dans le but d'harmoniser la terminologie,

⁸ Les dispositions des articles 40 et 41 du C.G.I 2021, introduisant les modifications prévues par la loi de finances n° 65-20 pour l'année budgétaire 2021, promulguée par le dahir n°1-20-90 du 1er Joumada I 1442 (16 décembre 2020), ont instauré la Contribution Professionnelle Unique (CPU) pour les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du bénéfice forfaitaire. Sont exclus du régime de la contribution professionnelle unique, les contribuables exerçant des professions, activités ou prestations de services fixées par voie réglementaire.

les « auto-entrepreneurs déclarants » sont désignés par « auto-entrepreneurs actifs ».

- Auto-entrepreneurs existants : qui sont soumis à l'IR et qui ont été enregistrés au cours de l'année étudiée au niveau de « Barid Al-Maghrib S.A », organisme chargé de tenir le registre national de l'auto-entrepreneur et la gestion des opérations y afférentes selon les articles 5 et 11 de la loi n° 114-13 relative au statut de l'auto-entrepreneur, et souscrivant une déclaration d'existence validée par l'administration fiscale, selon l'article 148-V du Code Général des Impôts. Dans le but d'harmoniser la terminologie, les « auto-entrepreneurs existants » sont désignés par « auto-entrepreneurs enregistrés » au cours de l'année étudiée.

2.1.2. Concepts adoptés

- Entreprise Personne Morale Active : est une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI, ou ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS, ou ayant déposé des états de synthèse auprès de l'OMPIC au cours de l'année considérée ;
- Entreprise Personne Physique Active qui est :
 - une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI au cours de l'une des trois dernières années ;
 - ou une entreprise au forfait ayant eu une interaction⁹ avec la DGI au cours de l'année étudiée ;
 - ou une entreprise ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS au cours de l'année étudiée.
- Population cylindrée : Elle représente une population d'entreprises communes à deux années. Cette approche permet de neutraliser les biais liés aux entrées et sorties d'entreprises au niveau de la base de données.
- Méthode du chiffre d'affaires unitaire : dans la section « Indicateurs économiques » l'Observatoire a utilisé la méthode du « chiffre d'affaires unitaire » qui analyse l'évolution de cet indicateur selon deux facteurs :
 - Le nombre d'entreprises entre les deux années d'étude tenant compte des créations et dissolutions ;
 - L'évolution de la valeur unitaire moyenne de l'indicateur étudié d'une année à une autre.

Cette technique a également été appliquée au chiffre d'affaires à l'export et à la valeur ajoutée afin de considérer l'évolution brute de chaque indicateur ainsi que son évolution nette en neutralisant les biais liés aux entrées et sorties d'entreprises.

⁹ Paiement, restitution de la TVA, remboursement d'un trop-perçu par l'administration, etc.

Ainsi :

- L'évolution brute inclut les effets des deux facteurs = $(\text{Indicateur (n)} - \text{indicateur (n-1)}) / \text{indicateur (n-1)}$
 - L'évolution nette correspond à la neutralisation du biais induit par les entrées et sorties d'entreprises durant la période étudiée.
- Catégories d'entreprises :
 - Microentreprises (MICRO) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 3 millions de dirhams ;
 - Très Petites Entreprises (TPE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 3 millions de dirhams et inférieur à 10 millions de dirhams;
 - Petites Entreprises (PE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur à 50 millions de dirhams ;
 - Moyennes Entreprises (ME) sont celles ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 50 millions de dirhams et inférieur à 175 millions de dirhams ;
 - Grandes Entreprises (GE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel excédant les 175 millions de dirhams.
 - Classes d'effectif de l'entreprise :
 - Entre 1 et 10 employés ;
 - Entre 11 et 50 employés ;
 - Entre 51 et 100 employés ;
 - Entre 101 et 500 employés ;
 - Plus de 500 employés.
 - Classes d'âge de l'entreprise :
 - Inférieur ou égal à 2 ans ;
 - Supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 5 ans ;
 - Supérieur ou égal à 6 ans et inférieur ou égal à 10 ans ;
 - Supérieur ou égal à 11 ans et inférieur ou égal à 20 ans
 - Supérieur à 20 ans.
 - Sections d'activités : l'Observatoire a adopté la « Nomenclature Marocaine des Activités NMA 2010 », établie par le HCP (2013) tout en capitalisant sur les chantiers de migration de la DGI et de la CNSS de la NMA 99 à la NMA 2010 (cf. annexe 1) ;
 - Répartition géographique : les régions sont définies selon le découpage administratif en vigueur au Maroc.

2.2. Organismes fournisseurs de données

Les données analysées dans le présent rapport sont principalement issues d'organismes publics membres de l'Observatoire Marocain de la TPME :

2.2.1. Direction Générale des Impôts (DGI)

La Direction Générale des Impôts a pour principale mission d'assurer la collecte des recettes fiscales. Elle met annuellement à la disposition de l'Observatoire une base de données relatives aux entreprises (Personnes Morales et Physiques) ayant manifesté un signe de vie¹⁰ auprès d'elle au cours des 4 dernières années. Cette base de données contient, entre autres, des informations signalétiques sur les entreprises Personnes Morales et Physiques et les données sur l'activité économique (chiffre d'affaires et valeur ajoutée).

2.2.2. Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale est un organisme chargé de la protection de la propriété industrielle (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels) ainsi que de la tenue du Registre Central du Commerce (RCC), lequel regroupe et relate l'ensemble des informations relatives aux Personnes Physiques et Morales qui exercent des activités de nature commerciale ou ayant une structure commerciale.

L'Observatoire reçoit de l'OMPIC, à une fréquence annuelle, des bases de données contenant les informations signalétiques, le chiffre d'affaires et les activités des entreprises tels que déclarés auprès des tribunaux de commerce, ainsi que les entreprises ayant opéré une dissolution anticipée et les prénoms des dirigeants.

2.2.3. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est un établissement public chargé de gérer le régime obligatoire de sécurité sociale. Elle met à la disposition de l'Observatoire une base de données annuelle contenant le stock des entreprises déclarantes à la CNSS, avec notamment des données signalétiques sur l'activité, la masse salariale et les informations mensuelles sur l'emploi permanent et l'emploi ANAPEC.

2.2.4. Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib fournit à l'Observatoire les données relatives aux crédits bancaires bénéficiant aux entreprises enregistrées dans la base du Credit Bureau, organisme agréé en tant que délégataire de cette institution. Les informations contenues dans cette base sont transmises mensuellement par l'ensemble des établissements de crédit marocains à Bank Al-Maghrib. Elles incluent :

- les données d'identification des PM et des PP ;
- les données sur le crédit ;
- les données sur les informations négatives.

2.2.5. Ministère de l'Industrie et du Commerce

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies, sous réserve des attributions dévolues à d'autres départements ministériels par les lois et règlements en vigueur.

¹⁰ Déclaration du résultat fiscal, déclaration de la TVA, demande de régularité fiscale, etc.

La Direction des Statistiques, des Etudes, de la Veille et de l'Evaluation du MIC met à la disposition de l'Observatoire un répertoire annuel contenant les informations signalétiques ainsi que l'activité et l'écosystème¹¹ des entreprises industrielles.

2.2.6. Barid Al-Maghrib

Barid Al-Maghrib S.A offre principalement des services postaux, financiers, bancaires et logistiques ou encore des services dématérialisés tout en s'appuyant sur des réseaux multiformes (réseaux de points de contact, réseaux d'acheminement et de distribution, réseaux informatisés, etc.)

Barid Al-Maghrib met à la disposition de l'Observatoire les données agrégées relatives aux auto-entrepreneurs. Ces données contiennent des informations signalétiques sur le statut de l'activité, le secteur d'activité, la nationalité et le genre des auto-entrepreneurs.

¹¹ Le MIC adopte une classification d'écosystèmes interne élaborée dans le cadre du plan d'accélération industrielle 2014-2020 (Industrie de transformation, services et offshoring, etc.).

3. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES

- 3.1. Caractéristiques de base des Entreprises Personnes Morales Actives
- 3.2. Créations des Entreprises Personnes Morales
- 3.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales
- 3.4. Auto-entrepreneurs

3. Démographie des Entreprises

3.1. Caractéristiques de base des EPMA

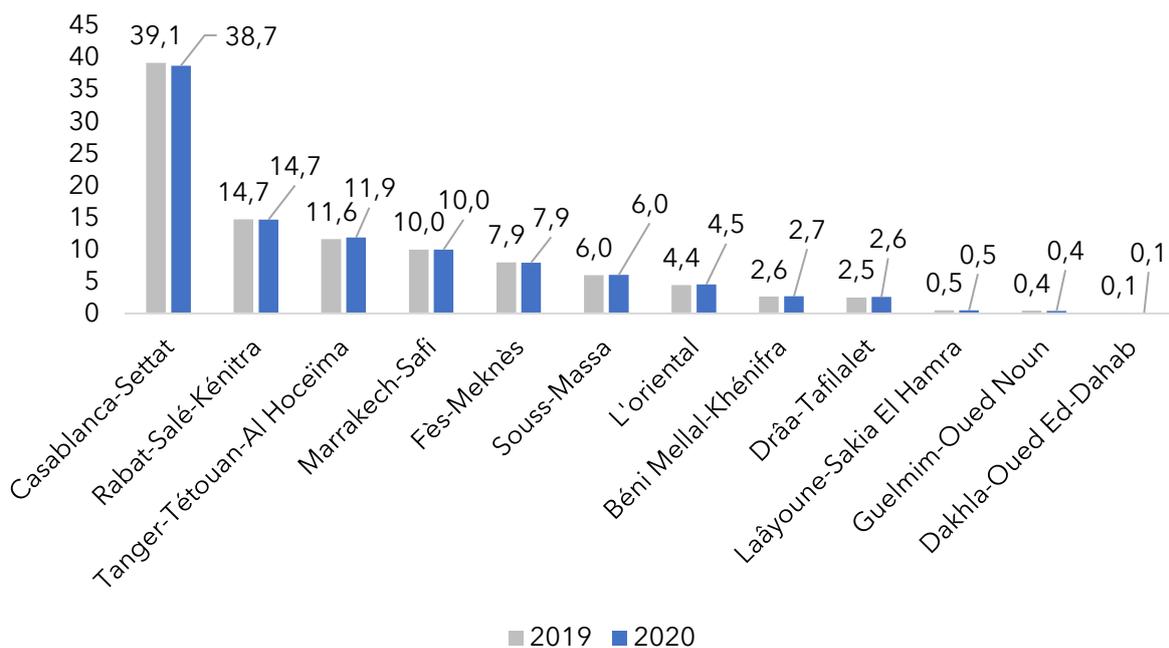
Cette section présente des indicateurs sur la démographie de la population des EPMA ainsi que leur répartition aux plans régional et sectoriel et selon leurs catégories. Elle présente également l'impact de la pandémie Covid-19 sur ces entreprises.

Les développements qui suivent portent sur l'effectif des EPMA enregistrées dans la base de données de la DGI en 2020 et dont l'effectif a atteint 296.223, en hausse de 4,4%¹² par rapport à 2019.

La concentration des EPMA, au plan géographique, reste globalement stable

La répartition géographique des EPMA révèle que celles-ci restent concentrées sur l'axe Tanger-El Jadida, à hauteur de 65,3%. La région de Casablanca-Settat enregistre 38,7% de l'effectif total, en légère baisse de 0,4 point par rapport à l'année 2019. Elle est suivie par les régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma avec des parts de 14,7% et 11,9% respectivement (cf. graphique 1).

Graphique 1 - Répartition régionale des EPMA - en %



Source : Base des données fournie par la DGI.

¹² La différence par rapport au nombre des EPMA publié dans le rapport 2019-2020 est due à la mise à jour de la base de données de la DGI.

Le commerce et la construction demeurent aux 1^{er} et 2^{ème} rangs en termes de nombre d'EPMA

La répartition sectorielle des EPMA est restée également stable d'une année à l'autre (cf. tableau 1), à l'exception des « Transports et entreposage » dont la part a augmenté de 0,7 point et de la « Construction », des « Activités spécialisées, scientifiques et techniques »¹³ et des « Activités immobilières », dont les parts respectives ont baissé de 0,3 point, 0,2 point et 0,1 point.

Tableau 1 - Répartition des EPMA par section d'activités - en %

Section d'activités	Nombre d'entreprises	
	2019	2020
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29,8	29,8
Construction	23,6	23,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,9	9,7
Transports et entreposage	6,6	7,3
Industrie manufacturière	6,5	6,5
Activités de services administratifs et de soutien ¹⁴	5,9	5,9
Hébergement et restauration	4,9	4,9
Activités immobilières	2,8	2,7
Activités financières et d'assurance	2,2	2,2
Enseignement	2,0	2,0
Information et communication	1,7	1,7
Autres activités de services	1,2	1,2
Santé humaine et action sociale	0,7	0,7
Arts, spectacles et activités récréatives	0,7	0,7
Industries extractives	0,6	0,6
Autres	0,9	0,9
Total	100	100

Source : Base des données fournie par la DGI.

La crise de la covid-19 a fragilisé davantage le tissu productif

La répartition des EPMA (cf. tableau 2) par catégories fait ressortir que les micro-entreprises ayant un CA compris entre 0 et 1 million de dirhams ont représenté 78,7% de l'effectif total des entreprises, enregistrant ainsi une progression annuelle de près de 8%. Cette proportion s'est chiffrée à 9,6% pour les entreprises dont le CA est compris entre 1 et 3 millions de dirhams, affichant une baisse de 5%. Quant aux moyennes et grandes

¹³ Cette section d'activité regroupe : les activités juridiques et comptables, les activités des sièges sociaux, de conseil de gestion, de R&D scientifique, de publicité et études de marché, d'enquêtes et de sécurité, des agences de voyages, des services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, etc.

¹⁴ Cette section d'activité regroupe : les activités de location et location-bail, les activités liées à l'emploi, Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes, les enquêtes et sécurité, les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager et les activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises.

entreprises, elles ont représenté 0,9% et 0,4% respectivement sans changement significatif par rapport à 2019.

Tableau 2 - Répartition des EPMA par catégorie - en %

Catégorie d'entreprises	2019		2020	
	Nombre d'entreprises	En %	Nombre d'entreprises	En %
Micro [0,3]	245 948	86,7	261 449	88,3
[0 ,1]	216 131	76,2	233 132	78,7
]1,3]	29 817	10,5	28 317	9,6
]3,10]	21 047	7,4	19 475	6,6
]10,50]	12 559	4,4	11 565	3,9
]50,175]	2 788	1,0	2 537	0,9
Plus 175	1 303	0,5	1 197	0,4
Total	283 645	100,0	296 223	100,0

Source : Base des données fournies par la DGI.

Mesurées par leur chiffre d'affaires, 20.560 entreprises ont changé de taille. Ainsi, 200 grandes entreprises sont devenues des PME, 3.880 PME des TPE ou microentreprises et 6.680 TPE des microentreprises. En plus, 9.800 microentreprises ont vu leur chiffre d'affaires baisser d'un montant situé entre 1 et 3 millions de dirhams à un niveau inférieur.

Au plan sectoriel et comme le montre le tableau 3, la structure du tissu des TPME n'a pas subi de changements significatifs en 2020. Toutefois, la part de la section « Transports et entreposage » dans l'effectif total a connu une progression de 0,7 point et ce, en dépit des impacts de la récession économique sur ce secteur.

Tableau 3 - Répartition des TPME par section d'activités - en %

Section d'activités	2019		2020	
	Nombre des TPME	Part dans le global TPME (en %)	Nombre des TPME	Part dans le global TPME (en %)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	84 080	29,8	87 802	29,8
Construction	66 919	23,7	68 964	23,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	27 976	9,9	28 816	9,8
Transports et entreposage	18 761	6,6	21 545	7,3
Industrie manufacturière	17 971	6,4	18 854	6,4
Activités de services administratifs et de soutien	16 794	5,9	17 345	5,9
Hébergement et restauration	13 950	4,9	14 512	4,9
Activités immobilières	8 054	2,9	8 096	2,7
Activités financières et d'assurance	6 104	2,2	6 400	2,2
Enseignement	5 788	2,0	5 929	2,0
Information et communication	4 695	1,7	4 936	1,7

Autres activités de services	3 423	1,2	3 676	1,2
Santé humaine et action sociale	1 886	0,7	2 037	0,7
Arts, spectacles et activités récréatives	1 850	0,7	1 937	0,7
Industries extractives	1 591	0,6	1 619	0,5
Agriculture, sylviculture et pêche	894	0,3	1 005	0,3
Autres	1 606	0,5	1 553	0,5
Total	282 342	100,0	295 026	100,0

Source : Base des données fournies par la DGI.

3.2. Créations des Entreprises Personnes Morales

Selon le baromètre de l'OMPIC¹⁵, l'année 2021 a vu la création de 104.910 entreprises Personnes Morales et Physiques, en hausse de 23,4% par rapport à 2020, année marquée par la crise économique et qui a vu, en conséquence, les nouvelles créations baisser à 84.996, soit un recul de 10,5% par rapport à 2019 (cf. graphique 2).

Graphique 2 - Evolution du nombre des créations des entreprises



Source : Baromètre de l'OMPIC.

Les analyses aux plans régional et sectoriel qui suivent portent sur un effectif de 72.272¹⁶ entreprises morales créées en 2021.

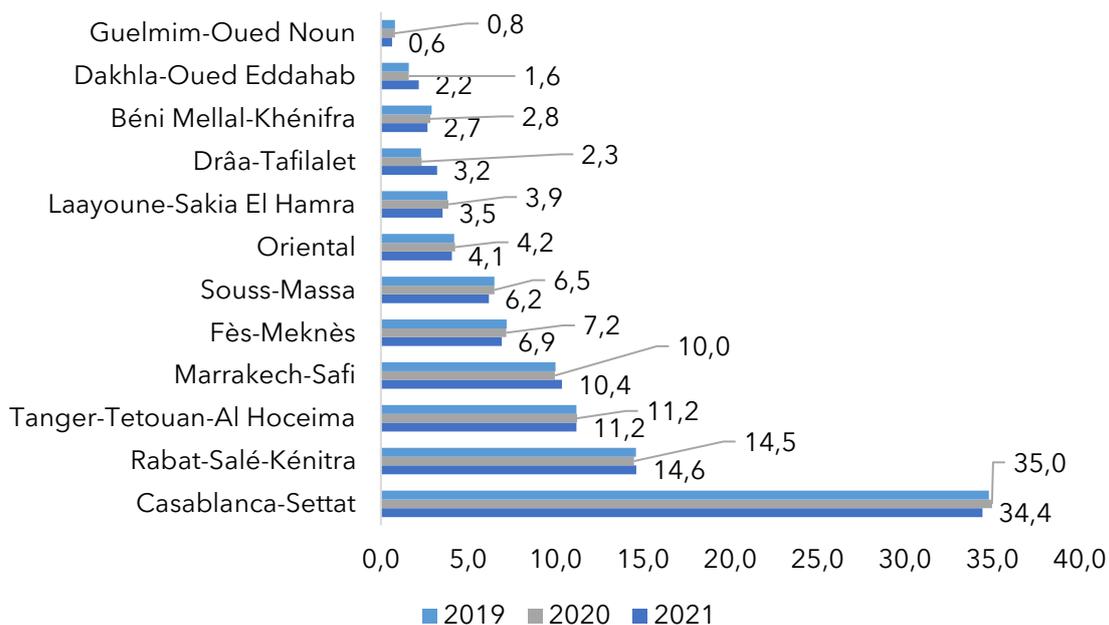
La région Casablanca-Settat accapare plus de 34% des créations d'entreprises PM en 2021

La région de Casablanca-Settat a enregistré la part la plus importante des nouvelles créations d'entreprises PM, soit 34,4% en 2021, marquant toutefois un léger recul de 0,6 point par rapport à l'année antérieure. Elle est suivie des régions de Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma qui ont enregistré des parts de 14,6% et 11,2% respectivement (cf. graphique 3).

¹⁵ Le Baromètre de l'OMPIC subit des mises à jour fréquentes.

¹⁶ Les données sur les Personnes Physiques ne sont pas disponibles.

Graphique 3 - Répartition régionale des créations d'entreprises PM - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Le commerce et la construction concentrent près de 49% des créations d'EPMA

La répartition des créations d'entreprises par section d'activités laisse apparaître que la section « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » représente une part de 29,6%, en recul de 0,2 point par rapport à 2019. Elle est suivie par les sections « Construction » et « Transports et entreposage », avec des parts établies à 19% et 11,2% respectivement. Pour les « Activités de services administratifs et de soutien » et les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », les proportions de créations se chiffrent respectivement à 7,3% et 7% (cf. tableau 4).

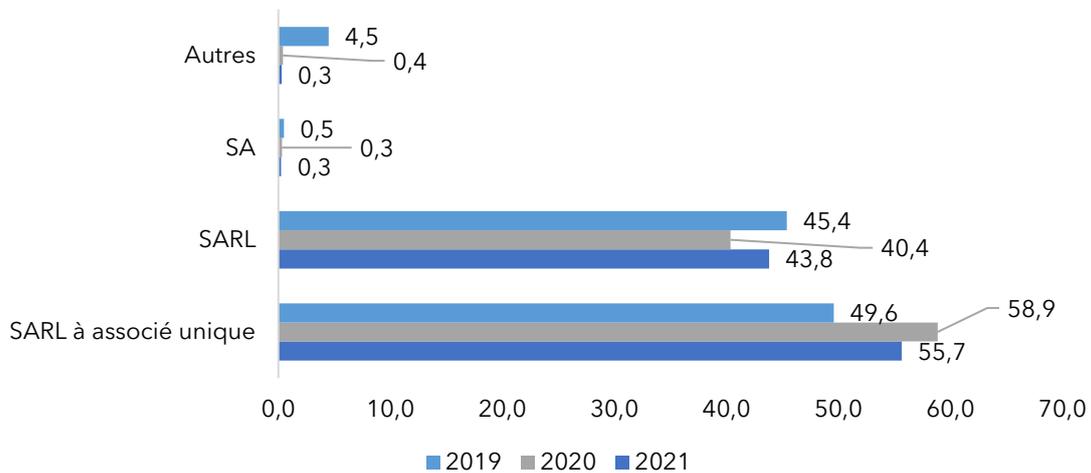
Tableau 4 - Répartition des créations d'entreprises PM par section d'activités - en %

Section d'activités	Créations des entreprises PM		
	2019	2020	2021
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29,8	30,2	29,6
Construction	21,4	18,8	19,1
Transports et entreposage	8,2	11,4	11,2
Activités de services administratifs et de soutien	8,0	8,1	7,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,2	7,0	7,0
Industrie manufacturière	5,5	6,2	6,2
Hébergement et restauration	4,6	4,8	5,3
Information et communication	2,0	2,4	2,6
Enseignement	1,8	2,0	2,1
Activités financières et d'assurance	1,4	1,4	1,6
Autres	8,1	7,7	8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

La répartition des créations d'entreprises PM selon leur forme juridique révèle que les SARL ont représenté 43,8% du total des créations en 2021, marquant une augmentation de 3,4 points sur une année glissante. En revanche, la part de la SARL à associé unique a affiché un recul de 3,2 points, soit 55,7% (cf. graphique 4).

Graphique 4 - Répartition des créations d'entreprises PM par forme juridique - en %

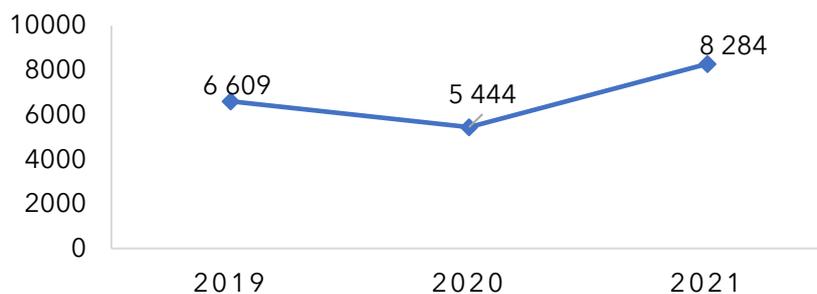


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

3.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Après la baisse des dissolutions des entreprises en 2020 comparativement à 2019, liée à la fermeture des tribunaux à cause de la crise pandémique, l'année 2021 a connu une hausse du nombre des entreprises¹⁷ en cours de dissolution de 52,2% à 8.284 (cf. graphique 5).

Graphique 5 - Evolution des dissolutions des entreprises PM



Source : Baromètre de l'OMPIC.

¹⁷ Les dissolutions anticipées des EPPA ne sont pas étudiées dans cette section en raison de la non-disponibilité des données les concernant.

Encadré 2. Enquêtes du HCP sur l'impact de la Covid-19 relative à l'activité des entreprises

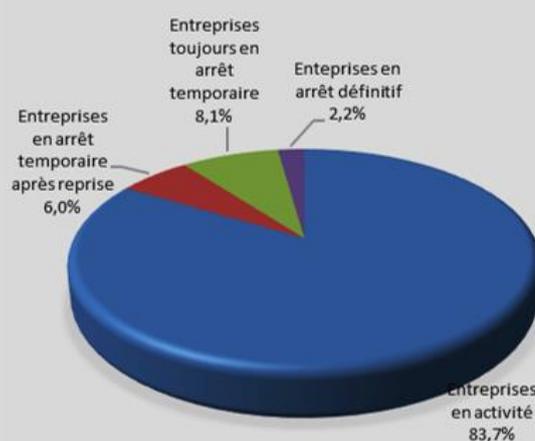
En vue d'évaluer l'impact de la Covid-19 sur l'activité des entreprises, le Haut-Commissariat au Plan a mené une série d'enquêtes qualitatives auprès d'un échantillon de 4400 entreprises organisées.

Le questionnaire est constitué de questions qualitatives qui portent principalement sur la situation d'arrêt d'activité de l'entreprise durant le confinement et de la reprise d'activité après la levée du confinement. La collecte des données a été menée par téléphone et tablette.

Le HCP adopte le concept « Arrêt définitif des activités » comme équivalent à la dissolution.

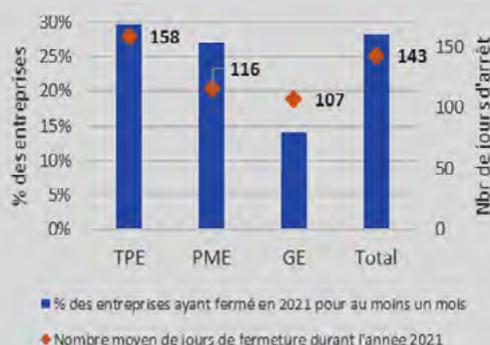
Selon la 3ème enquête de conjoncture sur l'impact de la Covid-19 sur l'activité des entreprises, publiée par le HCP en janvier 2021, 83,7% des entreprises ont déclaré avoir maintenu leurs activités, 6% ont dû arrêter temporairement leur activité après une reprise, 8,1% des entreprises sont toujours en arrêt temporaire et 2,2% ont déclaré avoir cessé leurs activités de manière définitive.

Statut d'activité des entreprises au 2ème semestre 2020



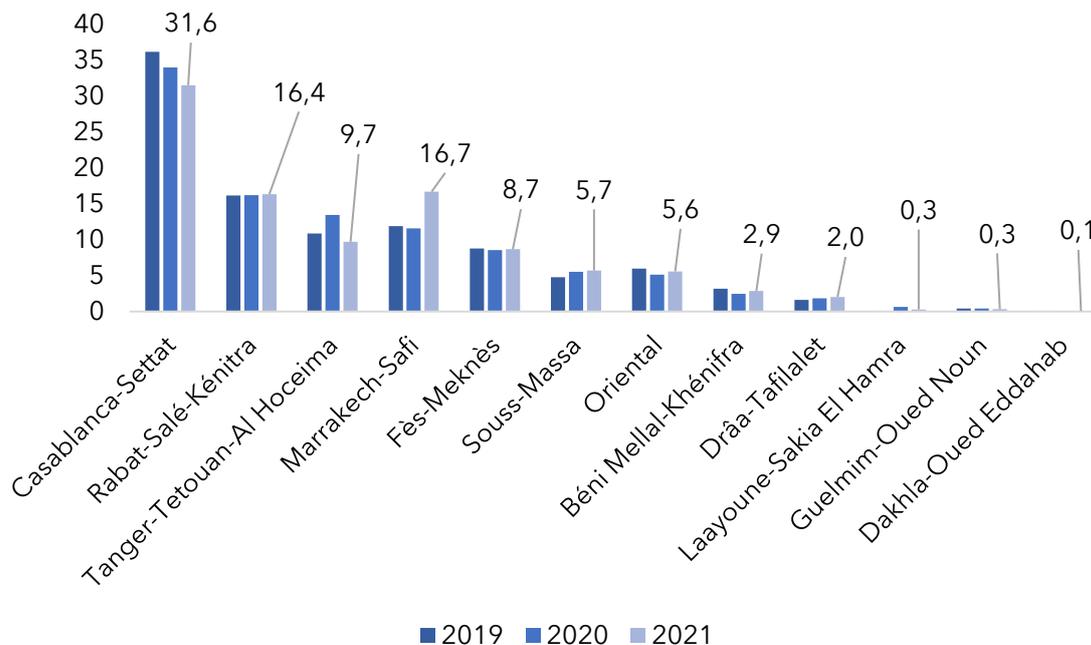
D'après la 4ème édition de cette enquête, publiée par le HCP en février 2022, près d'un tiers des entreprises ont arrêté leur activité pour une durée moyenne de 143 jours en 2021. Cette suspension a été légèrement plus longue pour 30% des TPE, avec une période moyenne de 158 jours d'arrêt, contre 116 jours pour 27% des PME et 107 jours pour 14% des GE.

Part des entreprises en arrêt et nombre moyen de jours de fermeture en 2021 par catégorie d'entreprises



La ventilation régionale de ces dissolutions laisse apparaître la prédominance de la région de Casablanca-Settat, avec une part de 31,6% en 2021. Elle est suivie par la région de Marrakech-Safi avec une part de 16,7%, marquant une augmentation de 3,2 points par rapport à l'année précédente. Pour ce qui est de la région de Rabat-Salé-Kénitra, elle affiche une proportion de 16,4% contre 16,2% en 2020 (cf. graphique 6).

Graphique 6 - Répartition des entreprises PM en cours de dissolution par région - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Le commerce continue d'être le premier secteur touché par les dissolutions anticipées

La répartition sectorielle des entreprises en cours de dissolution en 2021 montre que la section « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » enregistre une part de 32,6%, en recul de 1,3 point par rapport à 2019. Elle est suivie par la « Construction », et les « Activités spécialisées scientifiques et techniques » avec des proportions respectives de 18,3% et 10,7% (cf. tableau 5).

Tableau 5 - Répartition sectorielle des entreprises PM en cours de dissolution - en %

Section d'activité	2019	2020	2021
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	33,9	32,8	32,6
Construction	21,0	19,0	18,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11,1	11,7	10,7
Transports et entreposage	6,2	7,6	7,7
Activités de services administratifs et de soutien	5,2	5,8	6,1
Industrie manufacturière	5,4	5,5	5,8
Hébergement et restauration	5,0	5,5	5,5
Information et communication	3,0	2,9	2,6
Enseignement	1,8	1,9	2,5

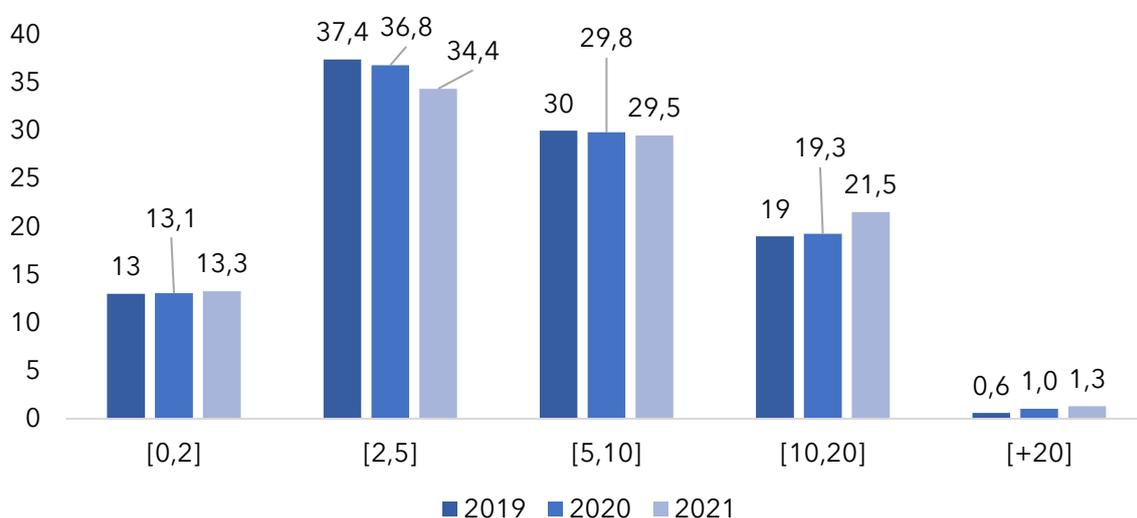
Activités immobilières	2,3	1,7	1,9
Autres	5,2	5,4	6,5
Total	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Les Entreprises PM ayant moins de 5 ans d'âge sont moins résilientes

Les données de l'OMPIC montrent qu'en 2021, les entreprises PM en cours de dissolution avant d'arriver au terme de 5 ans d'existence représentent une part de 47,7% du total (cf. graphique 7). Ces proportions sont de 29,5% et 21,5% respectivement pour les entreprises ayant entre 5 à 10 ans et entre 10 à 20 ans d'existence, cette dernière catégorie ayant connu une augmentation de 2,5 points par rapport à 2019. En revanche, la part des entreprises en cours de dissolution dont l'âge dépasse 20 ans est limitée à 1,3%, en légère hausse de 0,3 point par rapport à 2020.

Graphique 7 - Répartition du nombre des entreprises PM en cours de dissolution par classe d'âge - en %



Source : Données OMPIC.

3.4. Auto-entrepreneurs

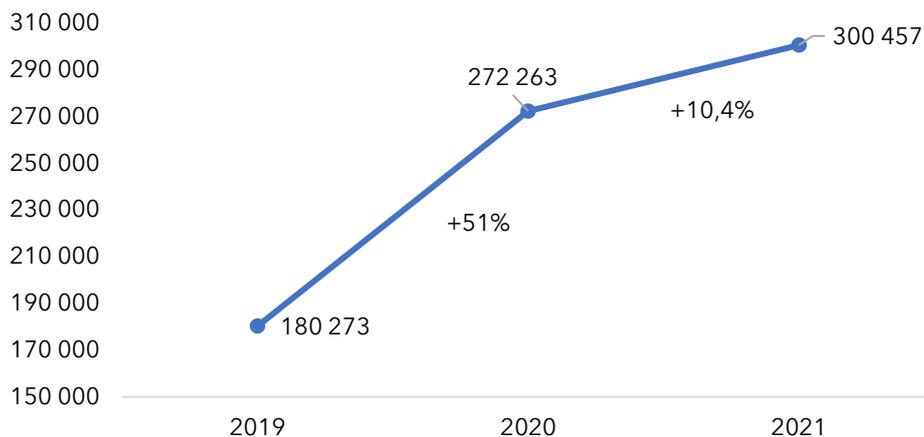
3.4.1. Evolution de l'effectif des Auto-entrepreneurs Actifs

Cette section présente des indicateurs sur les auto-entrepreneurs (AE) actifs¹⁸ au cours de la période 2019-2021, ainsi que leur répartition sur le plan régional et selon la taille de leur chiffre d'affaires.

Au titre de l'exercice 2021, le nombre des AE actifs s'élève à 300.457, contre 272.263 en 2020 et 180.273 en 2019, affichant ainsi des progressions annuelles de 10,4% et 66,7% respectivement (cf. graphique 8).

¹⁸ Les AE enregistrés au cours d'une année ne sont pas nécessairement actifs.

Graphique 8 - Évolution de l'effectif des Auto-entrepreneurs actifs



Source : Données de Barid Al Maghrib.

Encadré 3. Etat des lieux des auto-entrepreneurs au Maroc

Définition du statut d'auto-entrepreneur

Le statut d'auto-entrepreneur offre la possibilité aux citoyens marocains et aux ressortissants étrangers en situation régulière, ayant une activité professionnelle ou désirant créer une entreprise pour profiter d'une opportunité d'affaires, d'obtenir un statut juridique de manière simplifiée.

Ce statut est approprié pour toute personne physique, travaillant pour son propre compte, et dont le chiffre d'affaires encaissé ne dépasse pas les limites de 500.000 dirhams pour les activités industrielles, commerciales ou artisanales, et 200.000 dirhams pour les prestations de services.

La loi n° 114.13 relative au statut de l'auto-entrepreneur prévoit dans son premier article l'instauration d'une liste des activités industrielles, commerciales, artisanales et une liste des prestations de services éligibles au statut d'auto-entrepreneur¹⁹.

En application de cet article, le Décret n° 2-15-303 du 18 rabii I 1437 (30 décembre 2015) définit les deux listes suivantes :

- liste des activités industrielles, commerciales et artisanales : les activités d'industrie, concernées par cette liste, sont des activités de production à petite échelle, nécessitant un travail manuel et/ou une mécanisation réduite.
- liste des prestations de services : le décret cite des activités comme l'artisanat de service (jardinier, électricien, mécanicien...), le transport, le développement de sites web, etc.

Ce statut offre divers avantages dont une fiscalité simplifiée en matière d'impôt sur le revenu, avec des taux de 2% pour les prestations de services et 1% pour les activités industrielles, commerciales ou artisanales, la possibilité d'établir des factures aux clients, ou

¹⁹ Liste des activités éligibles au statut auto-entrepreneur : <https://ae.gov.ma/wp-content/themes/ae-theme/activites-eligibles-AE-FR--.pdf>

la dispense de l'obligation de s'inscrire au Registre de Commerce, remplacé par l'inscription au Registre National de l'Auto-Entrepreneur.

Ces avantages sont néanmoins accompagnés de responsabilités, dont notamment la déclaration du chiffre d'affaires et le paiement de l'impôt trimestriellement et le respect des conditions et exigences liées au métier à exercer.

En 2021, 69,2% des auto-entrepreneurs actifs sont concentrés sur l'axe Tanger-El Jadida et Marrakech-Safi

En 2021, la ventilation régionale des AE actifs révèle la prédominance de la région de Casablanca-Settat qui recense à elle seule 31,8% du total, affichant ainsi une hausse de 1,9 point par rapport à l'année 2019. Elle est suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 16% marquant une baisse de 0,9 point par rapport à 2019. Pour ce qui est de la région de Marrakech-Safi, cette proportion est de 11,6%, suivie de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec 9,8% (Cf. tableau 6).

Tableau 6 - Évolution de la répartition des AE actifs par région

Région	AE actifs en 2019		AE actifs en 2020		AE actifs en 2021	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Casablanca-Settat	53.833	29,9	79.019	29,0	95.452	31,8
Rabat - Salé- Kénitra	30.457	16,9	42.912	15,8	48.007	16,0
Marrakech-Safi	20.734	11,5	32.370	11,9	34.768	11,6
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	23.243	12,9	27.905	10,2	29.302	9,8
Souss - Massa	15.436	8,6	23.532	8,6	26.591	8,9
Fès - Meknès	12.603	7,0	21.203	7,8	21.558	7,2
L'oriental	9.873	5,5	21.175	7,8	20.460	6,8
Béni Mellal- Khénifra	6.440	3,6	9.948	3,7	10.030	3,3
Drâa - Tafilalet	4.252	2,4	8.722	3,2	8.954	3,0
Guelmim - Oued Noun	1.798	1,0	2.605	1,0	2.823	0,9
Laâyoune - Sakia El Hamra	1.240	0,7	2.118	0,8	1.904	0,6
Dakhla-Oued Eddahab	364	0,2	754	0,3	608	0,2
Total	180273	100	272.263	100	300.457	100

Source : Données de Barid Al Maghrib.

La quasi-totalité des auto-entrepreneurs actifs ont généré un CA n'excédant pas individuellement 100 KMAD

L'analyse des AE actifs en 2021, par taille de CA, fait ressortir que 99,2% de cet effectif réalise un CA inférieur à 100 KMAD (cf. tableau 7).

Tableau 7 - Évolution en % de la répartition des AE actifs par taille de CA en KMAD

Catégorie de CA en KMAD	AE actifs en 2019		AE actifs en 2020		AE actifs en 2021	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<=100	179 076	99,3	270 794	99,5	298 072	99,2
]100,200]	1 063	0,6	1 294	0,5	2 072	0,7

]200,300]	84	0,05	119	0,04	205	0,1
]300,400]	28	0,02	44	0,02	68	0,02
]400,500]	22	0,01	12	0,00	40	0,01
Total	180 273	100,0	272 263	100,0	300 457	100,0

Source : Données de Barid Al Maghrib.

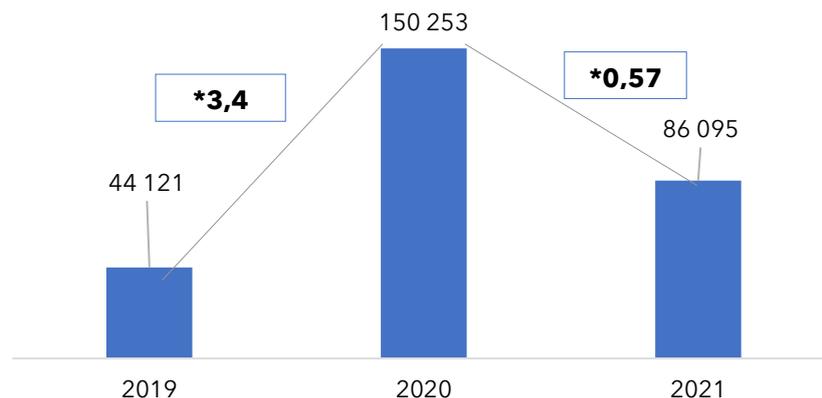
3.4.2. Examen des flux annuels de l'effectif des auto-entrepreneurs enregistrés

Cette section présente des indicateurs sur le flux annuel des auto-entrepreneurs (AE) enregistrés au niveau de Barid Al-Maghrib au cours de la période 2019-2021, ainsi que leur répartition sur le plan régional et sectoriel et selon leur âge, genre et nationalité.

L'effectif des auto-entrepreneurs enregistrés a connu une hausse importante, en 2020, probablement en lien avec les impacts de la crise pandémique sur l'emploi

Le nombre des AE enregistrés en 2021 s'élève à 86.095, marquant une baisse de près de 43% par rapport à l'année 2020 au cours de laquelle ce nombre a atteint 150.253, en hausse de 240,5%, en glissement annuel probablement en lien avec un recours plus important à ce régime induit par les pertes d'emplois liée à la crise Covid-19 (cf. graphique 9).

Graphique 9 - Évolution du nombre des AE enregistrés sur la période 2019 - 2021



Source : Données de Barid Al Maghrib.

68,5% des auto-entrepreneurs enregistrés sont concentrés sur l'axe Tanger-El Jadida et Marrakech-Safi

La répartition régionale des AE enregistrés en 2021 fait ressortir que la région de Casablanca-Settat a concentré 30,3% du total, contre 26% en 2020 et 28% en 2019. Elle est suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 15,8%, soit une baisse de 1 point par rapport à 2019. Pour ce qui est de la région de Marrakech-Safi, cette proportion est de 11,7%, suivie de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec 10,7%.

L'analyse du nombre des AE enregistrés par région confirme leur progression importante en 2020 au niveau de l'ensemble des régions, par rapport à 2019 (cf. tableau 8).

Tableau 8 - Évolution de la répartition de l'effectif des AE enregistrés par région - en %

Région	AE enregistrés en 2019		AE enregistrés en 2020		AE enregistrés en 2021	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Casablanca-Settat	12.391	28,1	39.094	26,0	26.097	30,3
Rabat - Salé- Kénitra	7.422	16,8	22.142	14,7	13.639	15,8
Marrakech-Safi	5.311	12,0	18.699	12,4	10.044	11,7
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	5.710	12,9	11.337	7,5	9.208	10,7
Fès - Meknès	3.357	7,6	17.279	11,5	7.828	9,1
L'oriental	3.386	7,7	13.910	9,3	5.636	6,5
Souss - Massa	3.270	7,4	8.877	5,9	5.863	6,8
Béni Mellal- Khénifra	1.079	2,4	7.231	4,8	3.110	3,6
Drâa - Tafilalet	791	1,8	4.620	3,1	2.097	2,4
Laâyoune - Sakia El Hamra	773	1,8	3.829	2,5	1.308	1,5
Guelmim - Oued Noun	463	1,0	1.447	1,0	909	1,1
Dakhla-Oued Eddahab	168	0,4	1.788	1,2	356	0,4
Total	44121	100	150.253	100	86.095	100

Source : Données de Barid Al Maghrib.

Les services et le commerce se placent aux 1^{er} et 2^{ème} rangs en termes de nombre des AE-enregistrés

L'analyse sectorielle fait ressortir que pour l'année 2021, 48,2% des AE enregistrés relèvent de la section d'activités des « Services » et 37% du « Commerce », contre 46,6% et 38,3% respectivement en 2019. L'année 2020 a toutefois été marquée par la prépondérance des activités relevant du "commerce" qui ont accaparé 45,1% de l'effectif des AE enregistrés, contre 38,4% pour les services (cf. tableau 9).

Tableau 9 - Évolution de la répartition de l'effectif des AE enregistrés par section d'activités

Section d'activités	AE enregistrés en 2019		AE enregistrés en 2020		AE enregistrés en 2021	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Services	20 540	46,6	57 661	38,4	41 538	48,2
Commerce	16 920	38,3	67 732	45,1	31 815	37
Industrie	3 549	8	12 634	8,4	7 439	8,6
Artisanat	3 111	7,1	12 226	8,1	5 303	6,2
Total	44 120	100	150 253	100	86 095	100,0

Source : Données de Barid Al Maghrib.

Plus de la moitié des auto-entrepreneurs enregistrés en 2021 sont âgés de moins de 35 ans

L'analyse montre qu'au cours de la pandémie Covid-19, le statut d'auto-entrepreneur a capté davantage de nouveaux enregistrements auprès des 35-44 ans et 45-54 ans, dont les parts dans l'ensemble de la population étudiée ont progressé respectivement de 2,2 points et de 3,4 points en 2020 (cf. tableau 10).

Tableau 10 - Évolution du nombre des AE enregistrés par classe d'âge - en %

Classe d'âge	AE enregistrés en 2019		AE enregistrés en 2020		AE enregistrés en 2021	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
15-24	3.796	8,6	12.390	8,2	13.440	15,6
25-34	17.185	38,9	52.688	35,1	32.484	37,7
35-44	12.037	27,3	44.326	29,5	21.788	25,3
45-54	5.956	13,5	25.413	16,9	10.604	12,3
55-65	4.026	9,1	12.928	8,6	6.722	7,8
>65	1.121	2,5	2.508	1,7	1.057	1,2
Total	44.121	100,0	150.253	100,0	86.095	100,0

Source : Données de Barid Al Maghrib.

Moins de 24% des auto-entrepreneurs enregistrés en 2021 sont des femmes

La répartition des AE enregistrés par genre confirme la prédominance des hommes avec une part s'établissant autour de 76%. Les enregistrements à ce statut en 2020 ont triplé, par rapport à 2019, autant pour les hommes que les femmes (cf. tableau 11).

Tableau 11 - Évolution de la répartition de l'effectif des AE enregistrés par genre

Genre	AE enregistrés en 2019		AE enregistrés en 2020		AE enregistrés en 2021	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Femme	10 739	24,3	34 416	22,9	20 329	23,6
Homme	33 382	75,7	115 837	77,1	65 766	76,4
Total	44 121	100	150 253	100	86 095	100,0

Source : Données de Barid Al Maghrib.

L'analyse croisée du nombre des AE enregistrés par région et par genre montre la prédominance des hommes dans toutes les régions. Toutefois, la part des AE féminins est plus importante dans les provinces du sud, plus particulièrement la région de Dakhla-Oued Eddahab où elle s'est établi à 38,5% (cf. tableau 12).

Tableau 12 - Évolution de la répartition de l'effectif des AE enregistrés par région et par genre - en %

Région	2019		2020		2021	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Drâa - Tafilalet	16,7	83,3	10,2	89,8	12,6	87,4
Béni Mellal- Khénifra	20,6	79,4	16,0	84,0	16,5	83,5
Guelmim - Oued Noun	23,1	76,9	18,2	81,8	18,8	81,2
Souss - Massa	18,9	81,1	18,0	82,0	20,6	79,4

L'oriental	22,9	77,1	16,8	83,2	20,7	79,3
Marrakech-Safi	21,9	78,1	19,4	80,6	21,7	78,3
Fès - Meknès	24,5	75,5	19,0	81,0	21,8	78,2
Casablanca-Settat	25,1	74,9	29,9	70,1	25,2	74,8
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	27,0	73,0	24,4	75,6	26,2	73,8
Rabat - Salé- Kénitra	26,4	73,6	24,9	75,1	26,5	73,5
Laâyoune - Sakia El Hamra	31,8	68,2	28,8	71,2	28,9	71,1
Dakhla-Oued Eddahab	29,2	70,8	33,7	66,3	38,5	61,5
Total	24,3	75,7	22,9	77,1	23,6	76,4

Source : Données de Barid Al Maghrib.

2,3% des auto-entrepreneurs enregistrés en 2021 sont de nationalité étrangère

Le nombre des AE enregistrés ayant une nationalité étrangère a progressé de 908 en 2019 à 1.383 en 2020 et 1.951 en 2021, représentant 2,3% de l'ensemble des AE enregistrés (cf. tableau 13).

Tableau 13 - Évolution de la répartition de l'effectif des AE enregistrés par nationalité

Nationalité	AE enregistrés en 2019		AE enregistrés en 2020		AE enregistrés en 2021	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Marocaine	43 213	97,9%	148 870	99,1%	84 144	97,7%
Autre	908	2,1%	1 383	0,9%	1 951	2,3%
Total	44 121	100,0%	150 253	100,0%	86 095	100,0%

Source : Données de Barid Al Maghrib.

4. INDICATEURS ECONOMIQUES DES ENTREPRISES PERSONNES MORALES ACTIVES

- 4.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives
- 4.2. Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives
- 4.3. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

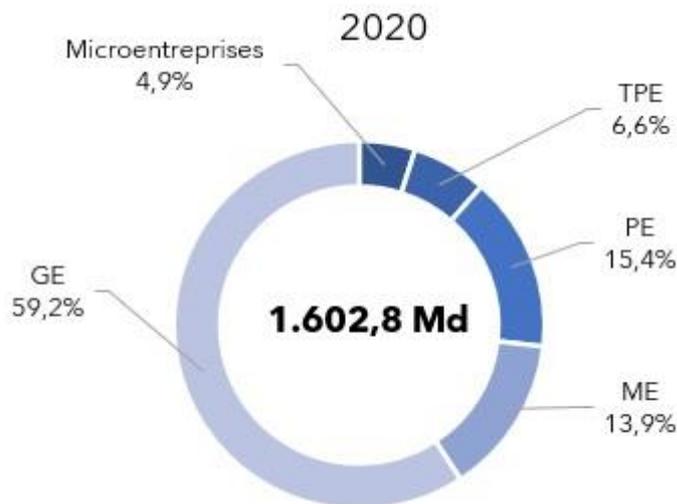
4. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

Cette section présente une analyse du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des EPMA ainsi que l'impact de la pandémie de Covid-19 sur ces indicateurs et ce, selon trois axes : catégorie d'entreprises, région et section d'activités.

4.1. Chiffre d'affaires des EPMA

Il ressort de la base de la DGI que les EPMA, au nombre de 289.773²⁰, ont généré un CA totalisant 1 602,8 milliards de dirhams²¹ au titre de l'exercice 2020, en baisse annuelle de 9,4%, dont 40,8% a été généré par les TPME, contre 40,4% en 2019 (cf. graphique 10 et Caractéristiques de base des Entreprises Personnes Morales).

Graphique 10 - Répartition du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises



Source : DGI.

Afin de neutraliser les biais induits par les entrées et sorties d'entreprises sur la période étudiée, la méthode du chiffre d'affaires unitaire a été utilisée²² (cf. Encadré 4).

Sur cette base, il est relevé une baisse du CA des EPMA de 13,3% en 2020 par rapport à 2019.

²⁰ Contre 277.473 EPMA en 2019. Source : base de données de la DGI, à l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance.

²¹ Le calcul est fait sur l'image de l'année 2020 sans neutraliser l'effet des entreprises entrantes et sortantes.

²² L'Observatoire a utilisé cette méthode comme alternative au cylindrage utilisé les années précédentes en raison de l'indisponibilité de certaines données.

Encadré 4. Méthode de calcul de l'évolution du chiffre d'affaires

En raison de la non disponibilité des informations détaillées requises, l'Observatoire a adopté la méthode du chiffre d'affaires unitaire (cf. Méthodologie) en vue d'analyser l'évolution du CA global des EPMA entre 2019 et 2020, en éliminant les biais induits par les entrées et sorties des entreprises au titre de chaque année.

La baisse brute du chiffre d'affaires se décline comme suit :

		2019	2020	Différence	Evolution
GE	Nombre d'entreprises	1 235	1 147	-88	-7,1%
	CA (millions de dhs)	1 054 152	948 998	-105 154	-10,0%
TPE	Nombre des TPE	273 516	286 144	12 628	4,6%
	CA (millions de dhs)	471 411	430 440	-40 972	-8,7%
ME	Nombre des ME	2 722	2 482	-240	-8,8%
	CA (millions de dhs)	244 504	223 387	-21 118	-8,6%
		2019	2020	Différence	Evolution
Nombre d'entreprises		277 473	289 773	12 300	4,4%
CA (millions de dhs)		1 770 067	1 602 824	-167 243	-9,4%
Chiffre d'affaires unitaire moyen (CA global en millions de dhs par entreprise) ²³		6,38	5,53	-0,85	-13,3%

Décomposition de la variation brute du CA en millions de dhs entre 2019 et 2020

Explication de la variation brute du CA	Effet de la variation du nombre d'entreprises ²⁴ (en millions de dhs)	68 035
	Effet CA ²⁵ (en millions de dhs)	-235 278
	Total de la variation du CA (en millions de dhs)	-167 243

***Effet variation du nombre d'entreprises** : relatif à la hausse du nombre d'entreprises Personnes Morales déclarantes de 12.300 entreprises, générant un impact positif sur le chiffre d'affaires de 68 milliards de dirhams.

²³ Est égal au CA global divisé par le nombre d'entreprises.

²⁴ Est égal au CA unitaire moyen 2020 multiplié par la différence du nombre d'entreprises entre les deux années.

²⁵ Est égal au nombre d'entreprises 2019 multiplié par la différence du CA unitaire moyen entre les deux années.

***Effet CA généré** : relatif à la baisse du chiffre d'affaires unitaire moyen de 0,85 millions de dirhams, générant un impact défavorable sur le chiffre d'affaires de 235,3 milliards de dirhams. Ce recul s'explique essentiellement par les effets de la crise pandémique sur l'activité des entreprises. En considérant uniquement l'effet de cette évolution, la baisse nette du CA est estimée à 13,3% en 2020 par rapport à 2019.

La baisse du chiffre d'affaires des EPMA est généralisée à toutes les régions du Royaume, mais dans des proportions inégales

L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 par région fait ressortir, en particulier, que les régions de Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Casablanca-Settat ont affiché des baisses respectives de 26,4%, 15,8% et 13,3% (cf. tableau 14).

Tableau 14 - Evolution annuelle en % du CA cumulé des EPMA par région en millions de dirhams

Région	CA cumulé 2019	CA cumulé 2020	Evolution en % (en éliminant le biais des entrées/sorties)
Casablanca-Settat	1 051 322,5	941 515,6	-13,3
Rabat-Salé-Kénitra	261 738,8	250 272,3	-8,0
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	164 705,7	147 811,7	-15,8
Souss-Massa	87 812,3	84 693,8	-8,5
Fès-Meknès	68 710,9	64 416,8	-10,2
Marrakech-Safi	74 283,4	57 093,7	-26,4
L'oriental	33 457,4	31 734,2	-11,7
Béni Mellal-Khénifra	11 767,2	11 101,1	-11,0
Drâa-Tafilalet	8 495,1	7 493,5	-18,4
Laayoune-Sakia El Hamra	4 777,9	4 366,2	-13,0
Dakhla-Oued Eddahab ²⁶	1 690,7	1 204,1	-24,5
Guelmim-Oued Noun	1 305,2	1 121,4	-11,5
Total	1 770 067,1	1 602 824,4	-13,3

Source : DGI.

La crise économique a eu un impact sectoriel inégal

L'analyse de l'évolution du CA des EPMA sur la même période laisse apparaître que la section « Hébergement et restauration » a accusé la baisse la plus importante, soit 51,2%, suivie des sections « Arts, spectacles et activités récréatives²⁷ » et « Transports et entreposage » avec des régressions respectives de 46,1% et 26,8%. Quant à la section « Santé humaine et action sociale », elle a marqué une baisse limitée à 0,2% (cf. tableau 15).

²⁶ La population des entreprises des régions du sud n'est pas exhaustive, ces dernières étant soumises à des dispositions fiscales spécifiques.

²⁷ Cette section est composée des branches suivantes : Activités créatives, artistiques et de spectacle ; Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles ; Organisation de jeux de hasard et d'argent ; Activités sportives, récréatives et de loisirs (NMA 2010).

Tableau 15 - Evolution annuelle en % du CA cumulé par section d'activités en millions de dirhams

Section d'activités	CA cumulé 2019	CA cumulé 2020	Evolution en % (en éliminant le biais des entrées/sorties)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	621 442	561 040	-13,5
Industrie manufacturière	402 179	379 426	-10,0
Construction	233 293	198 343	-17,5
Transports et entreposage	98 781	82 950	-26,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	71 216	66 210	-9,7
Industries extractives	65 251	62 658	-5,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	61 051	59 683	1,0
Information et communication	51 184	50 013	-7,0
Activités de services administratifs et de soutien	45 692	39 281	-16,7
Enseignement	15 601	18 475	15,6
Hébergement et restauration	33 165	16 799	-51,2
Activités immobilières	18 322	16 000	-13,1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	15 740	15 195	-9,2
Santé humaine et action sociale	11 204	12 081	-0,2
Agriculture, sylviculture et pêche	9 979	9 738	-13,1
Autres activités de services ²⁸	4 413	3 743	-21,0
Arts, spectacles et activités récréatives	3 489	1 965	-46,1
Autres	8 063	9 224	23,0
Total	1 770 067,1	1 602 824,4	-13,3

Source : DGI.

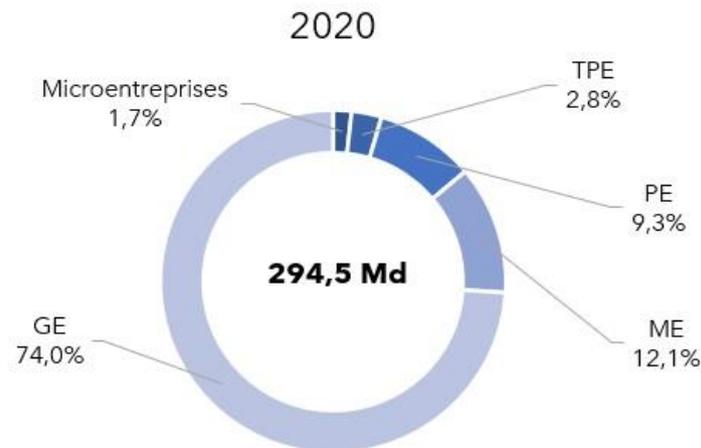
4.2. Chiffre d'affaires à l'export des EPMA

Il ressort de la base de la DGI que les EPMA, au nombre de 289.773, ont généré un CA à l'export de 294,5 milliards de dirhams²⁹ au titre de l'exercice 2020 accusant un recul de 5,8%. Les TPME ont généré 26% de ce CA, contre 26,3% en 2019 (cf. graphique 11).

²⁸ Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

²⁹ Le calcul est fait sur l'image de l'année 2020 sans neutraliser l'effet des entrants et sortants.

Graphique 11 - Répartition du CA à l'export des EPMA par catégorie d'entreprises



Source : DGI.

Afin de neutraliser les biais induits par les entrées et sorties d'entreprises sur la période étudiée, la méthode du chiffre d'affaires à l'export unitaire a été utilisée³⁰ (cf. Encadré 5).

Sur cette base, il est relevé une baisse du CA à l'export des EPMA de 9,8% en 2020 par rapport à 2019.

Encadré 5. Méthode de calcul de l'évolution du chiffre d'affaires à l'export

En raison de la non disponibilité des informations détaillées requises, l'Observatoire a adopté la méthode du chiffre d'affaires à l'export unitaire (cf. Méthodologie) en vue d'analyser l'évolution du CA à l'export global des EPMA entre 2019 et 2020, en éliminant les biais induits par les entrées et sorties des entreprises au titre de chaque année.

Ainsi, la baisse brute du chiffre d'affaires à l'export se décline comme suit :

		2019	2020	Différence	Evolution
GE	Nombre d'entreprises	1 235	1 147	-88	-7,1%
	CA à l'export (millions de dhs)	230 166	217 835	-12 332	-5,4%
TPE	Nombre des TPE	273 516	286 144	12 628	4,6%
	CA à l'export (millions de dhs)	44 457	40 875	-3 582	-8,1%
ME	Nombre des ME	2 722	2 482	-240	-8,8%
	CA à l'export (millions de dhs)	37 877	35 769	-2 107	-5,6%
		2019	2020	Différence	Evolution
Nombre d'entreprises		277 473	289 773	12 300	4,4%
CA à l'export (millions de dhs)		312 500	294 479	-18 021	-5,8%

³⁰ L'Observatoire a utilisé cette méthode comme alternative au cylindrage utilisé les années précédentes en raison de l'indisponibilité de certaines données.

CA à l'export unitaire moyen (millions de dhs par entreprise) ³¹	1,13	1,02	-0,11	-9,8%
---	------	------	-------	-------

Décomposition de la variation brute du CA à l'export en millions de dhs entre 2019 et 2020

Explication de la variation brute du CA à l'export	Effet de la variation du nombre d'entreprises ³² (en millions de dhs)	12 500
	Effet CA à l'export ³³ (en millions de dhs)	-30 521
Total de la variation du CA à l'export (en millions de dhs)		-18 021

***Effet de la variation du nombre d'entreprises :** relatif à la hausse du nombre d'entreprises Personnes Morales déclarantes de 12.300 entreprises, générant un impact positif sur le chiffre d'affaires à l'export de 12,5 milliards de dirhams.

***Effet du CA généré à l'export :** relatif à la baisse du chiffre d'affaires à l'export unitaire moyen de 0,11 million de dirhams, générant un impact défavorable sur le chiffre d'affaires global à l'export de 30,5 milliards de dirhams. Cette baisse s'explique essentiellement par les effets de la crise pandémique et la fermeture des frontières sur l'activité des entreprises. En considérant uniquement l'effet de cette évolution, la baisse nette du CA à l'export est estimée à 9,8% par rapport à 2019.

Le CA à l'export de la quasi-totalité des régions a reculé mais dans des proportions différentes

L'analyse régionale de l'évolution du chiffre d'affaires à l'export entre 2020 et 2019 fait ressortir que les régions de Marrakech-Safi, Béni Mellal-Khénifra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Casablanca-Settat ont accusé les baisses les plus importantes soit 26%, 25%, 19% et 10%, respectivement. Quant à la région de Rabat-Salé-Kénitra, elle a marqué une hausse de 16,5% sur la même période (cf. tableau 16).

Tableau 16 - Evolution annuelle en % du CA à l'export des EPMA par région en millions de dirhams

Région	CA à l'export cumulé 2019	CA à l'export cumulé 2020	Evolution en % (en éliminant le biais des entrées/sorties)
Casablanca-Settat	155 836,4	144 762,4	-10,1
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	82 537,9	71 202,1	-19,1
Rabat-Salé-Kénitra	32 980,7	39 949,4	16,5
Souss-Massa	20 907,8	21 339,3	-3,2
Fès-Meknès	9 017,1	8 141,6	-13,5
Marrakech-Safi	8 016,0	6 192,5	-26,0
L'Oriental	2 087,1	1 955,7	-12,7
Béni Mellal-Khénifra	419,2	333,1	-25,0

³¹ Est égal au CA à l'export global divisé par le nombre d'entreprises.

³² Est égal au CA à l'export unitaire moyen 2020 multiplié par la différence du nombre d'entreprises entre les deux années.

³³ Est égal au nombre d'entreprises 2019 multiplié par la différence du CA à l'export unitaire moyen entre les deux années.

Laayoune-Sakia El Hamra	213,3	177,2	-20,9
Guelmim-Oued Noun	249,2	172,6	-28,7
Dakhla-Oued Eddahab	162,9	145,1	-5,6
Drâa-Tafilalet	72,2	107,6	38,0
Total	312 499,8	294 478,7	-9,8

Source : DGI.

La baisse du chiffre d'affaires à l'export est généralisée à la quasi-totalité des secteurs d'activités

L'analyse sectorielle de l'évolution du CA à l'export des EPMA sur la même période, fait ressortir que la section de l' « Hébergement et restauration » a accusé une baisse de 75%, suivie des sections de la « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » et des « Transports et entreposage » avec des baisses respectives de 67% et 47,4% (cf. tableau 17).

Les sections de la « Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » et des « Industries extractives », quant à elles, ont enregistré des progressions respectives de 23,7% et 2,5%.

Tableau 17 - Evolution annuelle en % du CA à l'export par section d'activités en millions de dirhams

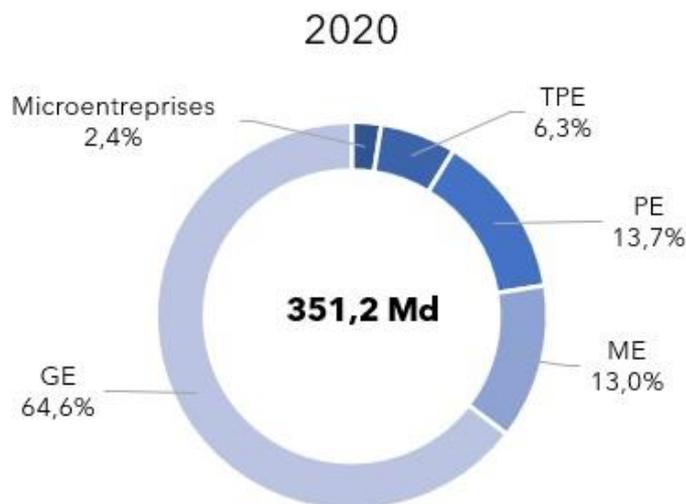
Section d'activités	CA à l'export cumulé 2019	CA à l'export cumulé 2020	Evolution en % (en éliminant le biais des entrées/sorties)
Industrie manufacturière	144 558,1	136 377,3	-10
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	50 293,0	50 913,8	-3
Industries extractives	40 668,4	42 316,6	2,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14 395,5	14 090,8	-5
Transports et entreposage	23 141,2	13 977,1	-47,4
Activités de services administratifs et de soutien	12 530,6	12 156,2	-6
Information et communication	8 007,1	7 473,1	-11,2
Construction	8 008,2	7 009,1	-15
Agriculture, sylviculture et pêche	1 808,3	2 004,5	-1,3
Hébergement et restauration	1 841,7	476	-75,1
Activités immobilières	496,8	413,8	-17,1
Production et distribution d'eau ; assainissement, etc.	266,3	350,4	23,7
Autres activités de services	307,4	304,8	-7,7
Production et distribution d'électricité, etc.	791,5	253	-67
Enseignement	183,2	113,7	-39,4
Arts, spectacles et activités récréatives	170,7	107,3	-39,9
Santé humaine et action sociale	40,1	30,7	-29,1
Autres	4 991,6	6 110,5	31,6
Total	312 499,8	294 478,7	-9,8

Source : DGI.

4.3. Valeur ajoutée des EPMA

Il ressort de la base de la DGI que les EPMA, au nombre de 289.773, ont généré une valeur ajoutée totalisant 351,2 milliards de dirhams³⁴ au titre de l'exercice 2020, en baisse annuelle de 6,9%, et dont 35,4% a été générée par les TPME, contre 37,3% en 2019 (cf. graphique 12).

Graphique 12 - Répartition de la VA des EPMA par catégorie d'entreprises



Source : DGI

Afin de neutraliser les biais induits par les entrées et sorties d'entreprises sur la période étudiée, la méthode de la VA unitaire a été utilisée³⁵ (cf. Encadré 6).

Sur cette base, il est relevé une baisse de la VA des EPMA de 10,8% en 2020 par rapport à 2019.

Encadré 6. Méthode de calcul de l'évolution de la valeur ajoutée

En raison de la non disponibilité des informations détaillées requises, l'Observatoire a adopté la méthode de la valeur ajoutée unitaire (cf. Méthodologie) en vue d'analyser l'évolution de la VA globale des EPMA entre 2019 et 2020, en éliminant les biais induits par les entrées et sorties des entreprises au titre de chaque année.

La baisse brute de la VA se décline comme suit :

		2019	2020	Différence	Evolution
GE	Nombre d'entreprises	1 235	1 147	-88	-7,1%
	VA (millions de dhs)	236 483	226 771	-9 712	-4,1%
TPE	Nombre des TPE	273 516	286 144	12 628	4,6%
	VA (millions de dhs)	90 483	78 898	-11 585	-12,8%
ME	Nombre des ME	2 722	2 482	-240	-8,8%

³⁴ Le calcul est fait sur l'image de l'année 2020 sans neutraliser l'effet des entrants et sortants.

³⁵ L'Observatoire a utilisé cette méthode comme alternative au cylindrage utilisé les années précédentes en raison de l'indisponibilité de certaines données.

	VA (millions de dhs)	50 201	45 540	-4 661	-9,3%
		2019	2020	Différence	Evolution
	Nombre d'entreprises	277 473	289 773	12 300	4,4%
	VA (millions de dhs)	377 167	351 209	-25 958	-6,9%
	VA unitaire moyenne (VA globale en millions de dhs par entreprise) ³⁶	1,36	1,21	-0,15	-10,8%

Décomposition de la variation brute de la VA en millions de dhs entre 2019 et 2020

Explication de la variation brute de la VA	Effet de la variation du nombre d'entreprises ³⁷ (en millions de dhs)	14 908
	Effet VA ³⁸ (en millions de dhs)	-40 866
	Total de la variation de la VA (en millions de dhs)	-25 958

***Effet de la variation du nombre d'entreprises :** relatif à la hausse du nombre d'entreprises Personnes Morales de 12.300 entreprises, générant un impact positif sur la valeur ajoutée de 14,9 milliards de dirhams.

***Effet de la VA générée :** relatif à la baisse de la valeur ajoutée unitaire moyenne de 0,15 million de dirhams, générant un impact défavorable sur la valeur ajoutée de 40,9 milliards de dirhams. Cette baisse s'explique essentiellement par les effets de la crise pandémique sur l'activité des entreprises. En considérant uniquement l'effet de cette évolution, le recul de la VA est estimé à 10,8% en 2020 par rapport à 2019.

La valeur ajoutée des EPMA a baissé de manière inégale au plan régional

L'analyse régionale de l'évolution de la valeur ajoutée entre 2019 et 2020 fait ressortir que les régions de Marrakech-Safi, Béni Mellal-Khénifra, Fès-Meknès, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Casablanca-Settat ont enregistré des baisses de 41,3%, 23,2%, 16,8%, 14,8% et 8,9%, respectivement (cf. tableau 18).

Tableau 18 - Evolution annuelle en % de la valeur ajoutée des EPMA par région en millions de dirhams

Région	VA cumulé 2019	VA cumulé 2020	Evolution en % (en éliminant le biais des entrées/sorties)
Casablanca-Settat	219 525,2	206 526,7	-8,9
Rabat-Salé-Kénitra	73 456,2	72 322,9	-5,3
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	32 966,8	29 938,4	-14,8
Souss-Massa	15 742,5	15 172,9	-8,6
Fès-Meknès	11 862,1	10 299,7	-16,8

³⁶ Est égale à la VA globale divisée par le nombre d'entreprises.

³⁷ Est égal à la VA unitaire moyenne 2020 multiplié par la différence du nombre d'entreprises entre les deux années.

³⁸ Est égal au nombre d'entreprises 2019 multiplié par la différence de la VA unitaire moyenne entre les deux années.

Marrakech-Safi	15 297,0	9 375,6	-41,3
L'oriental	4 237,7	4 064,1	-10,7
Béni Mellal-Khénifra	1 746,9	1 422,4	-23,2
Drâa-Tafilalet	1 121,5	815,3	-32,7
Laayoune-Sakia El Hamra	774,5	861,1	5,9
Dakhla-Oued Eddahab	280,9	257,5	-2,9
Guelmim-Oued Noun	155,9	152,5	0,8
Total	377 167,0	351 209,2	-10,8

Source : DGI.

Encadré 7. Structure de la Valeur Ajoutée Nationale

Le HCP calcule la VA à l'échelle macroéconomique, à partir des statistiques des Comptes Nationaux Base 2014 (2014 - 2019) et des enquêtes réalisées sur le terrain, en intégrant une population constituée des sociétés non financières et financières, des Administrations Publiques, des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Par ailleurs, l'Observatoire concentre son analyse sur la dimension microéconomique et sur le segment des Entreprises Personnes Morales Actives. A cet effet, il s'aligne sur la méthode de calcul de la DGI, basée sur les bilans déclarés par cette population d'entreprises. En outre, l'Observatoire utilise une technique qui permet de considérer l'évolution brute de la valeur ajoutée ainsi que son évolution nette en neutralisant les biais liés aux entrées et sorties d'entreprises.

Selon les comptes nationaux (HCP, 2020), la valeur ajoutée nationale s'élève à 965,7 milliards de dirhams. Pour ce qui est du secteur générant la part la plus importante dans la valeur ajoutée globale, le tertiaire arrive en tête avec plus de 553,7 milliards de dirhams, soit 57,3% en 2020 contre 57,6% en 2019, enregistrant une baisse de 5,8%, causée principalement par l'impact économique de la crise de la Covid-19 sur le secteur des hôtels et des restaurants, dont la valeur ajoutée a enregistré une baisse de 55,8%, passant de 30,3 milliards de dirhams en 2019 à 13,4 milliards de dirhams en 2020.

Avec une part de 29,5% en 2020, contre 28,6% l'année antérieure, le secteur secondaire détient la deuxième place au niveau de la contribution à la valeur ajoutée globale, soit 284,7 milliards de dirhams, en baisse de 2,5%. Cette part est principalement constituée par les activités liées à l'industrie de transformation qui ont représenté 17,2% de cette valeur ajoutée globale. Le secteur primaire, avec 127,2 milliards de dirhams, en baisse de 9,1%, a contribué pour 13,2% à la valeur ajoutée globale en 2020, majoritairement créée par l'« Agriculture, forêts et services annexes » avec une part de 12%, contre 1,1% pour la « Pêche, aquaculture ».

La VA des EPMA exerçant dans les secteurs « Arts, spectacles et activités récréatives » et « Hébergement et restauration » a accusé les baisses les plus importantes

L'analyse de l'évolution de la valeur ajoutée des EPMA sur la même période, révèle que la section des « Arts, spectacles et activités récréatives » a accusé une baisse de 73,7%, suivie des sections de l'« Hébergement et restauration », des « Autres activités de services » et des « Transports et entreposage » avec des régressions respectives de 69% ; 39,1% et 32,2% (cf. tableau 19)

Les sections de l' « Enseignement », de la « Santé humaine et action sociale », de la « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » et des « Industries extractives », quant à elles, ont affiché des progressions respectives de 35,8% ; 31,1% ; 11,1% et 6,5% de la valeur ajoutée en 2020.

Tableau 19 - Evolution annuelle en % de la valeur ajoutée par section d'activités en millions de dirhams

Section d'activités	VA cumulée 2019	VA cumulée 2020	Evolution en % (en éliminant le biais des entrées/sorties)
Industrie manufacturière	78 079,9	74 227,8	-9,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	73 070,8	67 969,6	-10,9
Construction	43 397,9	36 567,6	-18,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	29 775,3	29 074,9	-5,2
Industries extractives	25 020,0	27 073,4	6,5
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	22 614,5	24 316,6	11,1
Information et communication	25 468,2	23 739,4	-11,3
Activités de services administratifs et de soutien	20 357,6	19 281,4	-8,3
Transports et entreposage	22 690,8	17 647,4	-32,2
Enseignement	9 536,7	13 263,7	35,8
Activités immobilières	7 294,7	6 832,7	-6,8
Hébergement et restauration	11 834,9	3 815,4	-69
Production et distribution d'eau ; assainissement.	2 213,1	2 134,3	-9,3
Agriculture, sylviculture et pêche ³⁹	1 914,9	1 746,1	-18,8
Santé humaine et action sociale	887,3	1 256,5	31,1
Autres activités de services	1 160,5	758,8	-39,1
Arts, spectacles et activités récréatives	807,2	221,7	-73,7
Autres	1 042,7	1 281,9	32,1
Total	377 167	351 209,2	-10,8

Source : DGI.

³⁹ Le nombre d'entreprises agricoles incluses dans le périmètre de ce rapport n'est pas exhaustif, le secteur agricole étant soumis à des dispositions fiscales spécifiques.

5. EMPLOIS DES ENTREPRISES

5.1. Analyse des emplois et des actes d'affiliations à la CNSS sur la période 2019 - 2021

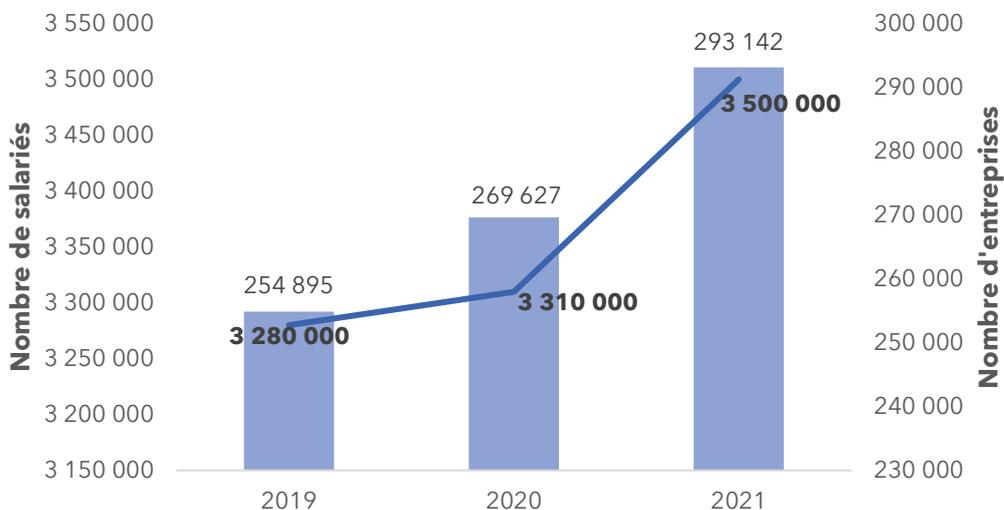
5.2. Analyse de la masse salariale 2019 - 2021

5. Emploi des entreprises

Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme selon trois axes : géographique, section d'activités, classe d'effectifs. Elle expose également l'impact de la crise liée à la Covid-19 sur ces entreprises.

Les analyses qui suivent concernent 293.142⁴⁰ Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives⁴¹ déclarantes à la CNSS en 2021 ayant déclaré au total 3.500.000 employés, contre 269.627⁴² et 3.310.000 employés en 2020 et 254.895⁴³ et 3.280.000 en 2019⁴⁴ (cf. graphique 13).

Graphique 13- Evolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS



Source : Base de la CNSS.

5.1. Analyse des emplois et des actes d'affiliations à la CNSS sur la période 2019 - 2021

La pandémie de Covid-19 a eu un impact prononcé à la fois sur le nombre d'entreprises déclarantes et sur les déclarations des emplois, avec des baisses importantes observées au deuxième trimestre de l'exercice 2020, marqué par les restrictions sanitaires mises en place par les autorités nationales notamment le confinement de la population à partir du 20 mars.

Avec la fin du confinement et l'allègement progressif des restrictions sur les activités économiques, le repli s'est atténué au cours du troisième trimestre de l'année 2020 pour atteindre les niveaux enregistrés en 2019 au quatrième trimestre, à l'exception de certains secteurs d'activités (cf. Rapport annuel OMTPE 2019-2020).

⁴⁰ Comprenant 208.912 EPMA et 84.230 EPPA.

⁴¹ Entreprises financières et non financières.

⁴² Comprenant 191.004 EPMA et 78.623 EPPA.

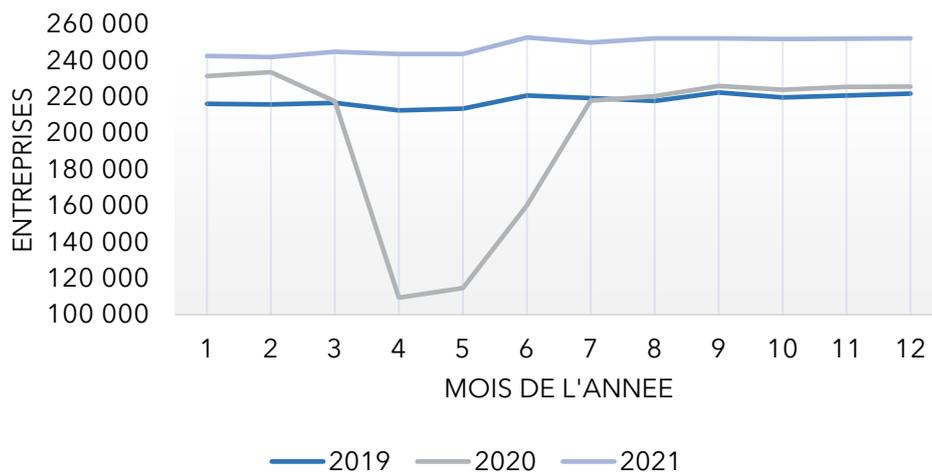
⁴³ Comprenant 179.045 EPMA et 75.850 EPPA.

⁴⁴ Le présent rapport prend en compte les chiffres actualisés par la CNSS.

En lien avec la reprise de l'activité économique en 2021, le nombre des entreprises déclarantes est ressorti en amélioration de 11,7% par rapport à 2020 et de 13,7% en comparaison avec 2019, après un accroissement limité à 1,8% en 2020 (cf. graphique 14).

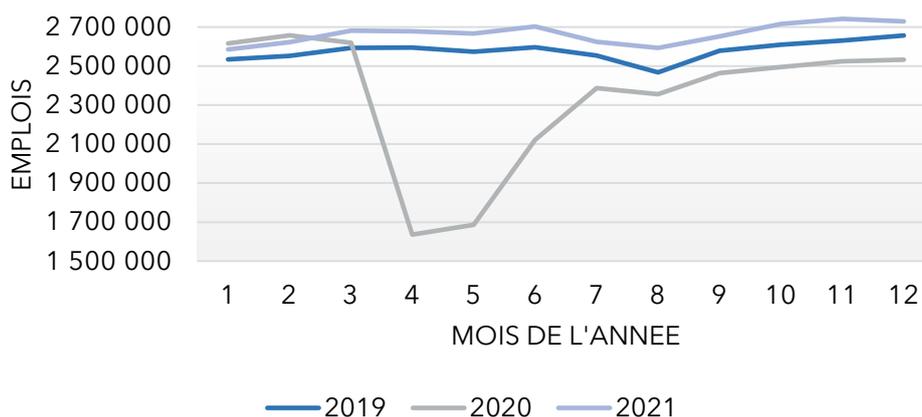
Pour ce qui est du nombre des emplois, il a connu un redressement avec une hausse de 7,7% par rapport à 2020 et de 2,7% en comparaison avec 2019, après un repli de 4,6% en 2020 (cf. graphique 15).

Graphique 14- Evolution mensuelle du nombre des entreprises déclarantes à la CNSS sur la période 2019 - 2021



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 15 - Evolution mensuelle des emplois déclarés auprès de la CNSS sur la période 2019 - 2021



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

5.1.1. Analyse régionale

Comme le montre le tableau 20, la quasi-totalité des régions ont affiché, entre 2019 et 2021, des augmentations des actes d'affiliations à la CNSS, mais dans des proportions inégales. Les régions de Dakhla Oued-Eddahab, Fès-Meknès, l'Oriental et Tanger-Tétouan-Al Hoceima ont enregistré les hausses les plus importantes soit respectivement 63,4%, 32,9%, 18,1% et 21,8%.

Quant à la région de Marrakech-Safi, elle a affiché en 2021 une progression de 14%, après un repli de 5,1% en 2020.

Tableau 20 - Evolution, par région, du nombre des entreprises déclarantes à la CNSS - en %

Région	Evolutions des actes d'affiliations		
	2020 - 2019	2021 - 2020	2021 - 2019
Marrakech-Safi	-5,1	14,0	8,1
Casablanca-Settat	1,3	9,4	10,9
Drâa-Tafilalet	-1,5	14,8	13,1
Béni Mellal-Khénifra	4,7	8,0	13,1
Rabat-Salé-Kénitra	4,4	11,6	16,6
Souss-Massa	2,5	15,0	17,9
Oriental	-0,6	18,7	18,1
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	4,4	16,7	21,8
Fès-Meknès	2,7	29,4	32,9
Laayoune-Sakia El Hamra ⁴⁵	-3,0	-7,7	-10,4
Guelmim-Oued Noun	-3,9	4,4	0,4
Dakhla-Oued Eddahab	8,9	50,0	63,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Pour sa part, le nombre des emplois déclarés à la CNSS en 2021 a augmenté dans toutes les régions, pour dépasser les niveaux observés en 2019, à l'exception de Marrakech-Safi et Guelmim-oued Noun qui ont enregistré des baisses respectives de 4% et 5% (cf. tableau 21).

Tableau 21 - Evolution, par région, des emplois déclarés auprès de la CNSS - en %

Région	Evolutions des emplois		
	2020 - 2019	2021 - 2020	2021 - 2019
Marrakech-Safi	-13,9	11,5	-4,0
Casablanca-Settat	-5,7	8,0	1,8
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	-4,4	7,2	2,5
Rabat-Salé-Kénitra	-1,5	5,5	3,9
Souss-Massa	-2,4	7,7	5,1
Béni Mellal-Khénifra	1,0	4,8	5,8
Oriental	-0,6	7,9	7,2
Drâa-Tafilalet	-2,2	11,3	8,9
Fès-Meknès	-0,1	24,0	23,8
Guelmim-Oued Noun	0,3	-5,3	-5,0

⁴⁵ Le nombre des entreprises dans les régions du sud n'est pas exhaustif étant donné leurs spécificités fiscales.

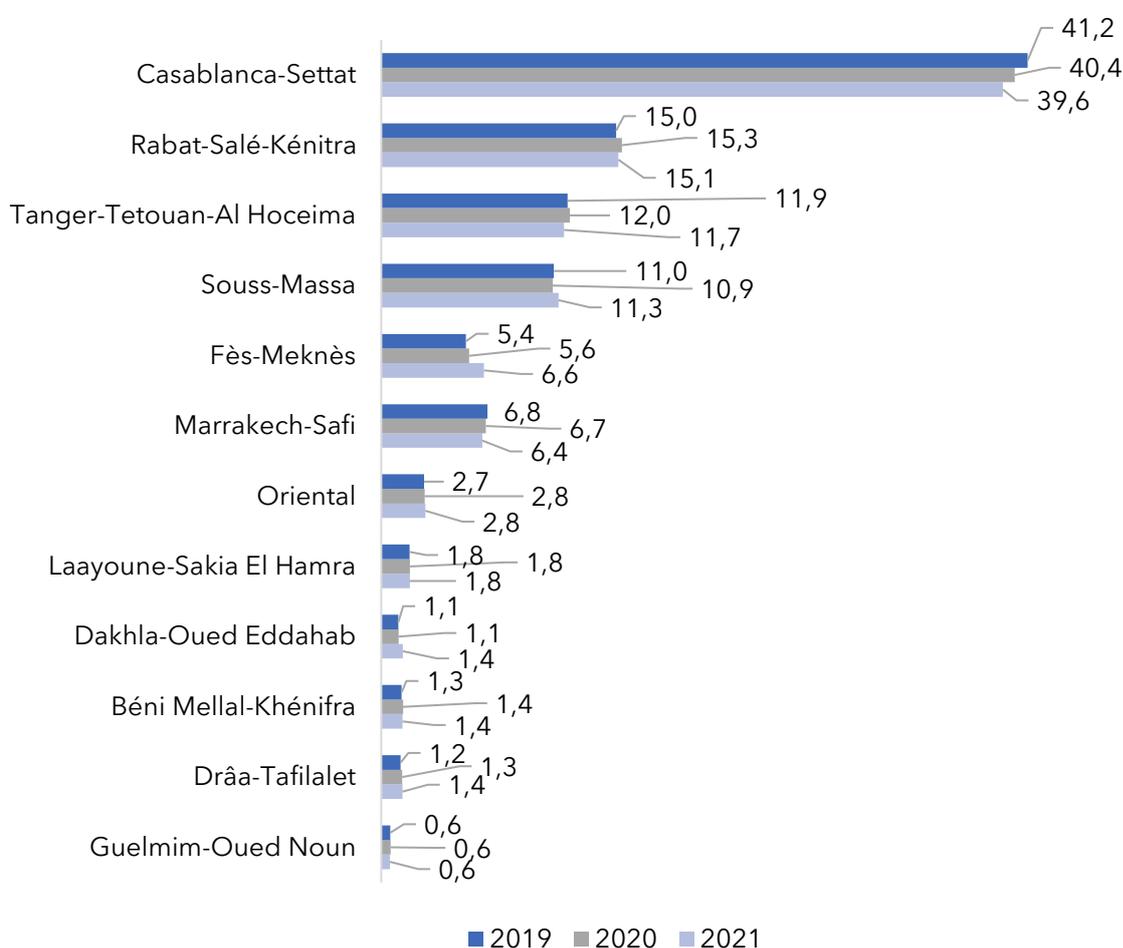
Laayoune-Sakia El Hamra	-2,4	4,9	2,4
Dakhla-Oued Eddahab	6,7	41,3	50,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

La région Casablanca-Settat continue à concentrer près de 40% des emplois

La ventilation géographique des emplois, sur la période 2019-2021 laisse apparaître que la région Casablanca-Settat a concentré 39,6% des effectifs déclarés, en retrait de 1,6 point par rapport à 2019. Les régions de Marrakech-Safi et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ont aussi vu leurs parts baisser respectivement de 0,4 et 0,2 point. A l'inverse, les parts des régions de Fès-Meknès, Dakhla Oued-Eddahab et Souss-Massa ont augmenté respectivement de 1,2 et de 0,3 point (cf. graphique 16).

Graphique 16 - Ventilation régionale des emplois salariés - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

5.1.2. Analyse sectorielle

La répartition sectorielle des affiliations à la CNSS, entre 2019 et 2021, montre qu'à l'exception de l'« Hébergement et restauration » qui a accusé une baisse de 0,9%, l'ensemble des sections a connu des hausses. Il en est ainsi des « Activités de services administratifs et de soutien » et de la « Santé humaine et action sociale » qui ont connu un

redressement avec des hausses respectives de 7,5% et de 5,8%, après les baisses accusées en 2020 (cf. tableau 22).

Tableau 22 - Evolution par section d'activités du nombre des entreprises déclarantes à la CNSS - en %

Section d'activités	Evolutions des actes d'affiliations		
	2020 - 2019	2021 - 2020	2021 - 2019
Hébergement et restauration	-13,2	14,3	-0,9
Santé humaine et action sociale	-1,2	7,1	5,8
Activités de services administratifs et de soutien	-5,5	13,7	7,5
Industrie manufacturière	2,7	7,7	10,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,9	8,5	10,6
Enseignement	1,4	10,2	11,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,9	8,9	13,2
Construction	6,5	9,3	16,4
Agriculture, sylviculture et pêche	-1,5	22,8	20,9
Transports et entreposage	2,3	19,9	22,7
Autres	19,4	27,7	7,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

L'analyse des emplois déclarés à la CNSS en 2021 révèle que les sections « Hébergement et restauration » et « Industrie manufacturière » n'ont pas retrouvé leurs niveaux d'avant crise. En effet, elles ont enregistré des baisses respectives de 13,3% et 2,5% par rapport à 2019.

En revanche, l'emploi dans les secteurs de la « Construction » et les « Transports et entreposage » a poursuivi sa progression en 2021 en évoluant de 8,2% et 7,2% respectivement par rapport à 2019.

De même, les sections « Enseignement » et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », ont vu le nombre des emplois augmenter de 8,4% et 6,4% respectivement en 2021 après une décélération de 6,2% et 1,7%, enregistrée un an auparavant.

Les « Activités financières et d'assurance », quant à elles, ont terminé l'année 2021 sur un recul de 1,7% du nombre d'emplois déclarés par rapport à 2019. Ce repli confirme la tendance de digitalisation des services financiers amorcée il y a quelques années, marquée par une décélération de l'emploi de ce secteur (cf. tableau 23).

Tableau 23 - Evolution, par section d'activités, des emplois déclarés auprès de la CNSS - en %

Section d'activités	Evolutions des emplois		
	2020 - 2019	2021 - 2020	2021 - 2019
Hébergement et restauration	-29,4	22,8	-13,3
Industrie manufacturière	-6,7	4,5	-2,5
Activités financières et d'assurance	-3,3	1,6	-1,7

Enseignement	-6,2	8,4	1,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	-5,8	9,1	2,8
Activités de services administratifs et de soutien	-4,0	7,8	3,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-1,7	6,4	4,6
Transports et entreposage	-1,8	9,1	7,2
Agriculture, sylviculture et pêche	0,1	7,2	7,3
Construction	1,2	6,9	8,2
Autres	12,1	4,5	-6,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Parmi les branches d'activités dont les chiffres de l'emploi ont progressé sensiblement pendant la période de la crise pandémique, l'on retrouve les laboratoires d'analyses médicales, les activités hospitalières et le commerce de gros de produits pharmaceutiques, avec des hausses respectives de 25,6%, 22,4% et 9,2% entre 2019 et 2021.

Le commerce et l'industrie manufacturière continuent à occuper ensemble environ 31% des emplois déclarés en 2021

L'examen des emplois par section d'activités montre qu'à l'instar des années précédentes, le « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et l'« Industrie manufacturière » sont les plus pourvoyeuses de l'emploi en 2021, avec une part de 15,4% chacune. Toutefois, la part de l'industrie manufacturière a reculé de 1,1 point sur la même période.

La part de la « Construction » a également progressé en 2021 à 14,6%, après une hausse de 0,2 point en 2020. La section des « Activités de services administratifs et de soutien » quant à elle, a reculé de 0,4 point en 2021 pour s'établir à 13,8%, après une légère hausse de 0,1 point en 2020 (cf. tableau 24).

Tableau 24 - Evolution de la ventilation des emplois par section d'activités - en %

Section d'activités	Répartition des emplois		
	2019	2020	2021
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14,9	15,2	15,4
Industrie manufacturière	16,5	16,1	15,4
Agriculture, sylviculture et pêche	13,6	13,7	14,7
Construction	14,2	14,4	14,6
Activités de services administratifs et de soutien	14,1	14,2	13,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,6	5,5	5,4
Hébergement et restauration	4,5	4,3	3,9
Transports et entreposage	3,6	3,7	3,7
Enseignement	3,4	3,5	3,5
Autres	9,5	9,5	9,7
Total	100	100	100

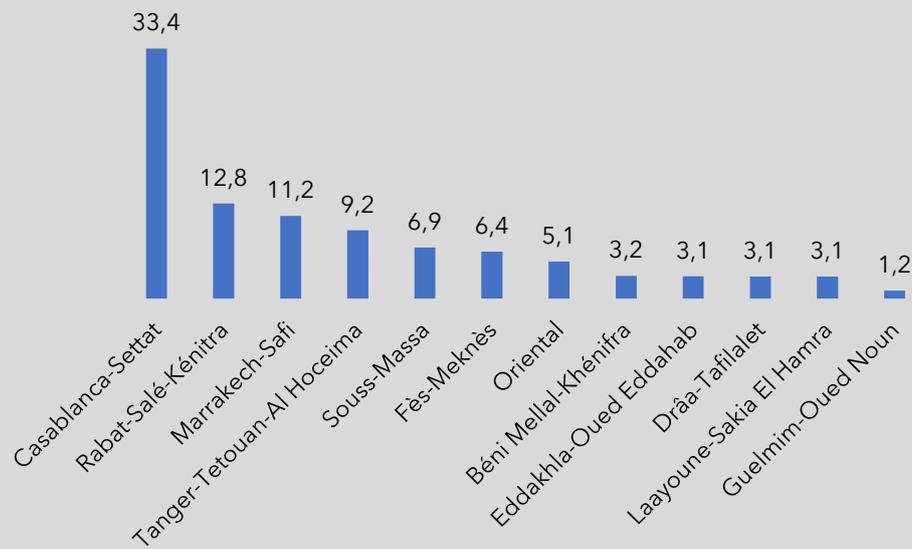
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Encadré 8. Profil des entreprises qui ne sont plus déclarantes à la CNSS en 2021

Parmi les entreprises déclarantes en 2019, 40.715 ne sont plus déclarantes en 2021, comptant 194.575 emplois en 2019.

Parmi ces entreprises, près de 20.900 avaient continué à faire des déclarations en 2020. L'analyse de la population des 40.715 entreprises, fait ressortir que 33,4% de ces entreprises relèvent de la région Casablanca-Settat, 12,8% de la région Rabat-Salé-Kénitra et 11,2% de la région Marrakech-Safi.

Ventilation régionale des entreprises qui ne sont plus déclarantes à la CNSS - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

L'analyse par section d'activités révèle que 22,2% de ces entreprises opèrent dans le « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », suivi de la « Construction » (18,9%). Quant au secteur de l'« Hébergement et restauration », il représente 8,9% des dites entreprises.

Ventilation sectorielle des entreprises qui ne sont plus déclarantes à la CNSS en %

Section d'activités	Part en % des entreprises
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	22,2
Construction	18,9
Agriculture, sylviculture et pêche	9,4
Hébergement et restauration	8,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,8
Activités de services administratifs et de soutien	7,5
Transports et entreposage	6,8
Industrie manufacturière	5,6
Santé humaine et action sociale	2,5
Information et communication	2,4
Autres activités de services	2,3
Enseignement	1,9
Activités immobilières	0,9
Arts, spectacles et activités récréatives	0,9
Autres	1,9
Total	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

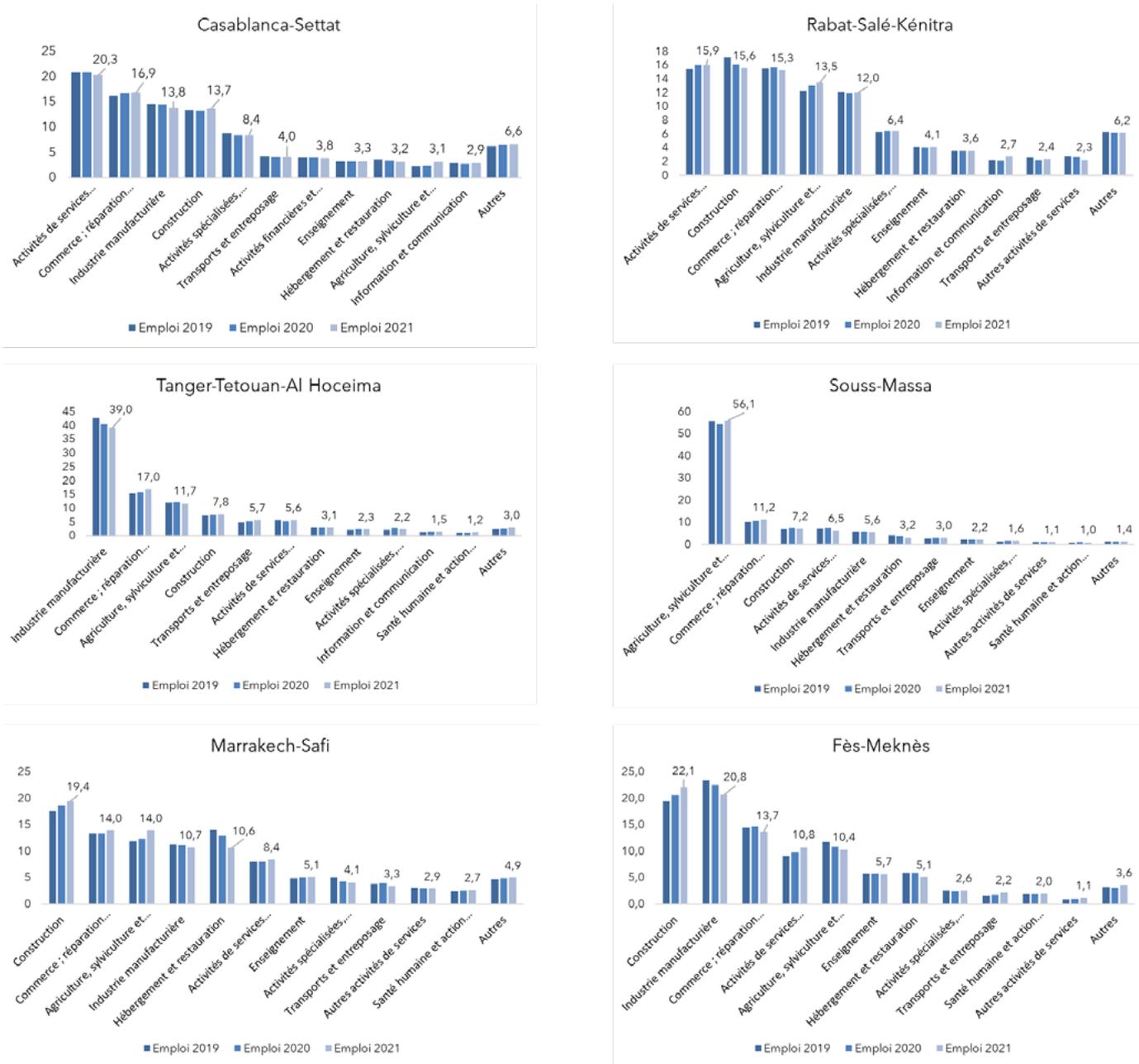
L'analyse croisée du nombre d'emplois par section d'activités et par région révèle que les « Activités de services administratifs et de soutien »⁴⁶ concentrent le plus grand nombre d'emplois dans les régions de Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kénitra, avec des parts respectives de 20,3% et 15,9% du nombre total des salariés déclarés au niveau de ces régions (cf. graphique 17). Il est à noter que pour ce qui est de cette dernière région, la « Construction » avait concentré, en 2019, la plus grande part des emplois déclarés avec 17,1%, celle-ci ayant reculé à 15,6% en 2021.

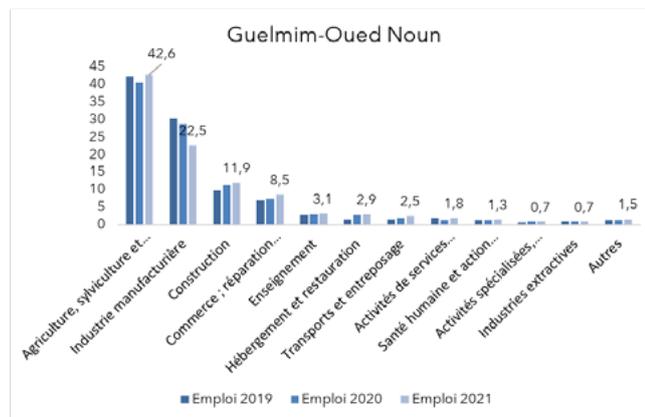
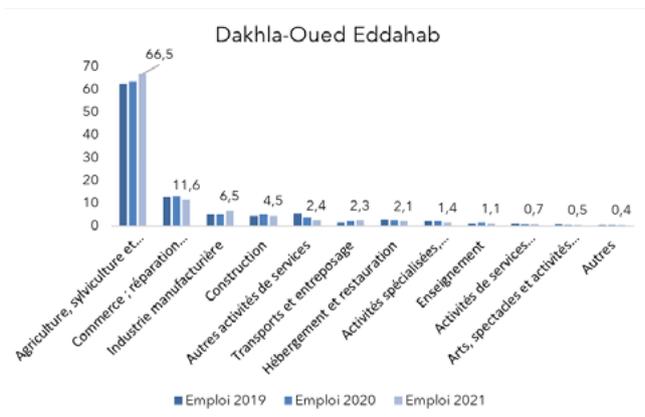
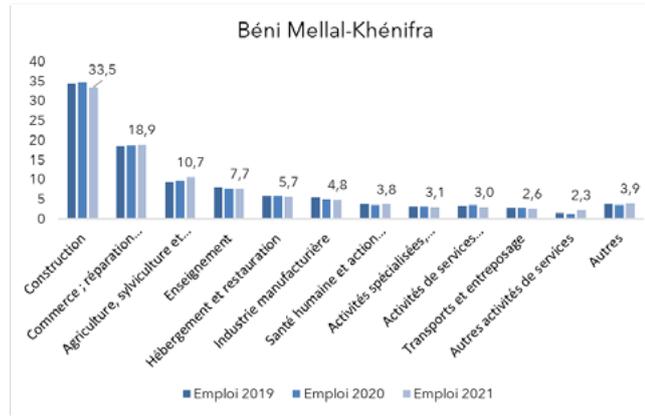
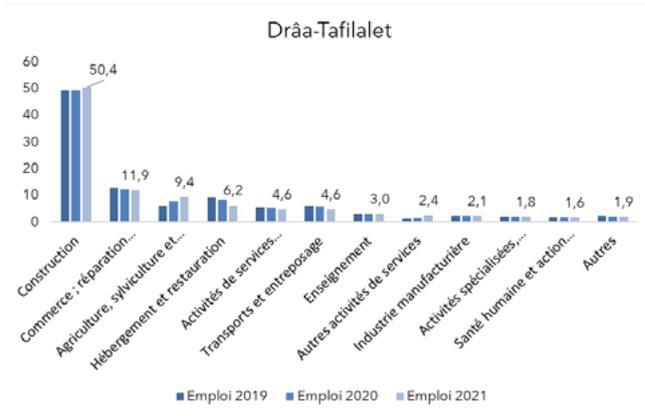
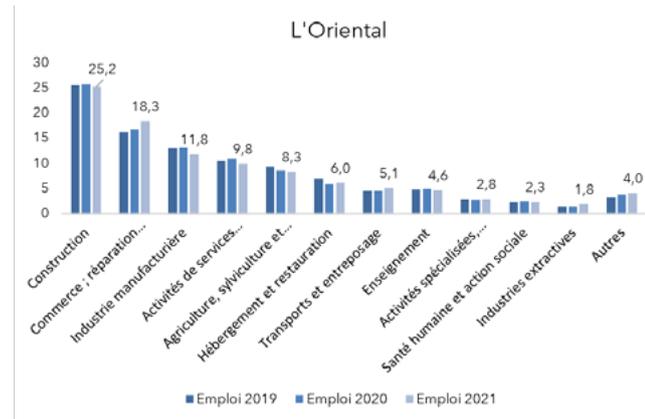
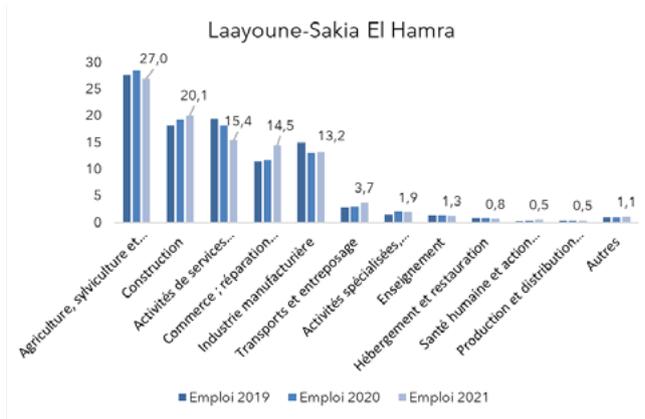
Pour ce qui est de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'« Industrie manufacturière » représente le premier secteur contributeur à l'emploi avec une part de 39% en 2021, en recul par rapport à 2019 où cette part était à 42,7%. Cette proportion a également connu une baisse de 2,7 points au niveau de la région de Fès-Meknès, passant de 23,5% en 2019 à 20,8% en 2021.

S'agissant des régions de Drâa-Tafilalet, de Béni Mellal-Khénifra et de l'Oriental, le principal secteur contribuant à l'emploi en 2021 est la « Construction » avec des parts respectives de 50,4%, 33,5% et 25,2%.

⁴⁶ Ce secteur regroupe les activités de location et de location-bail liées à l'emploi, des agences de voyages, des enquêtes et sécurité, des services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises.

Graphique 17 - Evolution, aux plans sectoriel et régional, de l'emploi des entreprises - en %





Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

5.1.3. Analyse par classe d'effectifs

L'analyse des actes d'affiliation à la CNSS par classe d'effectifs, au titre de 2020, indique qu'à l'exception des entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 employés, et qui ont enregistré un accroissement de 2,5% par rapport à 2019, toutes les autres classes ont accusé des replis atteignant, en particulier, 7,5% pour les entreprises employant plus de 500 personnes et 2,2% pour les entreprises employant un effectif compris entre 11 et 50 personnes.

En 2021, toutes classes d'effectifs confondues, le nombre des affiliations a affiché une hausse, mais dans des proportions différenciées comme le montre le tableau 25.

Tableau 25 - Evolution par classe d'effectifs du nombre des entreprises déclarantes à la CNSS - en %

Classe d'effectifs	Evolutions des actes d'affiliations		
	2020 - 2019	2021 - 2020	2021 - 2019
[0,10]	2,5	12,5	15,3
[11, 50]	-2,2	7,8	5,4
[51, 100]	-1,7	4,5	2,8
[101, 500]	-1,9	4,6	2,6
+500	-7,5	9,8	1,5

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Pour ce qui est des emplois déclarés à la CNSS, les entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 employés, ont vu leur nombre progresser, en glissement annuel, de 11,4% en 2021, après un accroissement de 1,2% en 2020.

Les emplois déclarés par les autres entreprises, et à l'exception de celles ayant un effectif de plus de 500 salariés, ont dépassé leur niveau d'avant crise, après les replis accusés en 2020 (cf. tableau 26).

Tableau 26 - Evolution par classe d'effectifs des emplois déclarés auprès de la CNSS à fin décembre - en %

Classe d'effectifs	Evolutions des emplois		
	2020 - 2019	2021 - 2020	2021 - 2019
[0,10]	1,2	11,4	12,7
[11, 50]	-3,2	7,2	3,7
[51, 100]	-2,3	5,1	2,7
[101, 500]	-2,8	5,4	2,4
+500	-9,6	8,0	-2,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Les entreprises employant un effectif inférieur à 10 salariés sont majoritaires à 87%

87,1% de la population des entreprises étudiée emploient moins de 10 salariés en 2021, enregistrant ainsi une hausse de 0,8 point par rapport à 2019, cette proportion ayant baissé ou restée stable, durant cette même période, pour les entreprises employant plus de 10 salariés (cf. tableau 27).

Tableau 27 - Evolution de la ventilation des entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs - en %

Classe d'effectif	Nombre d'entreprises EPMA-EPPA		
	2019	2020	2021
[0, 10]	86,3	86,8	87,1
[11, 50]	10,3	10,0	9,8
[51, 100]	1,6	1,5	1,5
[101, 500]	1,5	1,4	1,3
500	0,3	0,3	0,3
Total	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

5.1.4. Analyse de l'emploi par catégorie d'entreprises

La ventilation de l'emploi par catégorie d'entreprises montre que les TPME réalisant moins de 175 millions de dirhams de CA emploient 73,8% des effectifs déclarés à la CNSS en 2021, en hausse de 0,7 point par rapport à 2019 (cf. tableau 28).

Tableau 28 - Répartition des emplois déclarés auprès de la CNSS par catégorie d'entreprises - en %

Catégorie d'entreprises	Répartition des emplois		
	2019	2020 ⁴⁷	2021
Micro [0,3]	21,5	21,6	21,4
TPE]3,10]	12,4	12,5	12,6
PE]10,50]	22,1	23,0	23,0
ME]50,175]	17,1	16,8	16,8
GE > 175	26,9	26,1	26,2
Total	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Les TPME âgées de moins de 5 ans occupent 17,6% des emplois

L'analyse révèle également que les TPME et les GE dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont occupé respectivement 17,6% et 0,9% du total des emplois déclarés en 2021, en baisse respectivement de 3,1 et 0,6 points par rapport à 2019 (cf. tableau 29).

Tableau 29 - Part de l'emploi selon la catégorie d'entreprises et la classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<= 5 ans	> 5 ans	<= 5 ans	> 5 ans
2019	20,7	52,4	1,5	25,3
2020	19,4	54,8	1,2	24,6
2021	17,6	56,6	0,9	24,9

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

⁴⁷ Chiffres révisés suite à la mise à jour du CA 2020.

Encadré 9. L'emploi ANAPEC

La région Casablanca-Settat concentre près de 36% des emplois ANAPEC

L'analyse de la ventilation géographique des emplois ANAPEC fait ressortir que la région Casablanca-Settat a concentré 35,7% des effectifs déclarés en 2021, en baisse de 0,5 point par rapport à 2020 et de 3,6 points par rapport à 2019, suivie de la région Rabat-Salé-Kénitra (26,6%) et de Tanger-Tétouan-AL Hoceima (15,8%).

Ventilation régionale des emplois ANAPEC - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Les GE accaparent plus de la moitié des emplois ANAPEC

La ventilation de l'emploi ANAPEC par catégorie d'entreprises fait ressortir que les grandes entreprises emploient plus de la moitié des effectifs déclarés à l'ANAPEC en 2021, avec une part de 52%, suivies des micro et moyennes entreprises avec des proportions respectives de 17,5% et 13,3% contre 13,8% et 12,3% en 2019. Les PE, quant à elles, disposent d'une part des emplois ANAPEC de 10% en régression de 3,6 points par rapport à 2019.

Ventilation des emplois ANAPEC par catégorie d'entreprises - en %

Catégorie d'entreprises	Emplois ANAPEC		
	2019	2020	2021
Micro [0,3]	13,8	15,3	17,5
TPE]3,10]	8,3	7,4	7,3
PE]10,50]	13,6	10,9	10,0
ME]50,175]	12,3	13,1	13,3
GE > 175	51,9	53,3	51,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

La majorité des emplois ANAPEC restent concentrés au niveau des entreprises employant plus de 500 personnes

En 2021, la répartition par classe d'effectifs des emplois ANAPEC révèle que ceux-ci restent concentrés à hauteur de 55,4% dans les entreprises employant plus de 500 personnes, en baisse de 1,7 point par rapport à 2019 et en hausse de 0,7 point par rapport à 2020.

Ventilation des emplois ANAPEC par classe d'effectif - en %

Classe d'effectif	Emplois ANAPEC		
	2019	2020	2021
[0, 10]	7,0	9,2	10,2
[11, 50]	11,9	11,4	10,9
[51, 100]	6,0	5,8	6,0
[101, 500]	18,0	19,0	17,5
+ 500	57,1	54,7	55,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

L'Industrie manufacturière et le Commerce occupent près de 59% des emplois ANAPEC déclarés en 2021

En 2021, la répartition sectorielle des emplois ANAPEC déclarés révèle que l'« Industrie manufacturière » se place en tête des employeurs avec 30,5% de l'effectif total, en augmentation de 7,3 points par rapport à 2019 et de 1,9 point par rapport à 2020, suivie de la section « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part de 28,3%, soit une baisse de 3 points entre 2021 et 2019. L'« Enseignement » et les « Activités de services administratifs et de soutien » occupent une part de 7,8% chacune.

Ventilation des emplois ANAPEC par section d'activités - en %

Section d'activités	Répartition des emplois ANAPEC		
	2019	2020	2021
Industrie manufacturière	23,2	28,6	30,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	31,2	30,5	28,3
Enseignement	7,9	7,7	7,8
Activités de services administratifs et de soutien	9,7	8,3	7,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,4	5,1	5,4
Santé humaine et action sociale	3,0	3,1	3,7
Activités financières et d'assurance	3,9	3,4	3,1
Construction	3,2	3,1	3,0
Autres activités de services	2,8	2,6	2,9
Autres	8,7	7,7	7,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

5.2. Analyse de la masse salariale 2019 - 2021

5.2.1. Analyse par classe d'effectifs

Après avoir accusé une baisse de 3,7% en 2020, la masse salariale globale des entreprises étudiées s'est accrue de 12,7% à 168,9 milliards de dirhams en 2021, année qui a connu, suite à la récession économique de 2020, une croissance du PIB de 7,9%.

Les résultats du tableau 30 montrent que, toutes classes d'effectifs confondues, la masse salariale a affiché des progressions en 2021 atteignant, en particulier, 25,8% pour les entreprises employant un effectif inférieur à 10 employés et 13,1% pour celles employant un effectif compris entre 11 et 50 personnes, après des replis de 8,5% et 6,3% respectivement en 2020, dépassant ainsi les niveaux pré-pandémiques.

Tableau 30 - Evolution de la masse salariale par classe d'effectifs

Classes d'effectifs	2019		Masse salariale 2020		2021		Evolutions en %		
	En milliards de dirhams	Part en %	En milliards de dirhams	en %	En milliards de dirhams	Part en %	2020 - 2019	2021 - 2020	2021 - 2019
[0, 10]	20	12,8	18,3	12,2	23	13,6	-8,5	25,8	15,1
[11, 50]	25,5	16,4	23,9	15,9	27	16	-6,3	13,1	6,0
[51, 100]	14,3	9,2	13,9	9,3	15,4	9,1	-2,8	10,9	7,8
[101, 500]	38,2	24,5	37,3	24,9	40,5	24	-2,4	8,5	6,0
+500	57,7	37,1	56,5	37,7	63,0	37,3	-2,1	11,4	9,1
Total	155,7	100	149,9	100	168,9	100	-3,7	12,7	8,5

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

5.2.2. Analyse par section d'activités

Le commerce et l'industrie manufacturière représentent près de 36% de la masse salariale en 2021

L'analyse sectorielle de la masse salariale indique qu'à l'exception de la section « Hébergement et restauration » qui a accusé une baisse de 24,6% en 2021 en comparaison avec 2019, les autres sections d'activités ont dépassé leurs niveaux d'avant crise, en affichant des augmentations allant de 1,5% pour les « Transports et entreposage » à 20,3% pour l'« Information et communication » (cf. tableau 31).

Tableau 31 - Evolution de la masse salariale par section d'activités

Section d'activités	2019		Masse salariale 2020		2021		Evolution en %		
	En	Part	En	Part	En	Part	2020 - 2019	2021 - 2020	2021 - 2019
	MMDH	en %	MMDH	en %	MMDH	en %			
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	28,6	18,3	28,0	18,7	31,7	18,8	-2,3	13,5	10,9
Industrie manufacturière	27,6	17,6	25,7	17,2	28,9	17,1	-6,8	12,5	4,9
Construction	16,4	10,5	15,0	10,0	17,6	10,4	-8,3	17,1	7,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13,9	8,9	13,7	9,2	15,5	9,2	-1,4	12,6	11,1
Activités de services administratifs et de soutien	13,8	8,8	13,6	9,1	15,3	9,1	-1,5	12,8	11,0
Activités financières et d'assurance	12,7	8,1	12,9	8,6	13,2	7,8	1,6	2,7	4,4
Agriculture, sylviculture et pêche	7,8	5,0	7,9	5,3	9,4	5,6	1,7	18,6	20,6
Transports et entreposage	8,0	5,1	7,3	4,9	8,1	4,8	-8,1	10,4	1,5
Information et communication	5,8	3,7	6,1	4,1	7,0	4,1	5,7	13,8	20,3
Enseignement	5,2	3,3	5,2	3,4	5,9	3,5	-1,3	14,6	13,1
Hébergement et restauration	6,2	4,0	4,0	2,7	4,7	2,8	-35,8	17,5	-24,6
Santé humaine et action sociale	2,7	1,7	2,7	1,8	3,1	1,9	0,4	15,9	16,4
Autres activités de services	3,1	2,0	2,9	1,9	3,1	1,8	-6,8	7,8	0,4
Industries extractives	1,3	0,8	1,2	0,8	1,3	0,8	-4,7	6,2	1,2
Autres	3,6	2,3	3,6	2,4	4,1	2,4	1,0	13,0	14,2
Total	156,6	100	149,8	100	168,9	100	-4,3	12,7	7,9

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

6. SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES PERSONNES MORALES ACTIVES

6.1. Structure du passif, ratio de trésorerie et de liquidité générale

6.2. Accès au financement bancaire par les EPMA

6. Situation financière des Entreprises Personnes Morales Actives

6.1. Structure du passif, ratio de trésorerie et de liquidité générale

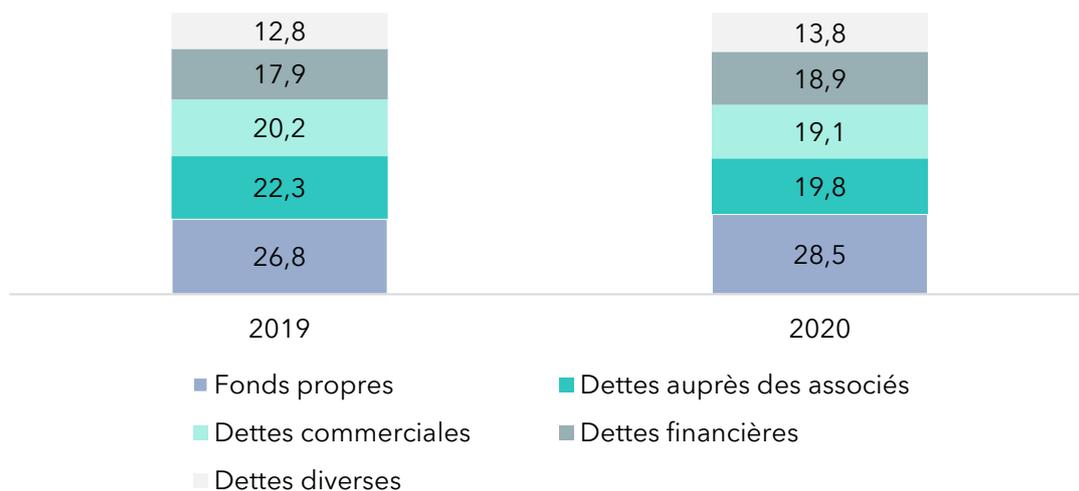
Cette section présente l'analyse de la structure du passif, de la trésorerie et de la liquidité générale d'une population d'entreprises personnes morales actives communes aux exercices 2019 et 2020 et dont le nombre est de 54.901⁴⁸.

La structure du passif des entreprises comprend :

- les fonds propres constitués des capitaux propres et assimilés ;
- la dette financière incluant la dette bancaire et la dette obligataire ;
- la dette commerciale appréhendée à travers les dettes fournisseurs ;
- la dette auprès des associés ;
- les dettes diverses comprenant notamment les dettes envers l'Etat et les organismes sociaux.

L'analyse du passif global des entreprises étudiées montre que les fonds propres continuent à représenter leur première source de financement, avec une part de 28,5% en 2020, soit une augmentation de 1,7 point par rapport à l'année antérieure. Les dettes auprès des associés, quant à elles, ont enregistré un recul de 2,5 points, s'établissant à 19,8% et constituant la deuxième source de financement de ces entreprises. Avec une proportion de 19,1%, la part des dettes commerciales a également accusé une baisse de 1,1 point. S'agissant des dettes financières, elles ont représenté 18,9% des sources de financement des EPMA, en augmentation de 1 point (cf. graphique 18).

Graphique 18 - Structure du passif des EPMA - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

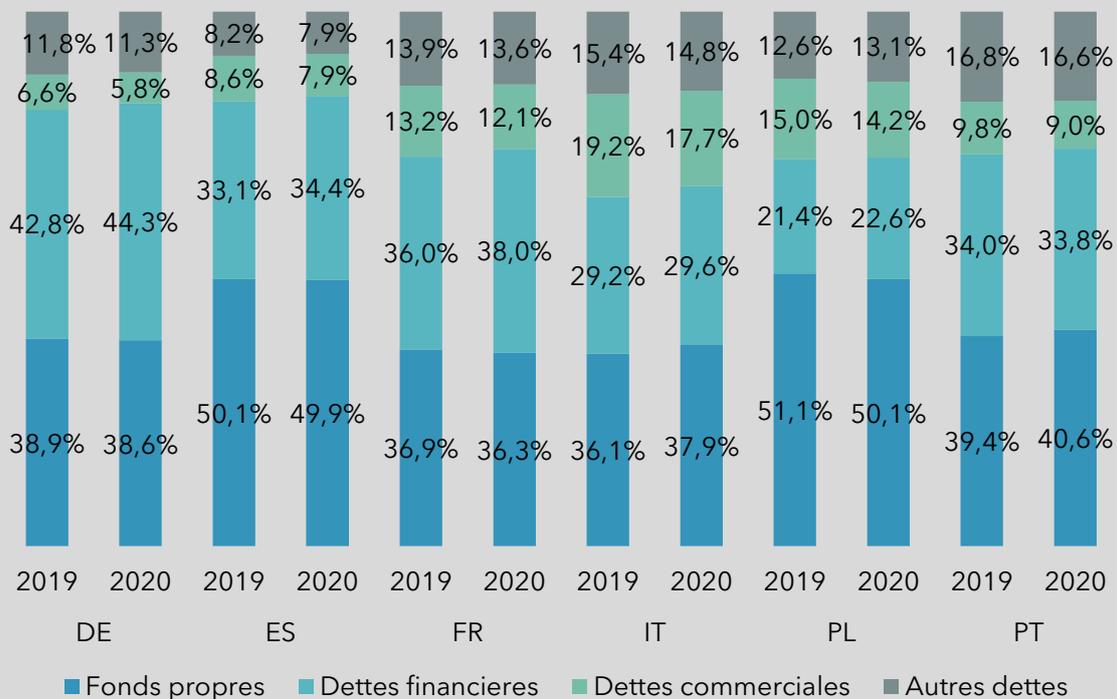
⁴⁸ Source: Base de données consolidée (Bank Al-Maghrib, DGI, OMPIC). Cette population est cylindrée et n'intègre pas les entreprises exerçant des activités financières et d'assurance.

Encadré 10. Benchmark sur la structure des financements des entreprises

Dans l'objectif de comparer la structure des financements des entreprises au Maroc à celle d'autres pays, un benchmark a été effectué avec un certain nombre de pays européens dont les données sont disponibles au niveau de la base BACH pour les années 2019⁴⁹ et 2020.

En 2020, les fonds propres constituent la principale source de financement des entreprises de la plupart des pays du benchmark. Leur part dans le total de leurs ressources varie de 36,3% en France à 50,1% en Pologne, des niveaux quasi-identiques à ceux de 2019. La dette financière représente la première source de financement pour l'Allemagne et la France, avec des parts respectives de 44,3% et 38% en 2020. Elle constitue la deuxième source de financement pour le reste des pays. Quant à la dette commerciale, sa part varie de 5,8% en Allemagne à 17,7% en Italie en 2020, contre 6,6% et 19,2% respectivement en 2019.

Structure des financements des entreprises de quelques pays européens
(2019 - 2020) - en %



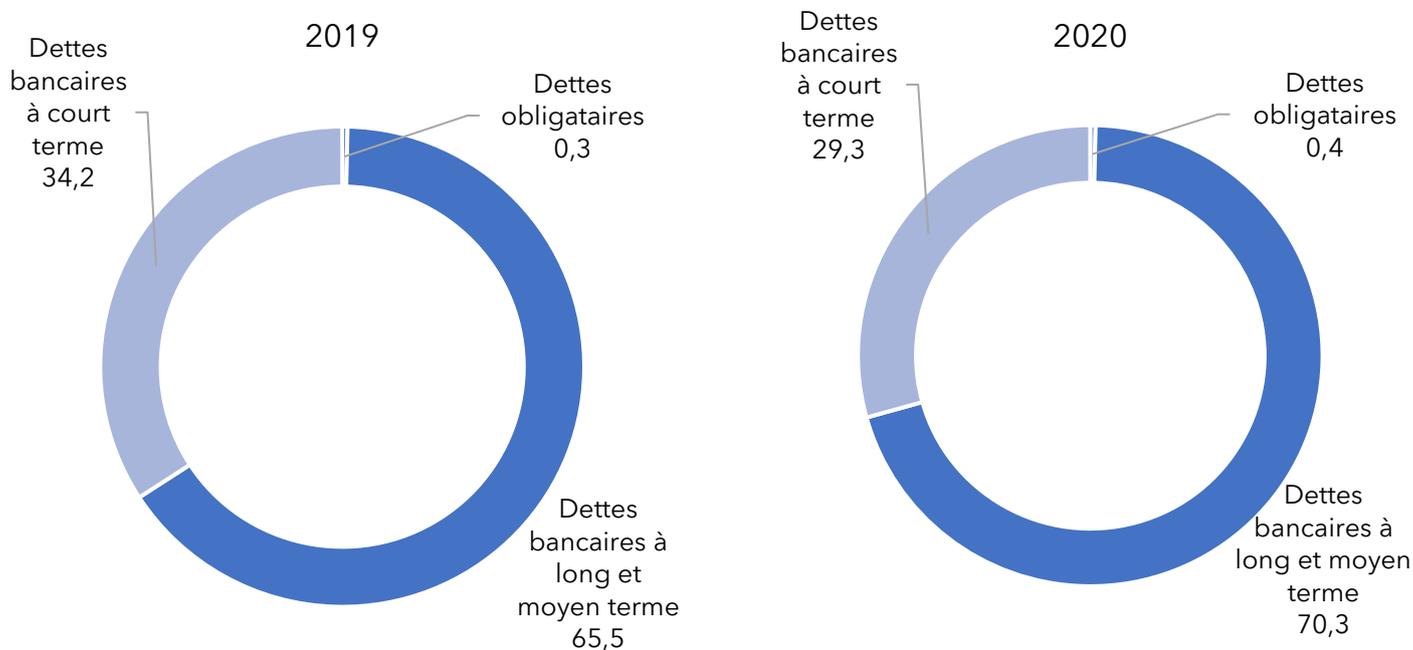
Source : La base « BACH ».

La dette financière, telle qu'enregistrée dans les bilans des entreprises, n'inclut pas les financements bancaires sous forme de crédit-bail. Elle est constituée en quasi-totalité par le crédit bancaire (cf. graphique 19), confirmant le faible recours des entreprises au marché de la dette privée qui reste largement dominé par les émissions des établissements à caractère financier et de quelques grandes entreprises. En effet, les dettes bancaires représentent 99,6% du total de la dette financière, avec une prépondérance des dettes bancaires à long et moyen terme qui en accaparent 70,3%, en augmentation de 4,8 points par rapport à l'année précédente. Cette progression s'expliquerait par le déploiement du programme Intelaka visant le financement des porteurs de projets et les prêts bancaires

⁴⁹ Les différences avec les résultats publiés précédemment sont dues à des mises à jour de la base BACH.

garantis par l'Etat pour soutenir les entreprises à faire face aux impacts de la crise économique.

Graphique 19 - Décomposition de la dette financière



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

L'analyse de la structure de financement par catégorie d'entreprises à fin 2020 montre que, pour ce qui est des microentreprises, la dette auprès des associés, bien qu'en baisse de 1,3 point, continue à constituer la première composante de leurs ressources avec une part de 47,3% dans le total de leur passif. La part de leurs fonds propres est de près de 16%, en baisse de 1,9 point, et celle de la dette financière est limitée à environ 12,1%.

Pour les TPE, la dette auprès des associés constitue également la composante la plus importante de leurs ressources avec une part de 31,2%, enregistrant une baisse de 1,7 point. Par ailleurs, leur part de fonds propres a légèrement baissé de 0,2 point pour s'établir à 26,3%.

S'agissant des PE et ME, les fonds propres se placent en tête des sources de financement, avec des parts respectives de 35,5% et 30,2% dans le total de leur passif, soit des hausses respectives de 4,2 et 1,5 points. La dette commerciale, quant à elle, se positionne au deuxième rang avec des parts de 19,3% et 23,1%, respectivement, soit des baisses respectives de 2,4 et 1,5 point.

Les grandes entreprises ont disposé, elles aussi, de fonds propres constituant leur première source de financement, soit 32% de leur passif total, en hausse de 3 points, suivis des dettes financières avec une part qui a augmenté de 1,3 point à 27,5% et de la dette commerciale qui se chiffre à 22,8%, marquant une baisse de 1,4 point, alors que la dette auprès des associés est limitée à 4,5%, en recul de 4,8 points. (cf. tableau 32).

Tableau 32 - Structure de financement des EPMA par catégorie d'entreprises - en %

Source de financement	Micro [0 , 3]		TPE]3 , 10]		PE]10 , 50]		ME]50 , 175]		GE > 175	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Fonds propres	17,8	15,9	26,5	26,3	31,3	35,5	28,7	30,2	29,1	32,1
Dettes financières	11,2	12,1	8,9	9,9	12,6	14,8	19,0	20,9	26,2	27,5
Dettes auprès des associés	48,6	47,3	32,9	31,2	20,2	15,4	12,9	12,1	9,3	4,5
Dettes diverses	12,7	13,6	13,3	14,0	14,1	15,1	14,8	13,7	11,2	13,0
Dettes commerciales	9,8	11,0	18,4	18,6	21,7	19,3	24,6	23,1	24,2	22,8

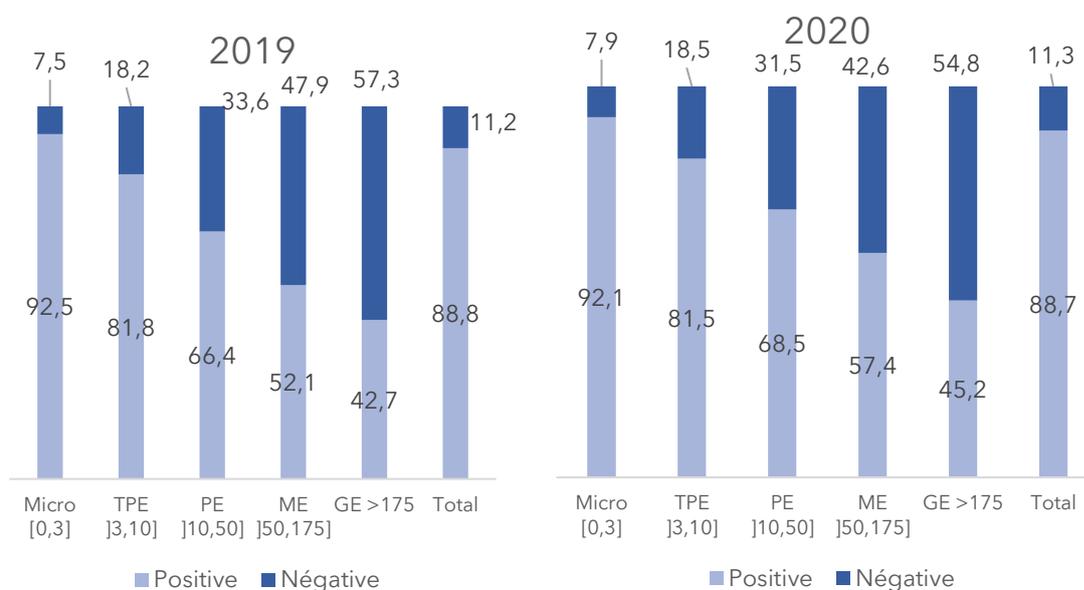
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

La trésorerie des entreprises s'est maintenue globalement au même niveau qu'en 2019, vraisemblablement en raison des mesures de soutien prises par les autorités

Le nombre d'entreprises ayant disposé d'une trésorerie positive a augmenté de 42,7% à 45,2% pour les GE, de 52,1% à 57,4% pour les ME et de 66,4% à 68,5% pour les PE. Par contre, le nombre de micro-entreprises et de TPE disposant d'une trésorerie positive a légèrement reculé de 0,4 point et 0,3 point respectivement (cf. graphique 20).

Par ailleurs et selon le rapport annuel sur la Supervision bancaire au titre de 2020, la hausse de la dette des entreprises a été tirée principalement par les crédits de trésorerie sous l'effet des mesures de soutien au crédit prises en réponse aux impacts de la crise sanitaire. Ainsi, sa part dans le total des crédits accordés par les établissements de crédit est demeurée stable. Hors prêts garantis, les crédits aux entreprises non financières enregistreraient une baisse de 3,6%.

Graphique 20 - Répartition des EPMA selon l'état de leur trésorerie nette et par catégorie - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Encadré 11. Mesures de soutien aux entreprises durant la crise Covid-19

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par le Comité de Veille Economique (CVE), visant l'atténuation des effets de la crise induite par la COVID-19 et ses impacts sur les entreprises, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a mis en place, auprès de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (Tamwilcom) de nouveaux mécanismes de garantie appelés « DAMANE Oxygène » et « DAMANE Relance ».

Ces nouveaux produits de garantie visent la mobilisation des ressources de financement en faveur des entreprises dont la trésorerie s'est dégradée à cause de la baisse de leur activité.

« DAMANE OXYGENE » s'adresse principalement aux très petites, petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 millions de DH. Par ailleurs, et en raison du caractère exceptionnel de cette crise, les entreprises de taille intermédiaire dont le chiffre d'affaires est situé entre 200 et 500 millions de DH, ont pu bénéficier de cette facilité. Ces financements bancaires qui s'ajoutent aux lignes déjà existantes, couvrent jusqu'à 3 mois de charges courantes liées à l'exploitation (notamment les salaires, les loyers, les achats nécessaires, etc.) et peuvent aller jusqu'à 20 millions de DH. Pour les cas des entreprises ne disposant pas de lignes de financement à court terme, ce découvert exceptionnel peut atteindre 5 millions de DH.

Selon le rapport annuel 2021 de la Supervision Bancaire, ce mécanisme a couvert près de 38.000 bénéficiaires pour un encours octroyé de 13,8 milliards de dirhams, dont 63% a bénéficié à la PME, 24% à la TPE et 13% aux entreprises de taille intermédiaire (ETI). Près de 94% de ces crédits ont été transformés en crédits à moyen terme. Par secteur d'activité, 27% du volume des crédits autorisés a été octroyé aux entreprises opérant dans le secteur des industries, 20% dans le secteur du commerce et 18% dans le secteur du BTP.

Pour sa part, le prêt de trésorerie « Damane Relance » a été mis en place au cours de la période post-confinement, pour répondre aux besoins de toutes les catégories d'entreprises en vue de la relance de leurs activités. Il est remboursable sur une période n'excédant pas 7 ans, dont 2 ans de différé maximum.

A fin 2021, toujours selon le rapport annuel de la Supervision Bancaire, ce programme a donné lieu à l'octroi à 42.102 bénéficiaires d'un montant de 41,5 milliards de dirhams. Les PME ont bénéficié à hauteur de 51% de l'encours, les TPE, 20%, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), 14% et les grandes entreprises, 15%. Par secteur d'activité, 35% du volume des crédits autorisés a été octroyé aux entreprises opérant dans le secteur des industries, 23% à celles du commerce et 16% à celles du secteur du BTP. Le taux de décaissement de ces prêts s'est établi à 82% à fin 2021.

La majorité des TPME disposaient de marges de liquidité limitées en 2020

L'analyse de la liquidité générale de la population des entreprises étudiées, déterminée à travers le rapport entre leur actif circulant et leur passif circulant, fait ressortir que leurs marges de liquidité ont évolué de manière divergente.

Ainsi, les micro-entreprises ont affiché un ratio de liquidité inférieur à 1, tout en demeurant quasi-stable d'une année à l'autre.

En revanche, les ratios des TPE, des ME et des GE se sont améliorés respectivement de 0,9%, 5,9% et 12,5% pour s'établir à 1,14, 1,43 et 1,44 (cf. tableau 33).

Tableau 33 - Ratio de liquidité générale par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Ratio de liquidité générale	
	2019	2020
TPME	1,22	1,27
Micro [0, 3]	0,97	0,96
TPE]3, 10]	1,13	1,14
PE]10, 50]	1,27	1,51
ME]50, 175]	1,35	1,43
GE > 175	1,28	1,44

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

6.2. Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières par les établissements de crédit en 2021 en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA, non financières, ayant bénéficié de concours de crédits par décaissement et/ou par signature⁵⁰ auprès des établissements de crédit⁵¹ s'est établi en 2021 à 128.272 qui ont disposé d'un encours de 563,9 milliards de dirhams.

Le croisement de la base de la Centrale des Risques avec celle de l'Observatoire a permis de constituer une population de 106.504 entreprises disposant des informations nécessaires à l'analyse des indicateurs sur les crédits, à savoir leur répartition par région, section d'activités, classe d'âge et catégorie d'entreprises. Ces entreprises ont bénéficié d'un encours de crédit bancaire par décaissement totalisant 445⁵² milliards de dirhams, soit l'équivalent de 34,7% du PIB.

Près des deux tiers de l'encours des crédits sont concentrés à Casablanca-Settat

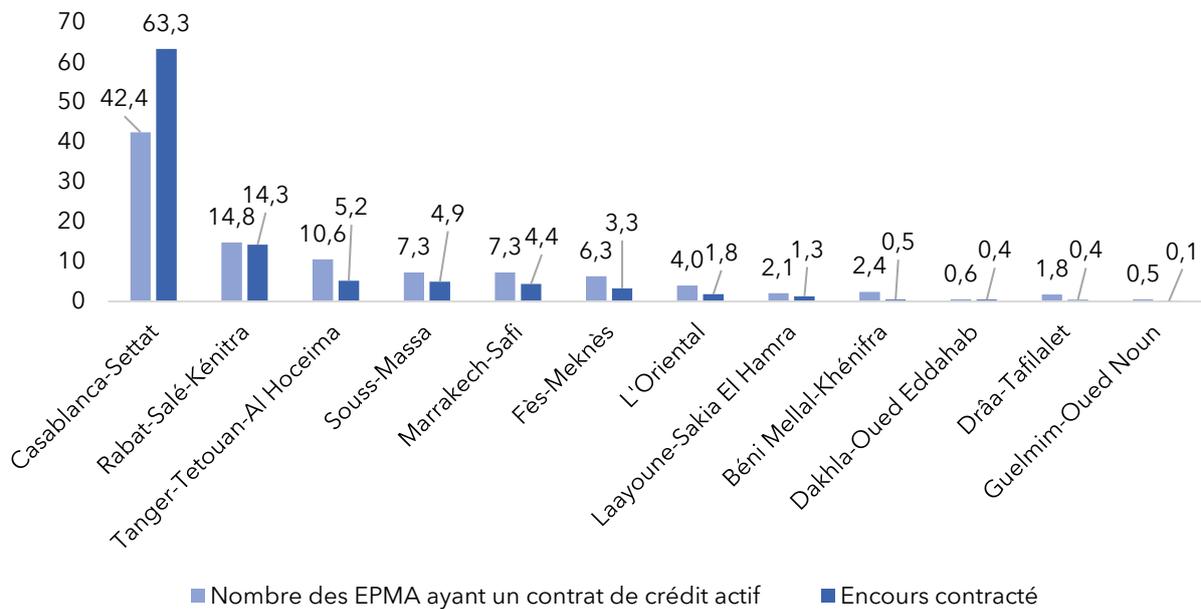
L'analyse de la répartition au plan géographique des crédits montre que près des deux tiers de leur encours total sont concentrés dans la région de Casablanca-Settat, qui recense 42,4% de l'effectif des entreprises étudiées (cf. graphique 21).

⁵⁰ Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.).

⁵¹ Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

⁵² Concours totalisant les crédits par décaissement.

Graphique 21 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par région - en %



Source : Données fournies par la DGI, l'OMPIC, CNSS et Bank Al Maghrib.

Le commerce, la construction et l'industrie manufacturière concentrent près des deux tiers de l'encours des crédits ayant bénéficié aux EPMA

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui représentent 30,7% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 25,6% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies à 22% et 20,6% pour la « Construction », 8,5% et 17,2% pour l'« Industrie manufacturière » et 0,5% et 5,3% pour les Industries extractives (cf. tableau 34).

Tableau 34 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités - en %

Section d'activités	Nombre des EPMA ayant un contrat de crédit actif (%)	Encours contracté (%)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	30,7	25,6
Construction	22,0	20,6
Industrie manufacturière	8,5	17,2
Transports et entreposage	9,6	8,0
Industries extractives	0,5	5,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,2	3,9
Hébergement et restauration	4,4	3,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,9	3,1
Activités immobilières	1,4	3,0

Information et communication	1,1	2,7
Activités de services administratifs et de soutien	8,6	2,6
Autres	6,0	4,7
Total	100	100

Source : Données fournies par la DGI, l'OMPIC, CNSS et Bank Al Maghrib.

Près de 72% de l'encours des crédits est octroyé à des EMPA âgées de plus de 10 ans

L'analyse par classe d'âges révèle qu'à fin 2021, 41,4% des EPMA, ayant un âge supérieur à 10 ans, détiennent 71,8% du total des crédits. Ces proportions se sont établies à 34,4 % et 11,1% pour les entreprises dont l'âge est inférieur à 5 ans (cf. tableau 35).

Tableau 35 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge - en %

Classe d'âge	Nombre des EPMA ayant un contrat de crédit actif	Encours contracté
<2 ans	7,8	1,6
[2,5]	26,6	9,5
[6,10]	24,2	17,1
> 10 ans	41,4	71,8
Total	100	100

Source : Données fournies par la DGI, l'OMPIC, CNSS et Bank Al Maghrib.

Les TPME bénéficient de près de 45% l'encours total des crédits

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 44,8% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME constituant 98,6% de la population des EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit bancaire (cf. tableau 36).

Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises - en %

Catégories d'entreprises	Nombre des EPMA ayant un contrat de crédit actif	Encours contracté
TPME [0,175]	98,6	44,8
Micro [0,3]	67,9	15,4
TPE]3,10]	15,9	4,8
PE]10,50]	11,7	12,2
ME]50,175]	3,0	12,3
GE > 175	1,4	55,2

Source : Données fournies par la DGI, l'OMPIC, CNSS et Bank Al Maghrib.

LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET FIGURES I

1. Liste des graphiques I
2. Liste des tableaux I
3. Liste des figures I

Liste des graphiques, tableaux et figures I

Liste des graphiques I

Graphique 1 - Répartition régionale des EPMA - en %.....	39
Graphique 2 - Evolution du nombre des créations des entreprises	42
Graphique 3 - Répartition régionale des créations d'entreprises PM - en %.....	43
Graphique 4 - Répartition des créations d'entreprises PM par forme juridique - en %.....	44
Graphique 5 - Evolution des dissolutions des entreprises PM	44
Graphique 6 - Répartition des entreprises PM en cours de dissolution par région - en %.	46
Graphique 7 - Répartition du nombre des entreprises PM en cours de dissolution par classe d'âge - en %.....	47
Graphique 8 - Évolution de l'effectif des Auto-entrepreneurs actifs.....	48
Graphique 9 - Évolution du nombre des AE enregistrés sur la période 2019 - 2021.....	50
Graphique 10 - Répartition du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises.....	57
Graphique 11 - Répartition du CA à l'export des EPMA par catégorie d'entreprises	61
Graphique 12 - Répartition de la VA des EPMA par catégorie d'entreprises	64
Graphique 13 - Evolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS	71
Graphique 14 - Evolution mensuelle du nombre des entreprises déclarantes auprès de la CNSS sur la période 2019 - 2021	72
Graphique 15 - Evolution mensuelle des emplois déclarés auprès de la CNSS sur la période 2019 - 2021	72
Graphique 16 - Ventilation régionale des emplois salariés - en %.....	74
Graphique 17 - Evolution, aux plans sectoriel et régional, de l'emploi des entreprises - en %.....	79
Graphique 18 - Structure du passif des EPMA - en %.....	89
Graphique 19 - Décomposition de la dette financière	91
Graphique 20 - Répartition des EPMA selon l'état de leur trésorerie nette et par catégorie - en %	92
Graphique 21 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par région - en %.....	95

Liste des tableaux I

Tableau 1 - Répartition des EPMA par section d'activités - en %	40
Tableau 2 - Répartition des EPMA par catégorie - en %.....	41
Tableau 3 - Répartition des TPME par section d'activités - en %.....	41
Tableau 4 - Répartition des créations d'entreprises PM par section d'activités - en %.....	43
Tableau 5 - Répartition sectorielle des entreprises PM en cours de dissolution - en %	46
Tableau 6 - Évolution de la répartition des AE actifs par région	49
Tableau 7 - Évolution de la répartition des AE actifs par taille de CA en KMAD.....	49
Tableau 8 - Évolution de la répartition de l'effectif des AE enregistrés par région - en %... 51	
Tableau 9 - Évolution de la répartition de l'effectif des AE enregistrés par section d'activités.....	51
Tableau 10 - Évolution du nombre des AE enregistrés par classe d'âge - en %	52
Tableau 11 - Évolution de la répartition de l'effectif des AE enregistrés par genre	52
Tableau 12 - Évolution de la répartition de l'effectif des AE enregistrés par région et par genre - en %.....	52
Tableau 13 - Évolution de la répartition de l'effectif des AE enregistrés par nationalité ...	53
Tableau 14 - Evolution annuelle en % du CA cumulé des EPMA par région en millions de dirhams.....	59
Tableau 15 - Evolution annuelle en % du CA cumulé par section d'activités en millions de dirhams.....	60
Tableau 16 - Evolution annuelle en % du CA à l'export des EPMA par région en millions de dirhams.....	62
Tableau 17- Evolution annuelle en % du CA à l'export par section d'activités en millions de dirhams.....	63
Tableau 18 - Evolution annuelle en % de la valeur ajoutée des EPMA par région en millions de dirhams	65
Tableau 19 - Evolution annuelle en % de la valeur ajoutée par section d'activités en millions de dirhams.....	67
Tableau 20 - Evolution, par région, du nombre des entreprises déclarantes auprès de la CNSS - en %	73
Tableau 21 - Evolution, par région, des emplois déclarés auprès de la CNSS - en %.....	73
Tableau 22 - Evolution par section d'activités du nombre des entreprises déclarantes auprès de la CNSS - en %.....	75
Tableau 23 - Evolution, par section d'activités, des emplois déclarés auprès de la CNSS - en %	75
Tableau 24 - Evolution de la ventilation des emplois par section d'activités - en %.....	76
Tableau 25 - Evolution par classe d'effectifs du nombre des entreprises déclarantes auprès de la CNSS - en %.....	81
Tableau 26 - Evolution par classe d'effectifs des emplois déclarés auprès de la CNSS à fin décembre - en %	81
Tableau 27 - Evolution de la ventilation des entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs - en %	82
Tableau 28 - Répartition des emplois déclarés auprès de la CNSS par catégorie d'entreprises - en %	82
Tableau 29 - Part de l'emploi selon la catégorie d'entreprises et la classe d'âge - en %....	82
Tableau 30 - Evolution de la masse salariale par classe d'effectifs	85
Tableau 31 - Evolution de la masse salariale par section d'activités.....	86
Tableau 32 - Structure de financement des EPMA par catégorie d'entreprises - en %.....	92
Tableau 33 - Ratio de liquidité générale par catégorie d'entreprises	94

Tableau 34 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités - en %	95
Tableau 35 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge - en %	96
Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises - en %	96

Liste des figures I

Figure 1 - Gouvernance de l'Observatoire Marocain de la TPME.....	13
Figure 2 - Plan stratégique 2021 - 2023	16
Figure 3 - Processus de fiabilisation des données	17
Figure 4 - Processus de restitution des données aux fournisseurs des données.....	19
Figure 5 - Cartographie des processus de l'Observatoire	20
Figure 6 - Schéma global d'architecture du SID	21
Figure 7 - Planning du projet de mise en place du SID de l'Observatoire.....	22
Figure 8 - Organigramme de l'OMTPME	27

ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Table des matières

Introduction.....	107
1. Méthodologie.....	109
1.1. Définitions et concepts.....	111
1.2. Définition adoptée par l'Observatoire	111
1.3. Méthodologie adoptée	111
1.4. Sources de données utilisées.....	111
1.5. Processus de prédiction du genre des dirigeants	112
2. Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin	115
2.1. Entrepreneuriat féminin dans les Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives	117
2.2. Impact de la Covid-19 sur l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA.....	123
Annexes.....	129
Liste des graphiques, tableaux et graphiques II	145

Introduction

Depuis plusieurs années, la question du développement de l'entrepreneuriat féminin constitue l'une des préoccupations importantes au Maroc comme dans d'autres pays du monde. Ainsi, plusieurs politiques et initiatives ont été adoptées pour autonomiser les femmes et renforcer leur statut économique et social, eu égard à l'importance de leur contribution au développement économique du pays.

En effet, plusieurs études confirment l'impact positif de l'inclusion des femmes dans la sphère économique, comme celle⁵³ réalisée par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF), en partenariat avec l'ONU Femmes et avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne ; les conclusions de cette étude estime à 5%, en moyenne annuelle, le gain potentiel, entre 2022 et 2035, en termes de PIB par habitant en rapport avec le renforcement prévisionnel du taux d'insertion des femmes dans le marché du travail. Dans les pays de l'OCDE, ce gain est estimé à 0,6 point de pourcentage⁵⁴ d'ici 2030.

Dans la perspective de contribuer à apporter d'autres éclairages sur l'état des lieux de l'entrepreneuriat féminin, l'Observatoire a mené une étude sur cette question et qui est la première du genre au Maroc, dans le sens où elle porte sur la quasi-exhaustivité des entreprises formelles tout en appliquant une méthode de Machine Learning (cf. encadré 12) ; cette méthode permet la prédiction du genre du dirigeant de l'entreprise à partir de son prénom et ce, afin de contourner le problème de manque de données.

Les résultats de l'étude montrent que 16,2% des entreprises actives au Maroc sont dirigées par des femmes. Ce pourcentage se décompose comme suit :

- 14,6% pour les entreprises Personnes Morales ;
- 16,3% pour les entreprises Personnes Physiques ;
- 25,5% pour les auto-entrepreneurs.

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle qu'en 2019 15,4% des micro-entreprises sont dirigées par des femmes, contre 13,1% pour les grandes entreprises.

Au niveau sectoriel, il ressort que les sections de la « Santé humaine et action sociale » (Activité des médecins généralistes, Pratique dentaire, etc.), des « Autres activités de services » (Coiffure et soins de beauté, Blanchisserie-teinturerie, etc.) et de l'« Enseignement » enregistrent les parts les plus importantes de l'entrepreneuriat féminin soit environ 40%, 32% et 30% respectivement.

⁵³ Zineb .B et Azeroual.A (Mars 2022), « Analyse genre de la contribution de l'utilisation de la main d'œuvre à l'amélioration du niveau de vie : Analyse retro et prospective à la lumière des recommandations du Nouveau Modèle de Développement », DEPF Policy Brief, Ministère de l'Economie et des Finances, ONU Femmes, l'Agence française de développement (AFD) et l'Union Européenne.

⁵⁴ Thévenon, O., Ali, N., Adema, W., et del Pero, A. S. (2012), « Effects of reducing gender gaps in education and labour force participation on economic growth in the OECD, Employment and Migration Working Papers n° 138, Paris, OCDE Publishing.

Au plan régional, il est observé que l'entrepreneuriat féminin présente des écarts importants. Ainsi, les régions de Dakhla-Oued Eddahab et Laâyoune-Sakia El Hamra recensent des parts relativement importantes des entreprises dirigées par des femmes soient respectivement 28,2% et 26,8% de l'ensemble des entreprises de ces deux régions, cette proportion étant de 16,9% pour Casablanca-Settat et Marrakech-Safi.

Le nombre des effectifs déclarés par les entreprises dirigées par des femmes a affiché en 2021 une progression de 3% après un repli de 3,3% en 2020, sans pour autant retrouver son niveau d'avant la crise pandémique.

1. Méthodologie

1. Méthodologie

1.1. Définitions et concepts

L'Observatoire a adopté une définition de l'entrepreneuriat féminin en se basant sur un benchmark des définitions retenues par différents pays et organismes, tout en prenant en considération les spécificités nationales ainsi que les contraintes de disponibilité de la donnée sur le genre.

1.2. Définition adoptée par l'Observatoire

En se basant sur les benchmarks des définitions appliquées par les organismes nationaux et internationaux, en plus des spécificités des bases de données des administrations et des organismes publics au Maroc ainsi que des contraintes qui y sont liées, à savoir :

L'indisponibilité des informations sur le genre des dirigeants des entreprises ;
L'indisponibilité des données de la décomposition du capital social par genre ;

L'Observatoire a adopté la définition suivante :

Pour les personnes morales : Une femme entrepreneuse est une femme qui dirige l'entreprise, même si elle n'en est pas la principale propriétaire.

Pour les personnes physiques : Une femme entrepreneuse est la propriétaire de l'entreprise.

Il est à noter que « l'entrepreneuriat féminin » désignera, dans l'ensemble du rapport, les femmes dirigeantes des entreprises personnes morales et physiques.

1.3. Méthodologie adoptée

Les indicateurs publiés par les organismes internationaux sur l'entrepreneuriat féminin au Maroc sont basés sur des enquêtes utilisant des échantillons à taille réduite. L'étude de l'Observatoire s'appuie, pour sa part, sur le recensement de la quasi-exhaustivité des entreprises formelles, ce qui en fait une première au Maroc. La base de données utilisée regroupe 567.041 entreprises personnes morales et personnes physiques actives, en plus de 49.160 auto-entrepreneurs actifs, soit un total de 616.201.

Par ailleurs, afin de dépasser l'obstacle de la non-disponibilité des données sur le genre dans les bases de données des administrations et organismes publics marocains, l'Observatoire s'est basé sur les prénoms des dirigeants et entrepreneurs renseignés dans les bases de données reçues des partenaires.

1.4. Sources de données utilisées

Cette étude s'est basée sur les sources de données suivantes :

- Base de données des dirigeants (OMPIC) : Stock des Entreprises Personnes Morales Actives et non actives.
- Base des prénoms des personnes physiques (DGI) depuis l'exercice 2016.
- Base de données des auto-entrepreneurs (Barid Al-Maghrib)
- Base de données consolidée de l'Observatoire : pour l'enrichissement des axes d'analyses ainsi que pour déterminer le caractère actif des entreprises (CNSS, DGI, OMPIC)⁵⁵.
- Un dictionnaire de prénoms arabes constitué par l'Observatoire à partir de sources externes.

Il est à noter que le calcul des indicateurs s'est fait selon la disponibilité des données :

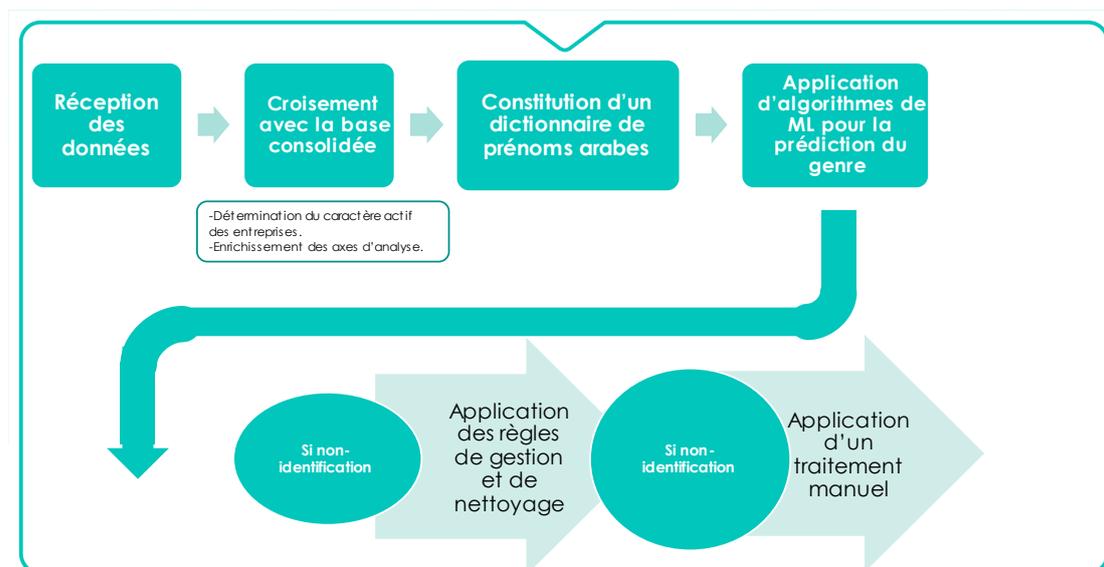
- Pour l'ensemble des entreprises personnes morales, des entreprises personnes physiques et des auto-entrepreneurs, les données sont disponibles pour l'année 2019.
- Pour les entreprises personnes morales, les données sont disponibles pour la période 2017-2020.

1.5. Processus de prédiction du genre des dirigeants

L'Observatoire a développé et appliqué des algorithmes de Machine Learning pour la prédiction du genre à partir d'un dictionnaire de prénoms d'origine arabe⁵⁶, tout en procédant au traitement manuel des prénoms non identifiés par ces algorithmes, notamment les prénoms unisexes.

La figure ci-dessous met en exergue le processus de prédiction du genre des dirigeants.

Figure 9 - Processus de prédiction du genre des dirigeants



⁵⁵ Cf. rapport annuel 2019, partie « Processus de production de données ».

⁵⁶ Ce dictionnaire a été constitué pour faire face à l'indisponibilité des algorithmes appliqués à des prénoms arabes.

Encadré 12. Machine Learning

Le Machine Learning est une technique d'apprentissage automatique utilisée en intelligence artificielle. Il consiste à entraîner des modèles à partir de bases de connaissances en vue de réaliser des tâches complexes, et permet de réaliser des prédictions en se basant sur un modèle entraîné à partir d'un historique de données qui pourra évoluer dans le temps.

Le Machine Learning emploie des algorithmes statistiques ou encore des réseaux de neurones. Un algorithme de Machine Learning améliore ses performances au fur et à mesure de son apprentissage, qui est possible grâce à l'énorme progrès des capacités de calcul et de stockage.

Le développement d'un modèle de Machine Learning repose sur quatre étapes principales :

Etape 1 : sélection et préparation d'un ensemble de données d'entraînement pour nourrir le modèle de Machine Learning afin de lui apprendre à résoudre le problème pour lequel il est conçu.

Etape 2 : sélection d'un algorithme à exécuter en fonction du type et volume de données d'entraînement ainsi que du problème à résoudre.

Etape 3 : entraînement de l'algorithme, où il s'agit d'un processus itératif permettant à l'algorithme de s'entraîner à résoudre le problème en question.

Etape 4 : utilisation et amélioration du modèle.

2. Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin

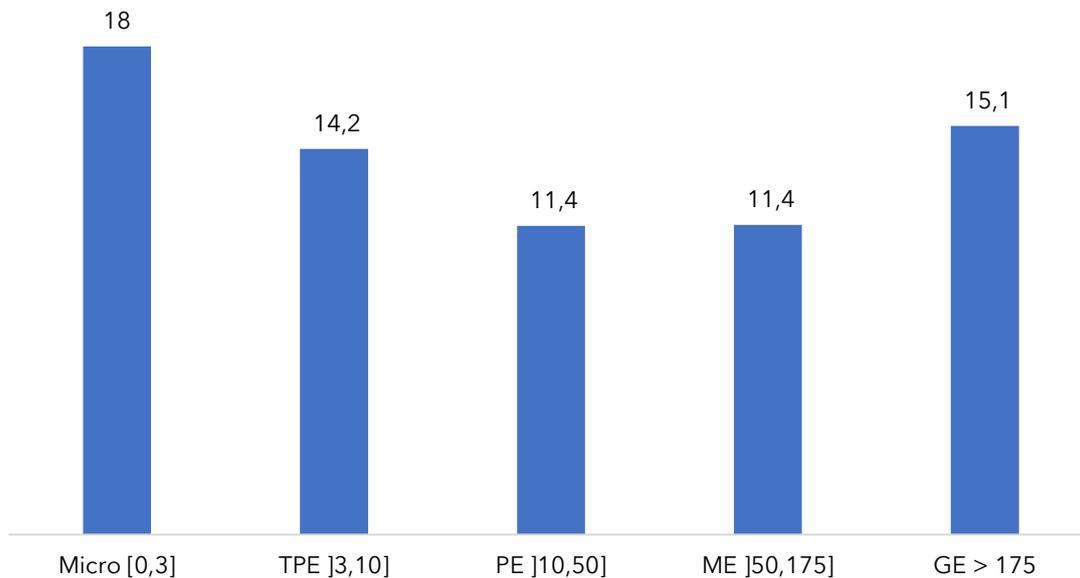
2. Etat des lieux de l'entrepreneuriat féminin

2.1. Entrepreneuriat féminin dans les Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'entrepreneuriat féminin dans les Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives en 2019, selon 4 cinq axes : catégorie d'entreprises, région, classe d'âge et section d'activités.

L'analyse par catégorie d'entreprises laisse apparaître que les micro-entreprises enregistrent la part la plus importante de l'entrepreneuriat féminin, soit 18%, suivies des GE (15,1%) et des TPE (14,2%). Quant aux PE et ME, cette part se limite à 11,4% (cf. graphique 22).

Graphique 22 - Part de l'entrepreneuriat féminin par catégorie d'entreprises en % - 2019

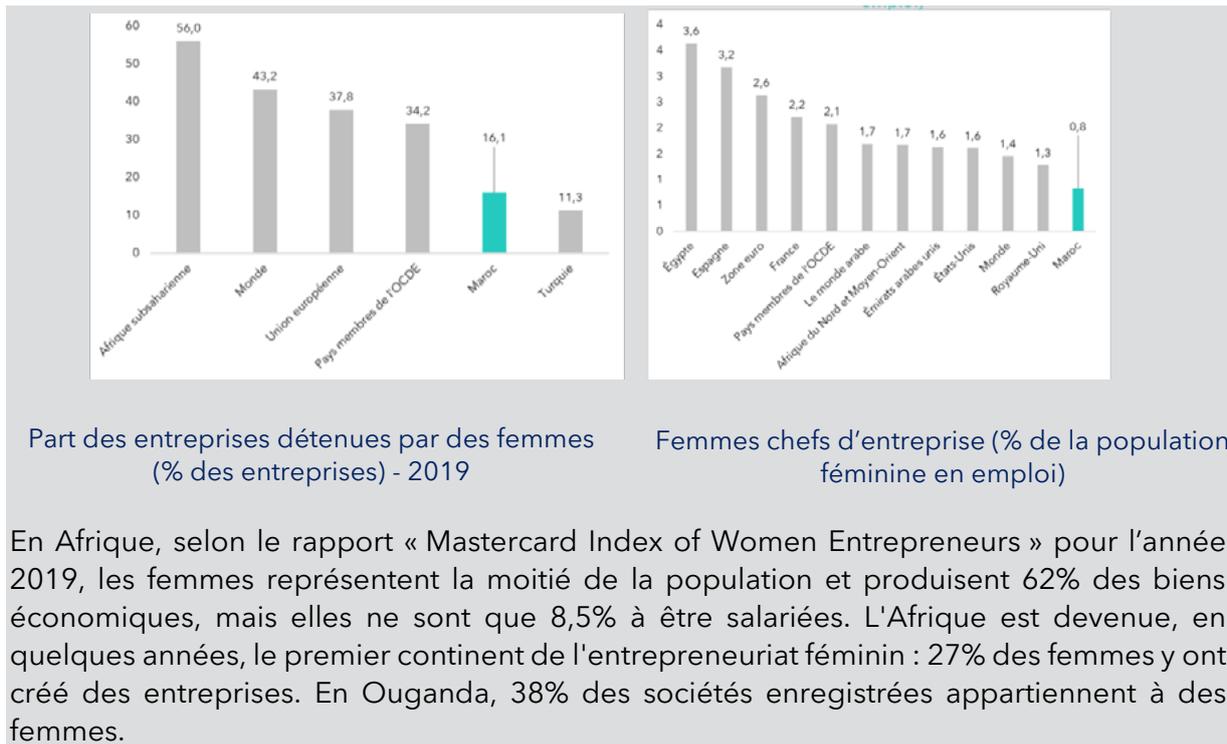


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Encadré 13. L'entrepreneuriat féminin dans le monde

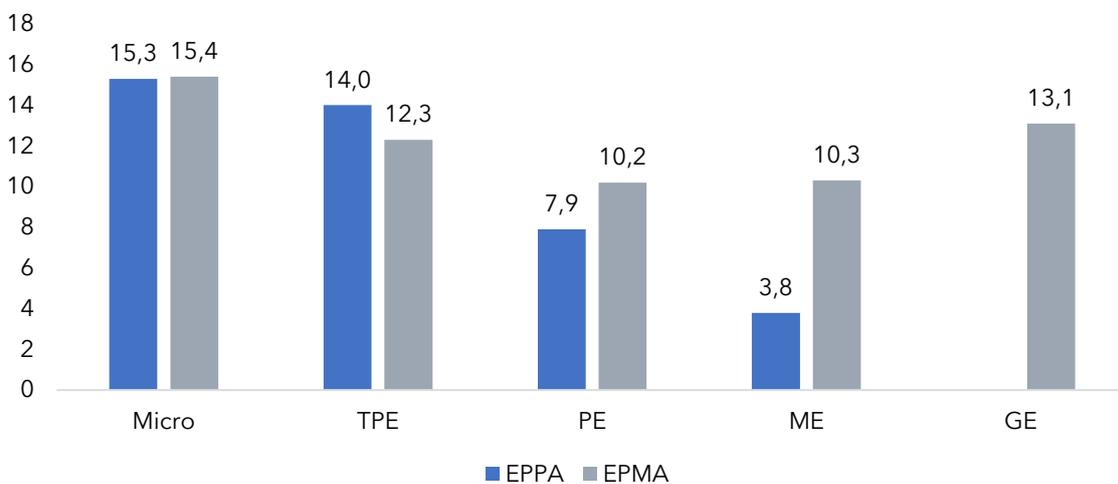
Selon la banque des données de la Banque Mondiale pour l'année 2019, une entreprise sur trois dans le monde est détenue par une femme⁵⁷. Cette proportion varie considérablement d'une région à l'autre, allant de 18% en Asie du Sud à 50% en Amérique latine et aux Caraïbes. Elle présente également de fortes variations au sein d'une même région. En Asie de l'Est et Pacifique, la Corée du Sud affiche le taux le plus faible de femmes dirigeantes d'entreprises (19%), tandis que le taux le plus élevé est enregistré dans les États fédérés de Micronésie (87%). De même, dans la région MENA, il varie d'un minimum de 7% au Yémen à un maximum de 49% en Tunisie.

⁵⁷ La banque mondiale adopte une définition de l'entrepreneuriat féminin différentes (cf. benchmark en annexes).



En Afrique, selon le rapport « Mastercard Index of Women Entrepreneurs » pour l'année 2019, les femmes représentent la moitié de la population et produisent 62% des biens économiques, mais elles ne sont que 8,5% à être salariées. L'Afrique est devenue, en quelques années, le premier continent de l'entrepreneuriat féminin : 27% des femmes y ont créé des entreprises. En Ouganda, 38% des sociétés enregistrées appartiennent à des femmes.

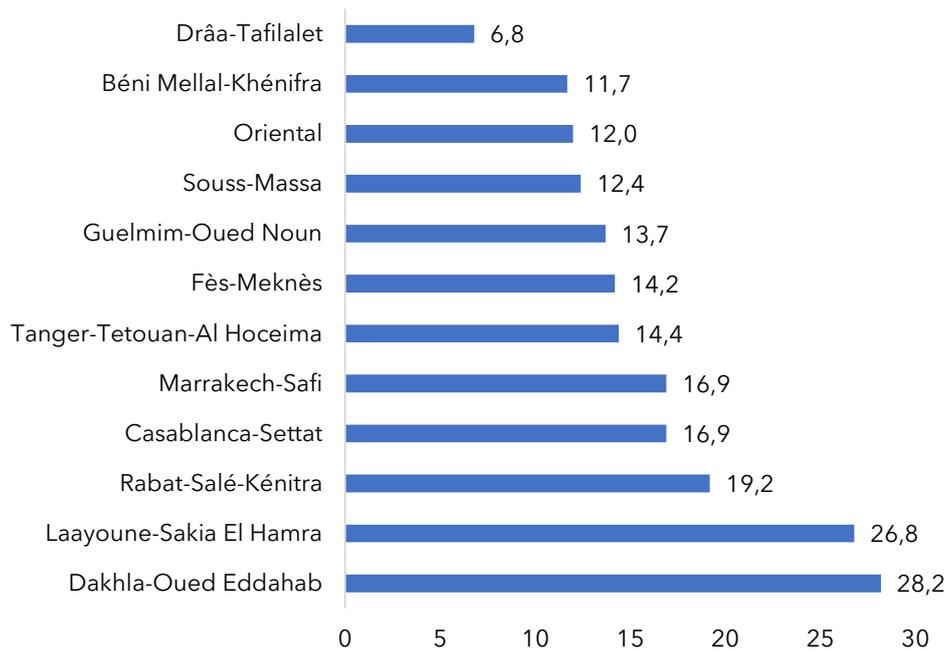
Graphique 23 - Part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA et EPPA par catégorie d'entreprises en % - 2019



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

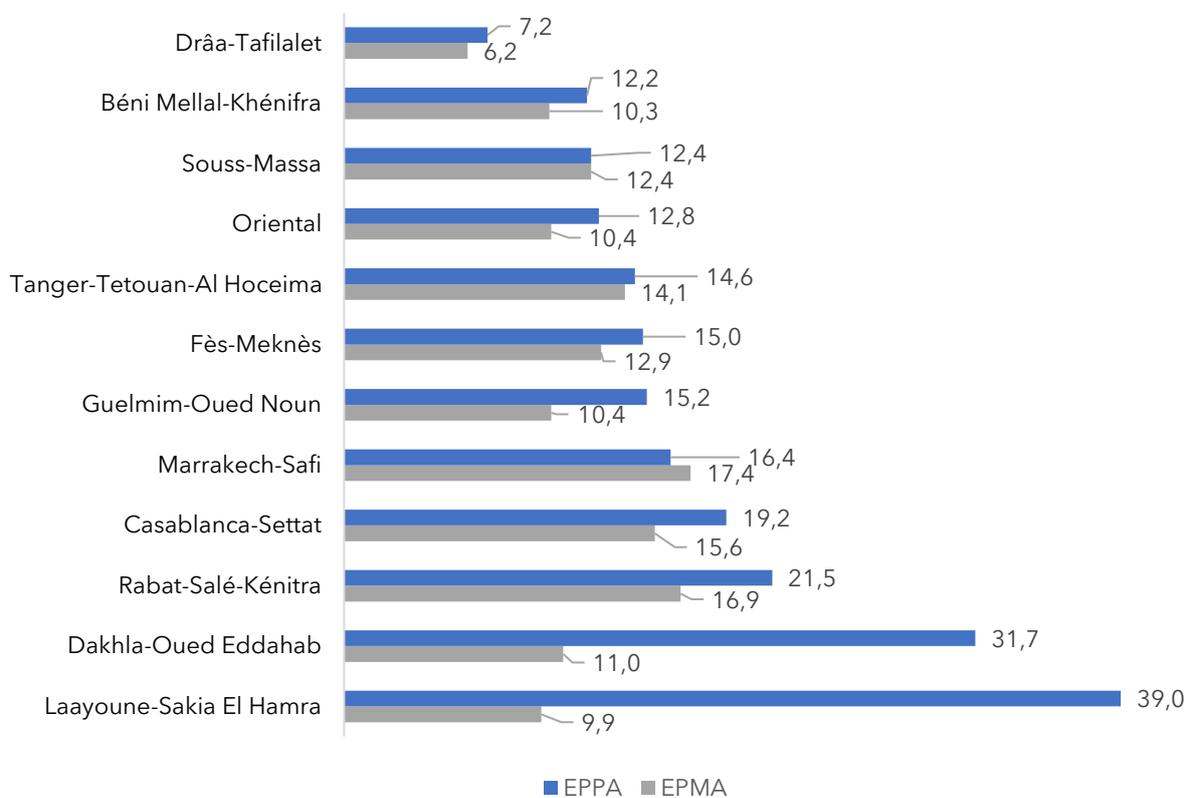
L'analyse par région fait ressortir que la région de Dakhla-Oued Eddahab concentre la part la plus importante de l'entrepreneuriat féminin (28,2%), suivie de Laayoune-Sakia El Hamra (26,8%) et de Rabat-Salé-Kénitra (19,2%). Quant aux régions de Casablanca-Settat et Marrakech-Safi, cette part s'établit à 17% (cf. graphique 24).

Graphique 24 - Part de l'entrepreneuriat féminin par région en % - 2019



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 25 - Part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA et EPPA par région en % - 2019



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Encadré 14. Nouveau Modèle de Développement : Actions recommandées pour renforcer l'inclusion des femmes dans l'activité économique

La Commission Spéciale sur le Modèle de Développement a dénombré trois principaux leviers pour le renforcement de l'inclusion des femmes dans l'activité économique :

- Lever les contraintes sociales qui limitent la participation des femmes :

Pour ce faire, différentes actions doivent être réalisées dont notamment le renforcement de la protection sociale pour les femmes actives pendant les périodes de grossesse et les premiers mois de maternité (congrés payés), des actions fortes en faveur de la parité salariale et de l'équité dans l'accès aux opportunités d'emploi avec des incitations fiscales en faveur des employeurs respectant la parité.

- Renforcer les dispositifs d'éducation, de formation, d'insertion, d'accompagnement et de financement destinés aux femmes :

En plus des différents programmes de formation, la Commission propose plusieurs actions notamment la promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers un accès amélioré au financement et aux aides publiques destinées aux entreprises et coopératives dirigées par des femmes, ainsi qu'une meilleure protection sociale pour les femmes auto-entrepreneurs.

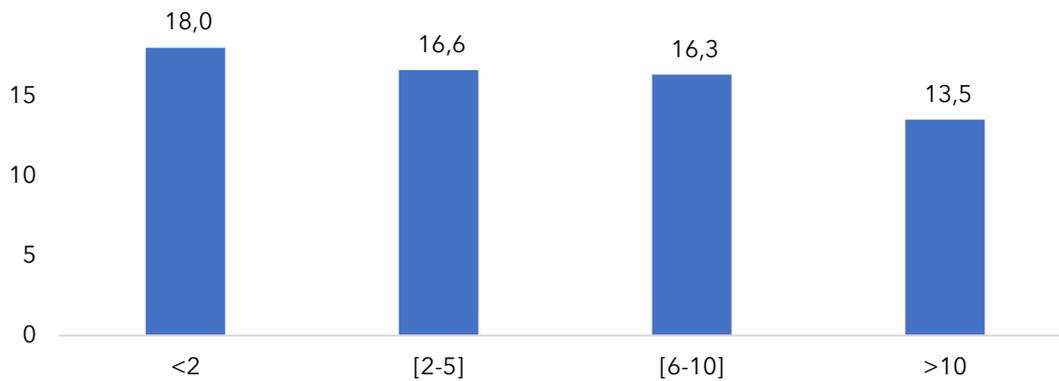
- Promouvoir et développer la compréhension des valeurs d'égalité et de parité et assurer une tolérance zéro pour toutes les formes de violences et de discrimination à l'égard des femmes :

Pour ce faire, des actions de sensibilisation ont été recommandées. Elles concernent le rôle des femmes dans la vie sociale, économique et politique notamment à travers les manuels scolaires et les médias.

De plus, afin de garantir un meilleur accompagnement des femmes victimes de violence, la Commission propose une réforme du Code pénal (amendement de la loi 103-13 relative à la protection des femmes contre la violence et le harcèlement) ainsi que d'autres mesures visant à assurer un haut niveau de sécurité aux femmes dans les espaces publics (plateforme de déclaration et signalisation en ligne et intervention plus rapide des forces publiques en cas de besoin).

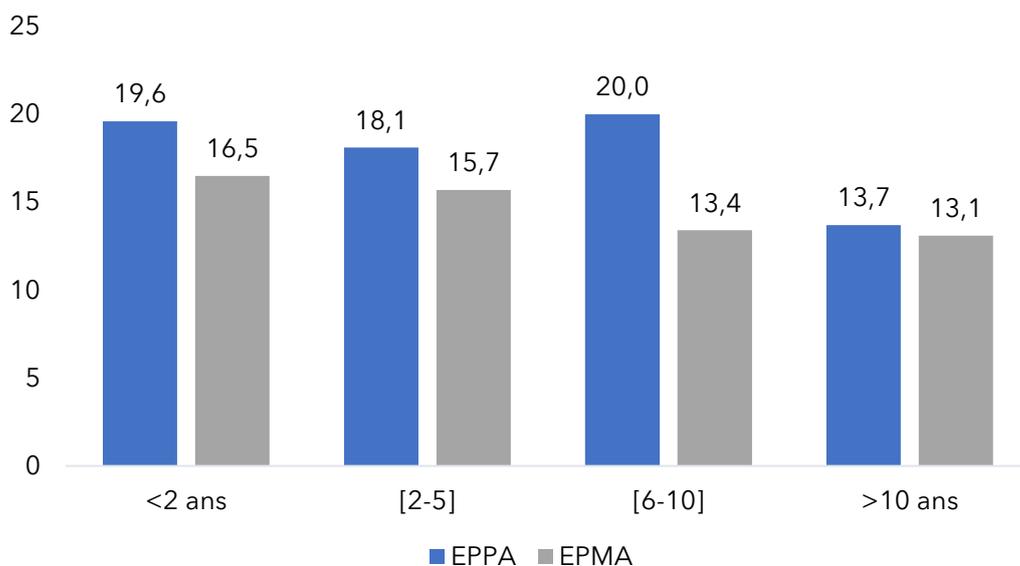
L'analyse montre que l'entrepreneuriat féminin représente 18% dans les entreprises dont l'âge est inférieur à 2 ans, suivies des entreprises dont l'âge est compris entre 2 et 5 ans (16,6%). Cette part est limitée dans les entreprises âgées de plus de 10 ans à 13,5% (cf. graphique 26).

Graphique 26 - Part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise en % - 2019



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 27 - Parts de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA et EPPA par classe d'âge de l'entreprise en % - 2019



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Encadré 15. Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, mise en place par le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib mise en place en 2019, cible prioritairement les femmes, les jeunes et la population rurale.

Afin de s'aligner sur des pays comparables au Maroc ayant connu une évolution significative de leurs indicateurs d'inclusion financière, la stratégie se fixe plusieurs objectifs, dont notamment la diminution du pourcentage de l'écart hommes-femmes en termes de pénétration de comptes bancaires de -59% en 2019 à -41% en 2023 puis -16% en 2030.

Par ailleurs, à fin 2020, les principaux indicateurs font ressortir que sur 865.612 clients actifs de la microfinance, 48% sont des femmes. Concernant le taux de bancarisation, le taux de femmes détentrices de comptes bancaires atteint 40% contre 67% pour les hommes.

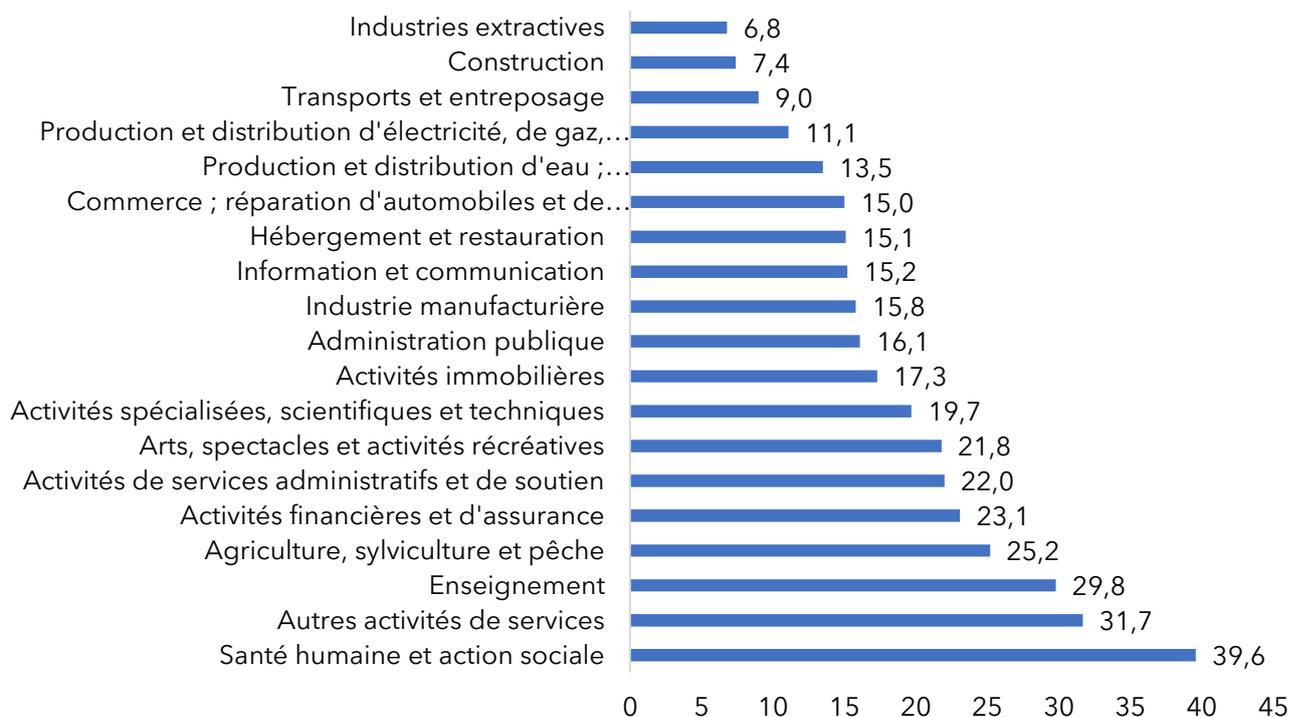
Pour mieux orienter les travaux de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, des formations en éducation financière sur différents leviers, organisées par la Fondation Marocaine pour l'Education Financière, ont ciblé 6 645 entrepreneurs dont 54% sont des femmes appartenant à différentes catégories socio-professionnelles et tranches d'âge.

D'autre part, Bank Al-Maghrib a lancé, en collaboration avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), le processus de conception d'une politique dédiée à l'autonomisation économique de la femme rurale. Dans ce cadre, la Banque Centrale a organisé, le 8 mars 2022 à Rabat, avec le soutien de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) et la BERD, un premier workshop réunissant les acteurs publics et privés de l'écosystème de l'inclusion financière (Ministères, établissements et agences publics, associations professionnelles et associations de la société civile).

L'analyse par section d'activités fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin représente une part de 40 % dans la section de la « Santé humaine et action sociale » et 31,7% dans les « Autres activités de services ».

Quant aux « Transports et entreposage », la « Construction » et les « Industries extractives », cette part est limitée à 9%, 7,4% et 6,8%, respectivement (cf. graphique 28).

Graphique 28 - Part de l'entrepreneuriat féminin dans les entreprises par section d'activités en % - 2019



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

L'analyse par nature d'activité fait ressortir que les parts les plus importantes de l'entrepreneuriat féminin sont enregistrées au niveau de la « Coiffure et soins de beauté », de l' « Activité des médecins généralistes » et de la « Pratique dentaire » avec des parts respectives de 23%, 14,5% et 10,8% (cf. tableau 37).

Tableau 37 - Part de l'entrepreneuriat féminin dans les entreprises par activité en % - 2019

Activité	Part de l'entrepreneuriat féminin en %
Santé humaine et action sociale	39,6
Activité des médecins généralistes	14,5
Pratique dentaire	10,8
Activité des médecins spécialistes	5,9
Autres activités pour la santé humaine	5,5
Laboratoires d'analyses médicales	1,2
Activités hospitalières	0,8
Autres	0,9
Autres activités de services	31,7
Coiffure et soins de beauté	23,1
Blanchisserie-teinturerie	3,1
Bains et autres soins corporels	2,4
Autres services personnels n.c.a.	1,7
Autres	1,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

2.2. Impact de la Covid-19 sur l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

Cette section présente l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'entrepreneuriat féminin concernant les EPMA.

Comme le montre le tableau 38, le nombre des EPMA dirigées par des femmes, après avoir enregistré une tendance haussière sur la période 2017-2019, a accusé une baisse sur l'année 2020 qui serait en lien avec la crise pandémique de la Covid-19. Les grandes et très petites entreprises ont accusé les baisses les plus importantes soit respectivement 5,2% et 4,8%.

Tableau 38 - Evolution annuelle du nombre des EPMA dirigées par des femmes par catégorie d'entreprises - en %

Catégorie d'entreprise	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020 / 2019	Evolution 2020 / 2017	Evolution 2019 / 2017
Micro [0, 3]	26 911	31 068	31 725	31 389	-1,1	17	17,9
TPE [3, 10]	1 783	2 038	2 247	2 139	-4,8	20	26
PE [10, 50]	888	1 035	1 124	1 091	-2,9	23	26,6
ME [50, 175]	230	263	260	254	-2,3	10	13
GE > 175	132	145	154	146	-5,2	10,6	16,7
Total	29 944	34 549	35 510	35 018	-1,4	17	19

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

La ventilation géographique des EPMA dirigées par des femmes montre qu'en 2020, toutes les régions ont accusé des baisses variant entre 1,6% dans la région Drâa-Tafilalet et 2,7% dans la région Marrakech-Safi (cf. tableau 39).

Tableau 39 - Evolution annuelle du nombre des EPMA dirigées par des femmes par région
- en %

Région	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020 / 2019	Evolution 2019 / 2017
Casablanca-Settat	13274	15565	15927	15594	-2,1	20,0
Rabat-Salé-Kénitra	4883	6069	6459	6312,5	-2,3	32,3
Marrakech-Safi	3512	4366	4448	4326	-2,7	26,7
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	3162	3851	4173	4103	-1,7	32,0
Fès-Meknès	2096	2570	2726	2663	-2,3	30,1
Souss-Massa	1397	1744	1763	1722	-2,3	26,2
Drâa-Tafilalet	257	347	383	377	-1,6	49,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Encadré 16. Etat des lieux de l'emploi féminin déclarés à la CNSS

En se basant sur les indicateurs issus des rapports démographiques et statistiques publiés par la CNSS, la part des femmes déclarées à la CNSS a connu une légère augmentation, entre 2019 et 2020, passant de 32% à 33%. Cependant, le nombre des femmes déclarées a connu une baisse de 4,7% à 1.081.092 en 2020.

L'analyse par tranche d'âge et par sexe révèle que la tranche d'âge inférieure à 20 ans présente le gap le moins important en termes de genre et celle supérieure à 60 ans fait ressortir le gap le plus important.

Part des emplois déclarées par genre et tranche d'âge - en %

Tranche d'âge	2019		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Inférieur à 20 ans	39	61	43	57
20-24	38	62	39	61
25-29	36	64	37	63
30-34	32	68	33	67
35-39	31	69	31	69
40-44	30	70	31	69
45-49	30	70	30	70
50-54	29	71	30	70
55-59	26	74	28	72
60 ans et plus	26	74	27	73
Total	32	68	33	67

CNSS, "Rapport statistique et démographique 2019 et 2020".

Le salaire mensuel moyen des salariés déclarés à la CNSS en 2020, a atteint 5.152 dhs, en baisse de 2%, probablement en raison de l'impact de la crise sanitaire. L'analyse par genre révèle que le salaire mensuel moyen des hommes s'est établi à 5.349 dhs contre 4.737 dhs pour les femmes.

L'analyse des emplois déclarés par tranche de salaire révèle que les femmes percevant un salaire inférieur au SMIG représentent en 2020 une part de 35,6% contre 64,4% pour les hommes. La deuxième part la plus importante est relevée dans la tranche de salaire supérieur à 10.000 dhs, où les femmes déclarées représentent une part de 31,8%.

Part des emplois déclarés par genre et tranche de salaire - en %

Tranche de salaire	2019		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
[1 - SMIG[35,5	64,5	35,6	64,4
[SMIG - 6 000[28,7	71,3	28,9	71,1
[6 000 - 10 000[29,3	70,7	30,1	69,9
10 000 et +	30,7	69,3	31,8	68,2
Total	32,0	68,0	32,7	67,3

CNSS, "Rapport statistique et démographique 2019 et 2020".

La répartition des emplois déclarés par direction régionale de la CNSS et par sexe en 2020 révèle que la direction de Kénitra-Khémisset enregistre la part la plus élevée de femmes, soit 47%, suivie de Tanger-Tétouan avec 41%, alors que la direction de Laayoune affiche la part la plus faible, à savoir 20%.

Part des emplois déclarés par genre et direction régionale de la CNSS - en %

Direction Régionale	2019		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Anfa	30	70	31	69
Hay Mohammadi Ain Sebaa	29	71	31	69
Sidi Otmane - Hay Hassani	41	59	33	67
Agadir	28	72	29	71
Tanger Tetouan	33	67	41	59
Rabat	33	67	34	66
Tensift	30	70	30	70
Kenitra Khémisset	47	53	47	53
Fès Boulmane	36	64	36	64
Meknès Tafilalt	30	70	30	70
Chaouia Tadla	25	75	26	74
L'Orient	26	74	27	73
Laayoune	20	80	20	80
Total	32	68	33	67

CNSS, "Rapport statistique et démographique 2019 et 2020".

L'analyse de la répartition des emplois déclarés par secteur d'activités et par sexe montre que l'industrie manufacturière et les activités financières et d'assurance affichent le pourcentage d'emplois féminins le plus élevé, soit 45%.

Part des emplois déclarés par genre et secteur d'activités - en %

Secteur	2019		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Industrie manufacturière	45	55	45	55
Activités financières et d'assurance	43	57	45	55
Information et communication	38	62	38	62
Services	32	68	33	67
Commerce	31	69	33	67
Hébergement et restauration	29	71	29	71
Agriculture, sylviculture et pêche	28	72	28	72
Transports et entreposage	14	86	14	86
Construction	10	90	10	90
Autres	56	44	58	42
Total	32	68	32	68

CNSS, "Rapport statistique et démographique 2019 et 2020".

Encadré 17. Participation de la femme au marché du travail au Maroc

Selon le rapport annuel de Bank Al-Maghrib pour l'année 2021, près de 13,8 millions des femmes au Maroc sont en âge d'activité mais restent peu qualifiées avec une proportion de 46,1% d'analphabètes et en grande partie absentes du marché de l'emploi. En effet, quatre femmes en âge de travailler sur cinq sont inactives, une proportion en tendance haussière malgré la relative amélioration du niveau d'éducation des femmes.

Selon une étude conjointe réalisée par le HCP et la Banque mondiale, la faiblesse structurelle de l'activité féminine serait attribuable principalement aux responsabilités familiales liées à l'éducation des enfants et aux tâches domestiques. En plus, même quand elles intègrent le marché du travail, les femmes rencontrent des difficultés à accéder à l'emploi, leur taux de chômage s'étant situé en 2021 à 16,8% au niveau national et même si elles accèdent à un emploi, celui-ci est en général précaire et de faible qualité. En effet, plus de 60% des postes occupés par les femmes au niveau national et près de 93% en milieu rural sont dans des secteurs où l'informel est très répandu.

Cette vulnérabilité de l'emploi féminin aura été accentuée par la crise de la Covid-19 et le redressement en 2021 n'aura été que partiel, rendant ainsi le défi à relever encore plus difficile pour les autorités publiques. A titre d'illustration, pour porter le taux d'activité à son niveau enregistré en 1999, soit 26,9%, sur un horizon de cinq ans, il faudrait annuellement 219 mille nouveaux emplois nets pour les femmes uniquement, et pour atteindre la moyenne de 33,1%, des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, 404 mille postes devraient être créés annuellement. Or, l'économie nationale n'a généré dans l'ensemble, hommes et femmes, que 32 mille emplois annuellement au cours des cinq dernières années, sachant que le rythme de la croissance et son contenu en emploi connaissent une certaine décélération ces dernières années.

L'examen de l'évolution sectorielle du nombre des EPMA dirigées par des femmes entre 2019 et 2020, montre que celui des sections des « Arts, spectacles et activités récréatives », de la « Santé humaine et action sociale » et de l'« Information et communication » a baissé de respectivement 4,9%, 3,3% et 3% (cf. tableau 40).

Tableau 40 - Evolution annuelle du nombre des EPMA dirigées par des femmes par section d'activités - en %

Section d'activités	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020 / 2019	Evolution 2019 / 2017
Arts, spectacles et activités récréatives	246	314	344	327	-4,9	39,8
Santé humaine et action sociale	264	355	389	376	-3,3	47,3
Information et communication	842	1 016	693	672	-3,0	-17,7
Autres activités de services	987	1 209	1 129	1 098	-2,7	14,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 827	4 542	5 018	4 885	-2,7	31,1
Transports et entreposage	1 216	1 487	1 675	1 631	-2,6	37,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	8 556	10 180	11 780	11 474	-2,6	37,7
Hébergement et restauration	2 063	2 497	2 335	2 287	-2,1	13,2
Enseignement	1 252	1 527	1 567	1 540	-1,7	25,2
Industrie manufacturière	1 987	2 297	2 321	2 289	-1,4	16,8
Construction	4 177	4 967	4 855	4 791	-1,3	16,2
Activités de services administratifs et de soutien	2 551	3 212	3 440	3 395	-1,3	34,8
Industries extractives	44	98	102	101	-1,0	131,8
Activités immobilières	754	848	1 051	1 041	-1,0	39,4
Agriculture, sylviculture et pêche	162	262	124	123	-0,8	-23,5
Activités financières et d'assurance	966	1 232	1 200	1 194	-0,5	24,2

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

L'analyse par nature d'activité fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin est plus présente dans la « Coiffure et soins de beauté », les « Enseignements divers » et les « Autres activités pour la santé humaine » avec des parts respectives de 25%, 24,7% et 11,6% au titre de l'exercice 2020 (cf. tableau 41).

Tableau 41 - Evolution annuelle de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA par nature d'activité - en %

Activité	2017	2018	2019	2020
Santé humaine et action sociale	30,3	32,6	33,8	33,3
Autres activités pour la santé humaine	11,7	12,2	11,6	11,6
Activités hospitalières	3,6	4,5	6,4	6,4
Laboratoires d'analyses médicales	2,6	3	3,4	3,3
Activité des médecins spécialistes	1,2	1,7	1,5	1,5
Activité des médecins généralistes	3,2	2,8	0,8	0,8
Autres	8	8,4	10,1	9,7
Enseignement	30	29,8	30,2	30,1

Enseignements divers	10,8	10,5	24,9	24,7
Enseignement de la conduite	1,4	1,9	2,3	2,3
Enseignement primaire	7,7	7,3	1,2	1,2
Autres	10	10,1	1,8	1,8
Autres activités de services	31,6	33,1	35,3	35
Coiffure et soins de beauté	16,6	18,6	25,3	25
Blanchisserie-teinturerie	3,2	3,3	4,2	4
Bains et autres soins corporels	1,3	1,2	0,8	0,9
Autres services personnels n.c.a.	8	7,6	1,6	1,6
Autres	2,5	2,4	3,4	3,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Annexes

Benchmark sur les définitions de l'entrepreneuriat féminin

L'examen des définitions de l'entrepreneuriat féminin adoptées par des organismes internationaux des pays développés ainsi que des économies similaires au Maroc a permis de dégager une définition communément adoptée : une entreprise détenue à 51% par des actionnaires féminins peut être qualifiée comme étant une entreprise féminine. Cette définition est difficilement applicable dans plusieurs régions du monde, pour les raisons ci-après :

- L'indisponibilité des données sur le genre et sur la répartition du capital social par genre ;
- Le degré de libéralisation du marché financier ainsi que le taux d'inclusion financière des femmes ;
- Les caractéristiques psychographiques et sociétales d'un pays, plus particulièrement pour les entreprises familiales, où le capital est détenu à la fois par des hommes et des femmes et où, souvent, le mari est majoritaire pour des raisons de légitimité extérieure.

Définitions adoptées à l'international

- Normes ISO « IWA 34 V 2021 » :

Entreprise appartenant à des femmes : est une entreprise détenue à plus de 50% par une ou plusieurs femmes, dont la gestion et le contrôle relèvent d'une ou de plusieurs femmes, où une femme est signataire des documents juridiques et des comptes financiers, et qui est exploitée indépendamment des entreprises qui ne sont pas détenues par des femmes.

Entreprise dirigée par des femmes : est une entreprise détenue à au moins 25% par une ou plusieurs femmes, dont la gestion et le contrôle relèvent d'une ou de plusieurs femmes, dont au moins un tiers du Conseil d'Administration est composé de femmes lorsqu'il existe un conseil d'administration, où une femme est signataire des documents juridiques et des comptes financiers de l'entreprise, et qui est exploitée indépendamment d'autres entreprises qui ne sont ni dirigées ni détenues par des femmes.

- Banque Mondiale :

Entreprise détenue par des femmes : est une entreprise ayant une participation féminine au sein de sa direction et dont des femmes sont les principales propriétaires.

Les femmes chefs d'entreprises : exercent une "activité non salariée" (c'est-à-dire un travail dont la rémunération dépend directement des bénéfices tirés des biens et services produits), et peuvent employer une ou plusieurs personnes.

- La Société financière internationale :

Une entreprise appartenant à une femme : est une entreprise où la participation ou la propriété d'une femme est supérieure à 51%.

- L'Organisation de coopération et de développement économiques :

Une femme entrepreneuse : est une femme qui a créé une entreprise, seule ou avec l'aide d'autres femmes, ou qui détient une participation majoritaire dans une entreprise familiale ou une société de personnes, ou qui est actionnaire et dirigeante d'une société cotée en bourse.

- Global Entrepreneurship Monitor :

Une femme entrepreneuse : est une femme âgée de 18 à 64 ans qui est soit entrepreneuse naissante, soit propriétaire-gérante d'une « nouvelle entreprise ».

- Canada :

Une femme entrepreneuse : est une femme qui, seule ou avec un ou plusieurs partenaires, a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui assume ses risques, responsabilités financières, administratives et sociales, et qui participe quotidiennement à sa gestion courante.

Au Maroc

- Définition de Bank Al-Maghrib :

Une entreprise appartenant à une femme : est une entreprise acquise par une ou plusieurs femmes à plus de 51% de son capital, ou acquise par une femme ou des femmes à plus de 20% de son capital et ayant une femme comme présidente ou vice-présidente ou plus de 30% des membres de son Conseil d'Administration sont des femmes.

Encadré 18. Actions mises en place par Bank Al-Maghrib pour renforcer la représentativité des femmes au sein des établissements de crédit

Afin d'accélérer les efforts de renforcement du rôle économique de la femme et de la réduction des inégalités de genre, Bank Al-Maghrib met en place de façon continue des actions visant à renforcer la représentativité des femmes au sein des établissements de crédit et ce, selon une démarche progressive.

En 2022, la Banque Centrale a émis la recommandation n°1/W/2022 relative à l'aspect genre dans les établissements de crédit et ce, à travers la promotion de l'équité professionnelle hommes-femmes dans leur gouvernance et au sein de leurs structures organisationnelles.

En effet, les banques doivent mettre en place des politiques visant à assurer l'égalité des conditions d'accès au/de travail de l'ensemble des collaborateurs hommes et femmes. En particulier, ces établissements doivent veiller à ce que l'ensemble de leurs politiques en matière de ressources humaines respectent l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment les politiques de recrutement, de gestion de carrière, de rémunération, de formation ainsi que de politique sociale. Ces politiques doivent également assurer le respect au niveau des rapports hiérarchiques à l'effet d'éviter toute situation de harcèlement.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib exhorte les établissements bancaires à fixer des indicateurs pertinents relatifs à l'égalité professionnelle entre les genres et à en assurer le suivi. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que l'écart de rémunération, de promotion, etc. Le cas échéant, des actions correctives doivent être prises.

D'autre part, la Banque Centrale appelle les établissements de crédit à contribuer au renforcement de l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes, en intégrant la dimension genre dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques de financement et d'investissement, avec une attention particulière aux TPME, au développement de l'entrepreneuriat féminin, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès au financement des TPME détenues ou dirigées par des femmes et leur accompagnement pour la réalisation de leurs projets.

Pour ce faire, les établissements bancaires doivent s'appuyer sur des mécanismes de refinancement dédiés tels que les « Gender Bonds⁵⁸ », prendre en compte la dimension genre dans le cadre de la conception des produits et services financiers offerts à la clientèle et s'atteler à comprendre les spécificités des besoins de la clientèle des femmes selon les différents profils et segments et ce, afin de proposer des offres adaptées à leurs attentes.

Dans un autre volet, Bank Al-Maghrib préconise la mise en place d'un dispositif de collecte de données, des indicateurs et des tableaux de bord pour le pilotage de la dimension genre et le degré d'atteinte des cibles fixées en la matière. Les établissements bancaires devraient transmettre à Bank Al-Maghrib un reporting relatif à la mise en œuvre de ces recommandations, selon les modalités fixées par elle.

- Définition du HCP

Le HCP considère une femme entrepreneuse comme étant une femme qui est à la tête d'une entreprise, sans en être forcément la fondatrice ou la propriétaire. Elle dirige l'entreprise en fonction des pouvoirs qui lui sont confiés.

Le benchmark effectué par l'Observatoire a ainsi révélé qu'il n'existe pas de consensus au sujet de la définition de l'entrepreneuriat féminin. En effet, chaque pays ou organisation utilise sa propre définition, ce qui rend la comparaison au niveau international difficile.

Encadré 19. Résultats des enquêtes du HCP portant sur la situation de la femme au Maroc

Le HCP a réalisé une série d'enquêtes autour de la situation de la femme au Maroc, portant notamment sur l'éducation, la formation et l'accès au marché du travail. Les résultats de ces enquêtes ont été publiés à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme de 2021.

Leadership :

Selon l'enquête nationale auprès des entreprises de 2019, réalisée auprès de 2 101 unités, 12,8% des entreprises sont dirigées par des femmes.

⁵⁸ Les « Gender Bonds » représentent une évolution récente dans le domaine de la finances durable, et peuvent être généralement définis comme des obligations qui soutiennent l'autonomisation des femmes et l'égalité homme-femme.

Sur le plan sectoriel, le secteur des services occupe la première place avec un taux de 17,3% d'entreprises dirigées par des femmes, suivi du commerce, de l'industrie et de la construction avec des parts respectives de 13,8%, 12,6% et 2,6%.

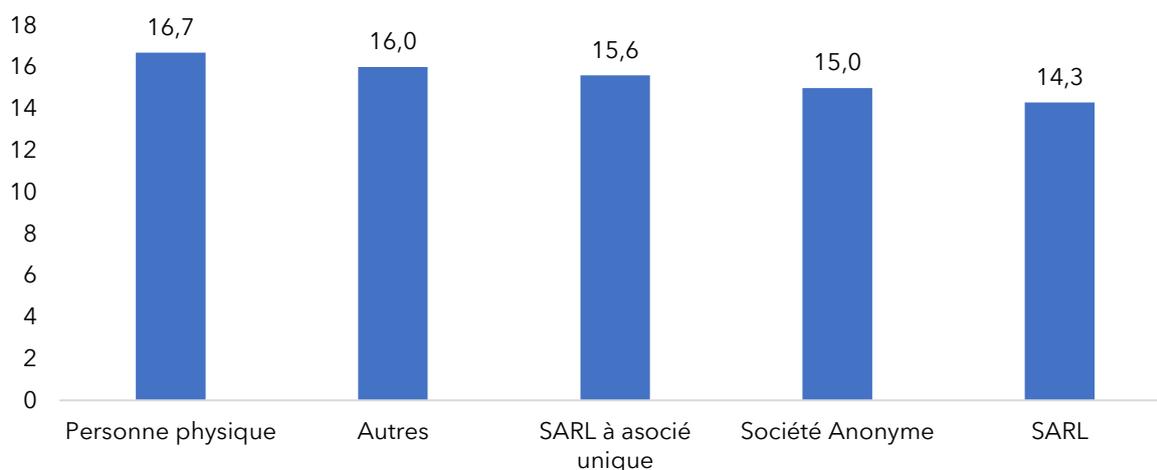
Par ailleurs, les femmes dirigeantes sont plus présentes dans les très petites entreprises et au sein des petites et moyennes entreprises avec des parts respectives de 13,4% et 10,2%, et apparaissent moins dans les grandes entreprises avec une part de 8%. En outre, 18% des entreprises individuelles et 11% des SA et des SARL sont gérées par des femmes.

Participation au marché du travail :

En 2020, selon l'enquête nationale sur l'emploi réalisée auprès d'environ 90.000 ménages (dont 30.000 ménages ruraux), le taux d'activité des femmes dans le marché de travail se limite à 19,9% contre 70,4% pour les hommes. De son côté, le taux d'emploi des femmes s'établit à 16,7% contre 62,9% pour les hommes. Le secteur de l'« Agriculture, forêt et pêche » demeure le premier employeur des femmes (44,8%).

En 2020, sous l'effet combiné de la pandémie et de la sécheresse, le taux de chômage des femmes a enregistré une hausse aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, de respectivement 2,7% à 3,9% et de 21,8% à 24,7%.

Graphique 29 - Parts de l'entrepreneuriat féminin par forme juridique⁵⁹ en % - 2019



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

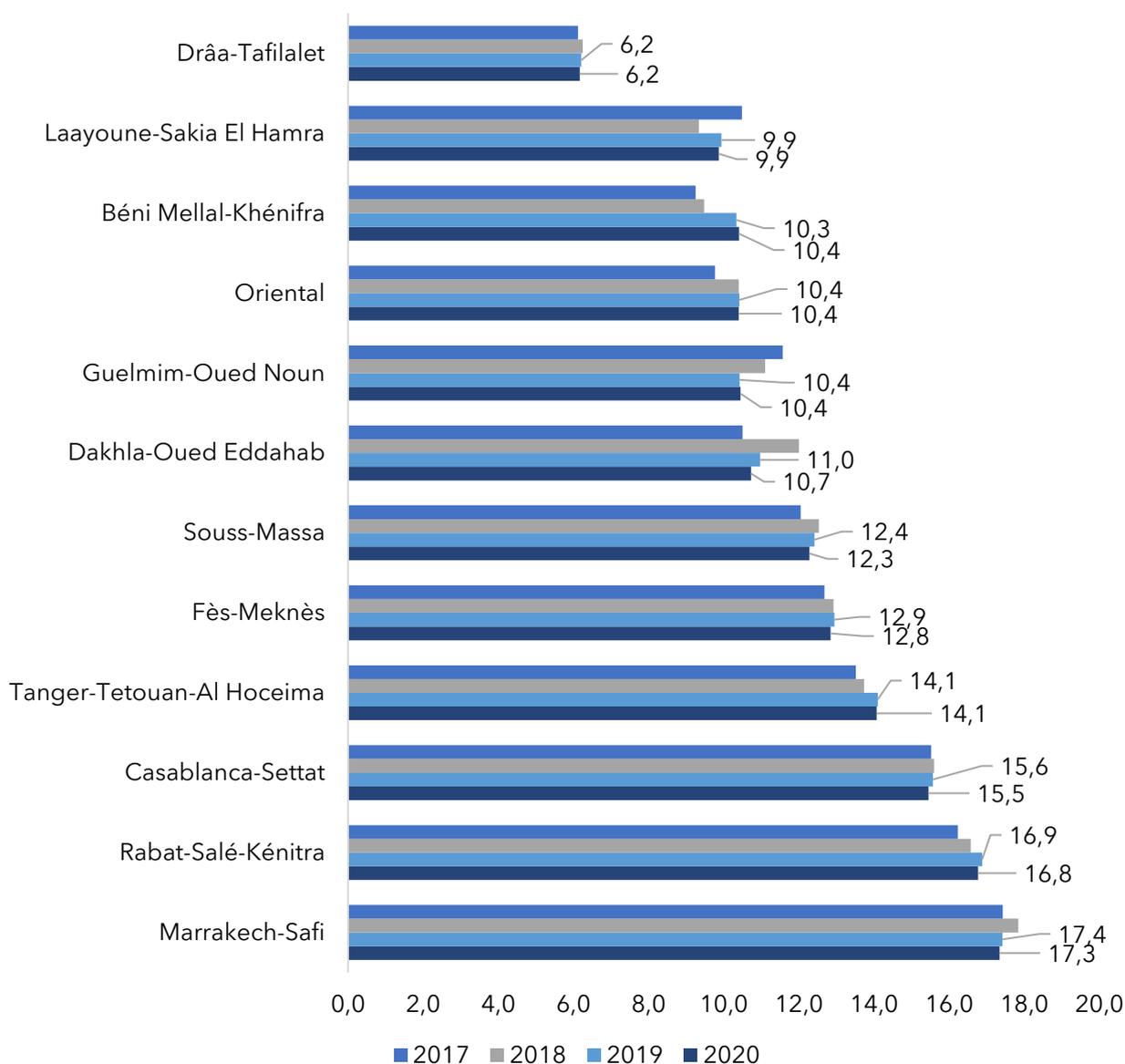
⁵⁹ La part de l'entrepreneuriat féminin dans les Entreprises Personnes Physiques s'établit à 16,7%. Les différences constatées avec les chiffres de l'introduction (16,3%) sont expliquées par le calcul arithmétique basé uniquement sur les entreprises dont la forme juridique est renseignée.

Tableau 42 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA, par catégorie d'entreprises - en %

Catégorie d'entreprise	2017	2018	2019	2020
Micro [0, 3]	15,1	15,4	15,4	15,3
TPE [3, 10]	11,7	11,9	12,3	11,9
PE [10, 50]	9,9	10,2	10,2	10,2
ME [50, 175]	10,8	11,0	10,3	10,6
GE > 175	13,3	12,9	13,1	13,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 30 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA, par région - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Tableau 43 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA, par forme juridique - en %

Forme Juridique	2017	2018	2019	2020
SARL à associé unique	15,8	15,7	15,6	15,5
Société Anonyme	14,8	14,7	15,0	15,1
SARL	14,1	14,3	14,3	14,2
Autres	16,5	17,1	15,9	15,7

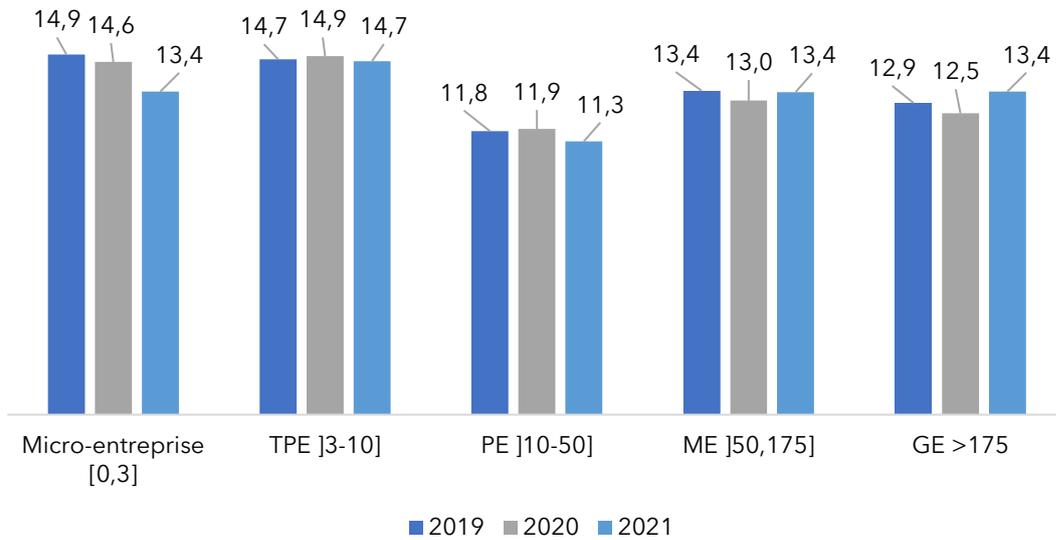
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Tableau 44 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA, par section d'activités - en %

Section d'activités	2017	2018	2019	2020
Autres activités de services	31,6	33,1	35,3	35
Santé humaine et action sociale	30,3	32,6	33,8	33,3
Enseignement	30	29,8	30,2	30,1
Activités financières et d'assurance	23,7	24,5	22,9	22,9
Arts, spectacles et activités récréatives	19,6	19,1	21,7	21,2
Activités de services administratifs et de soutien	20,6	21,4	21,2	21,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19,9	19,8	19,8	19,6
Hébergement et restauration	19,1	19	18,1	18
Activités immobilières	17,7	17,5	17,4	17,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	15,3	15,4	15,5	15,3
Information et communication	15,3	15,6	15,3	15,2
Industrie manufacturière	13,2	13,4	13,6	13,6
Agriculture, sylviculture et pêche	10,7	10,9	13,5	13,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	15,8	15,6	13,1	12,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11,3	13,2	10,8	10,8
Transports et entreposage	9,2	9,2	9,4	9,3
Construction	7,8	7,8	7,7	7,7
Industries extractives	7,7	7,6	7,2	7,2
Total	14,5	14,7	14,7	14,6

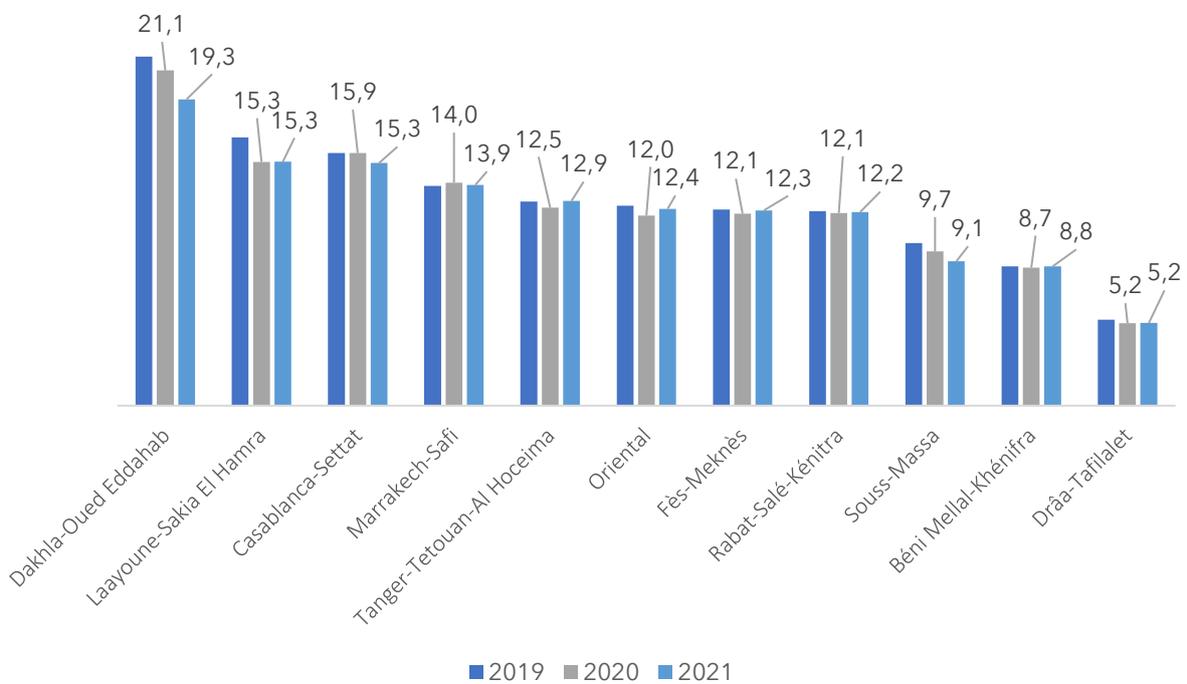
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 31 - Parts des emplois dans les entreprises dirigées par des femmes par catégorie d'entreprises - en %



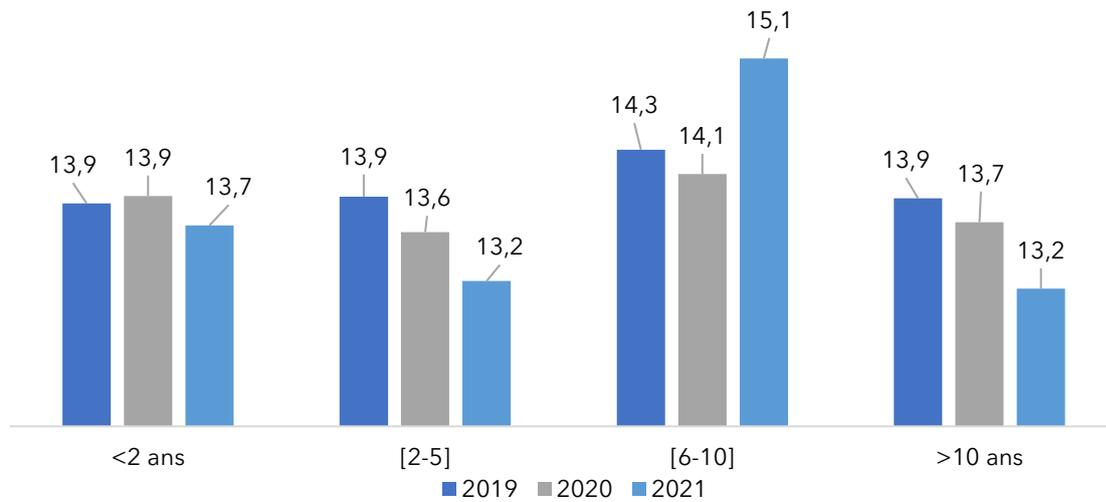
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 32 - Parts des emplois dans les entreprises dirigées par des femmes par région - en %



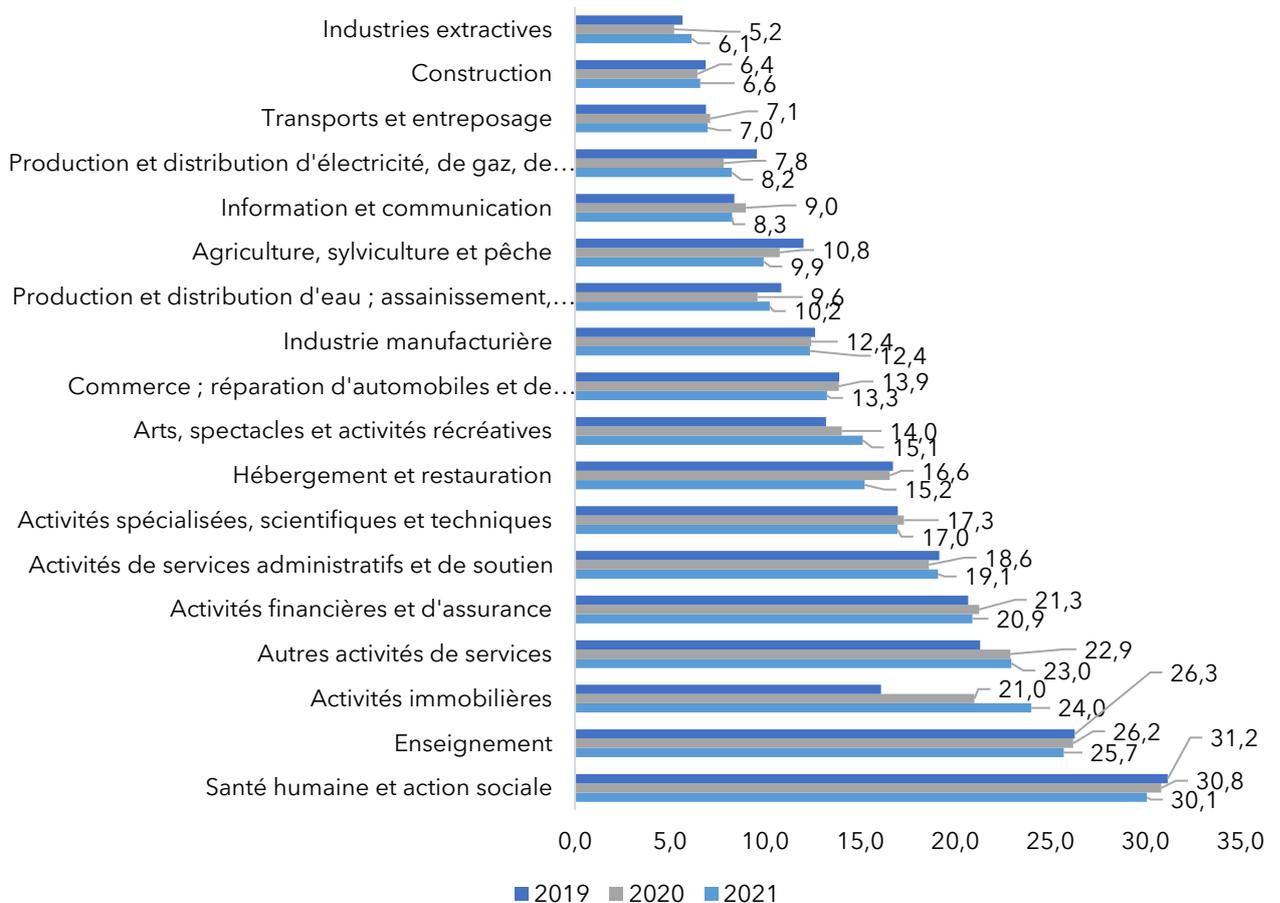
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 33 - Parts des emplois des entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge des entreprises - en %

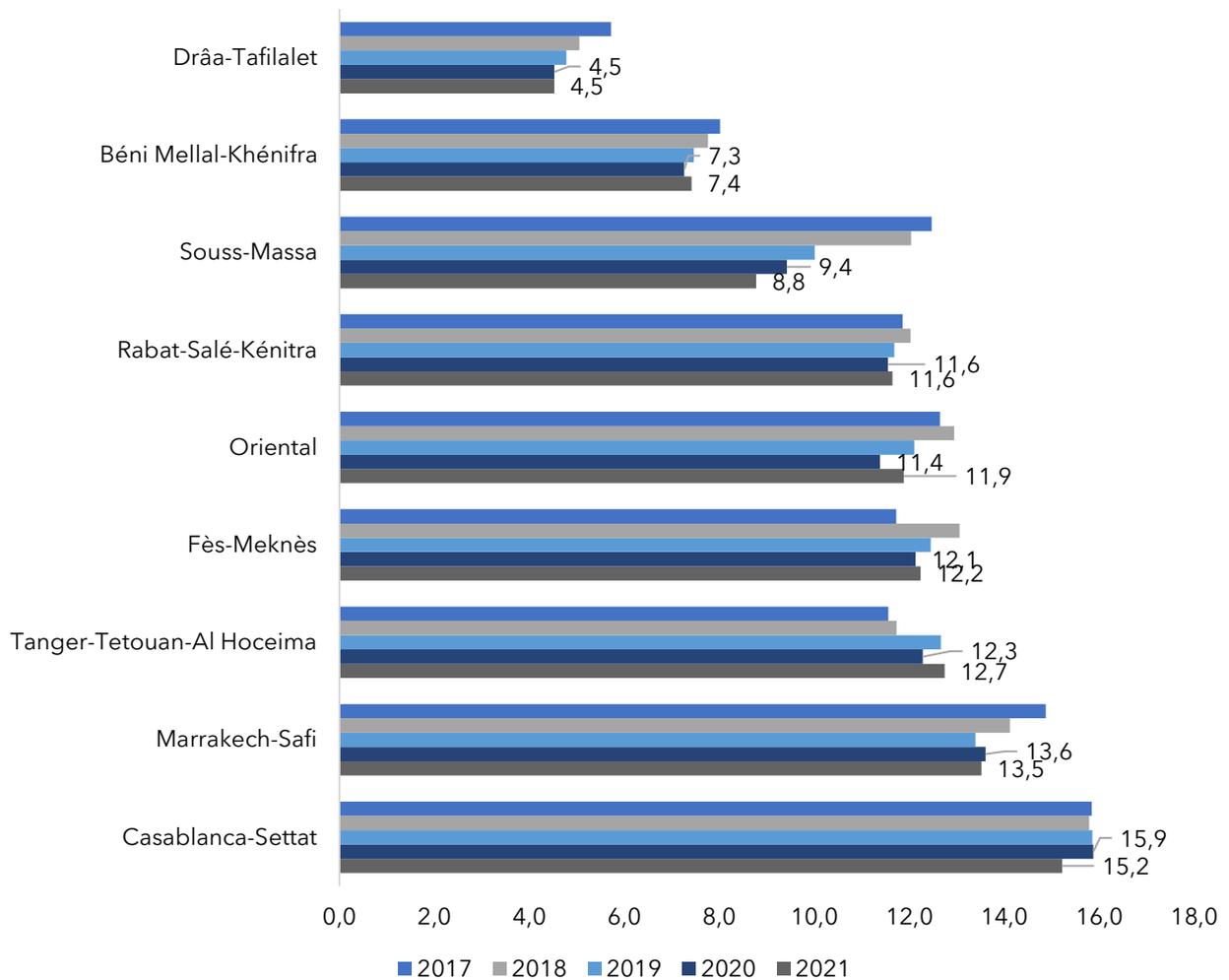


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 34 - Parts des emplois dans les entreprises dirigées par des femmes par section d'activités - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 35 - Evolution de la part des emplois déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par région⁶⁰ - en %

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Tableau 45 - Evolution de la part des emplois déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par secteur d'activités - en %

Secteur d'activités	2017	2018	2019	2020	2021
Santé humaine et action sociale	28,4	28,7	27,4	27,1	26,3
Enseignement	26,5	25,1	25,4	25,3	24,8
Activités immobilières	14,8	16,6	16,5	21,6	24,6
Autres activités de services	21,8	22,7	21,3	23,1	23,2
Activités financières et d'assurance	21,9	21,6	20,7	21,3	21
Activités de services administratifs et de soutien	18,8	18,9	19,2	18,7	19,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15,1	16,2	16,8	17,2	16,8

⁶⁰ Evolution indisponible pour les régions « Laayoune-Sakia El Hamra », « Dakhla-Oued Eddahab » et « Guelmim-Oued Noun »

Hébergement et restauration	18,4	19	18,2	18,1	16,5
Arts, spectacles et activités récréatives	11	11,5	13,3	14	15,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,5	12,8	13,5	13,5	12,8
Industrie manufacturière	13,8	13,5	12,9	12,6	12,6
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-	-	10,9	9,6	10,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7,7	9	9,6	7,8	8,3
Information et communication	7,4	8	8,3	9	8,2
Transports et entreposage	7,2	7	7	7,2	7
Construction	7,7	7,2	7,2	6,7	6,9
Industries extractives	8,3	8,4	6,3	5,8	6,8
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-	8,1	7	6
Total	14,1	14	13,6	13,4	13,1

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Tableau 46 - Evolution de la part des emplois déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par classe d'effectif - en %

Classe Effectif	2017	2018	2019	2020	2021
[1,10]	13,4	13,6	13,7	13,7	13,6
[11,50]	12,6	12,8	12,9	12,7	12,6
[51,100]	12,5	12,1	12,6	12,9	13,0
[101,500]	13,4	13,5	13,0	13,0	12,6
[500+]	15,5	15,1	14,4	14,0	13,5
Total	14,1	14,0	13,6	13,4	13,1

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Tableau 47 - Evolution de la part de l'emploi déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par catégorie d'entreprises - en %

Catégorie d'entreprise	2017	2018	2019	2020	2021
Micro [0, 3]	15,0	15,9	15,0	14,7	13,5
TPE [3, 10]	13,3	13,5	14,7	14,8	14,7
PE [10, 50]	12,5	12,3	11,8	12,0	11,4
ME [50, 175]	14,5	14,5	13,5	13,1	13,4
GE > 175	14,7	14,0	13,2	12,8	13,8
Total	14,0	13,9	13,4	13,2	13,3

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Tableau 48 - Evolution de la part des emplois déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par classe d'âge - en %

Classe d'âge	2017	2018	2019	2020	2021
<2 ans	12,5	13,1	12,6	12,5	13,5
[2-5]	14,0	13,9	13,2	12,9	12,3
[6-10]	12,0	11,8	13,1	13,0	14,1
>10 ans	15,1	14,9	14,1	13,8	13,2
Total	14,1	14,0	13,6	13,5	13,2

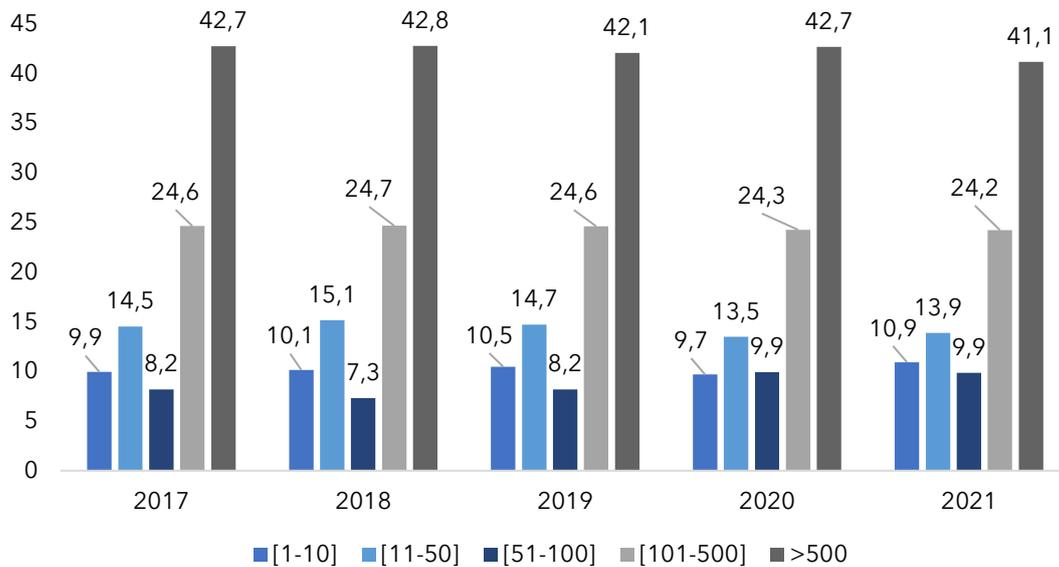
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Tableau 49 - Evolution de la part des emplois déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par forme juridique - en %

Forme Juridique	2017	2018	2019	2020	2021
Société anonyme	19,9	20,4	20,3	20,2	18,9
SARL	12,7	12,4	11,9	11,8	12,0
SARL -associé unique -	11,1	11,2	11,3	11,2	11,0
Autres	12,1	12,2	13,1	12,2	12,4
Total	14,1	14,0	13,6	13,4	13,1

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 36 - Ventilation de la masse salariale des EPMA par classe d'effectifs - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Tableau 50 - Evolution de la part de la masse salariale des EPMA par classe d'effectifs - en %

Classe d'effectifs	2017	2018	2019	2020	2021
[1,10]	14,9	14,9	15,0	14,5	14,5
[11,50]	13,1	13,5	13,2	12,3	12,3
[51,100]	12,6	11,5	12,5	15,0	14,9
[101,500]	14,4	14,2	14,3	13,7	13,9
>500	16,9	16,9	16,2	16,2	15,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

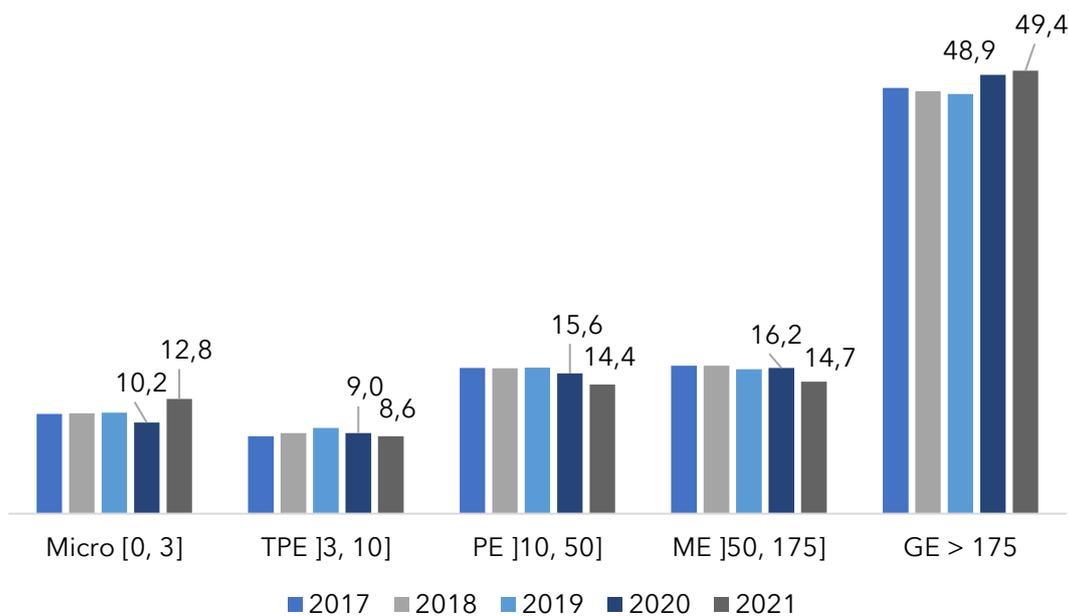
Tableau 51 - Evolution de la part de la masse salariale des EPMA par section d'activités - en %

Sections d'activités	2017	2018	2019	2020	2021
Santé humaine et action sociale	26,1	27,3	27,7	26,2	26,2
Enseignement	23,5	22,8	23,3	22,1	21,8
Autres activités de services	18,9	20,4	20,3	19,7	20,5
Activités de services administratifs et de soutien	20,6	21	20,8	19,9	20,2
Activités financières et d'assurance	21	20,1	19,5	19,3	19,5
Activités immobilières	17,8	17,9	17,4	17,6	19,2
Hébergement et restauration	18,6	18,5	18,4	16,9	16,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14,4	14,5	15,2	15,3	15
Industrie manufacturière	15,6	15,3	14,8	14,8	14,4

Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12,9	13,4	13,4	14	14,4
Information et communication	10,4	10,4	10,6	12,3	12,2
Arts, spectacles et activités récréatives	8,7	9	9,6	10,2	11,9
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-	-	11	8,9	9,3
Construction	8,8	8,4	8,4	8	7,8
Transports et entreposage	7,9	7,9	7,8	8,1	7,8
Industries extractives	8,5	8,6	7,4	7,4	7,6
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-	7,9	8	7,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4,4	4,1	4,2	3,5	3,3
Total	15	14,9	14,7	14,6	14,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 37 - Ventilation de la masse salariale des EMPA par catégorie d'entreprises - en %



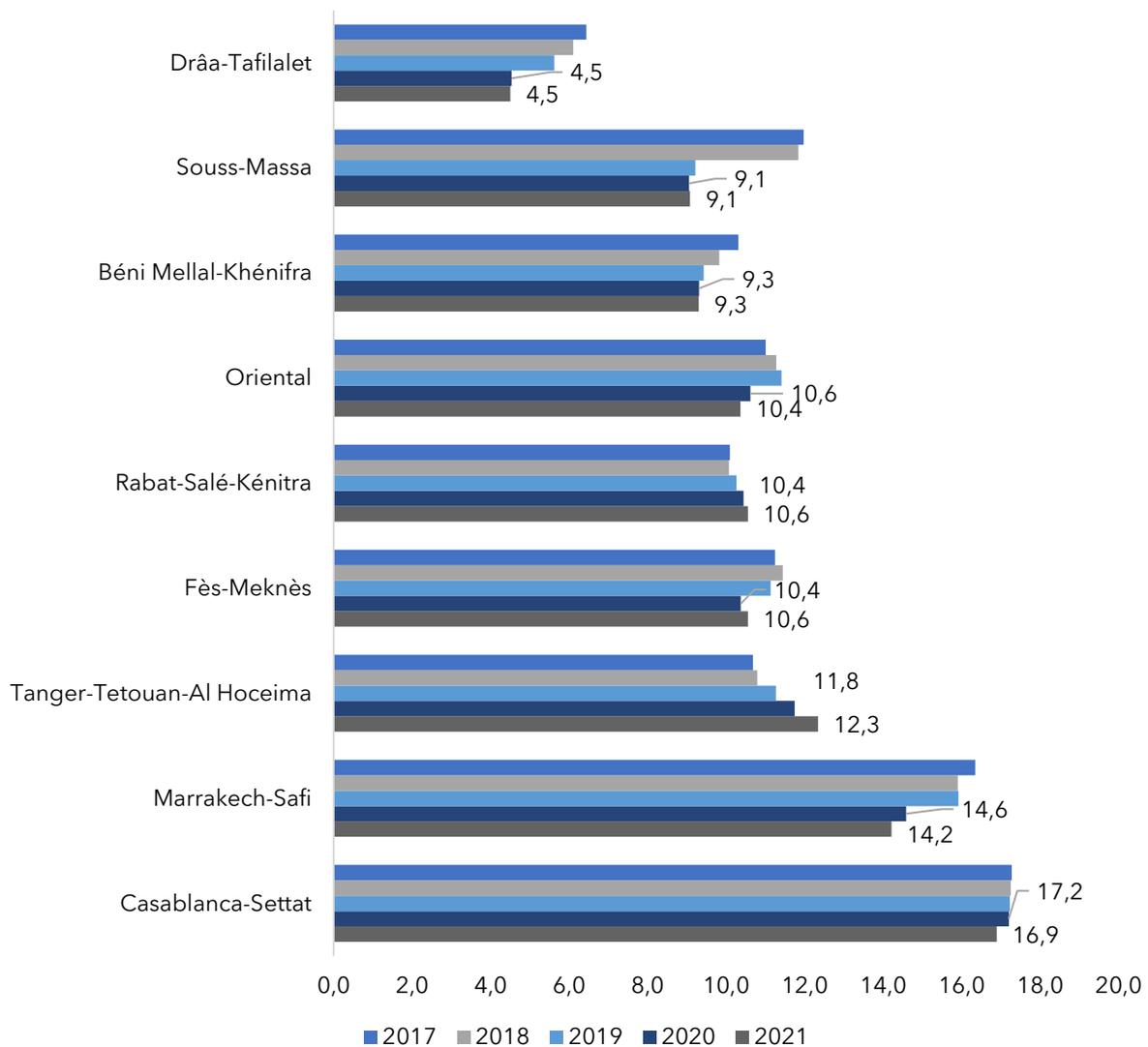
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Tableau 52 - Evolution de la part de la masse salariale des EPMA par catégorie d'entreprises - en %

Catégorie d'entreprises	2017	2018	2019	2020	2021
Micro [0,3]	15,4	15,8	14,8	14,1	13,4
TPE]3,10]	12,5	12,3	12,1	11,9	11,9
PE]10,50]	14,6	14,9	15,6	15,4	14,9
ME]50,175]	13,9	14,2	13,5	13,6	13,6
GE > 175	16,6	16,4	15,6	15,6	16,5

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Graphique 38 - Evolution de la part de la masse salariale des EPMA par région - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Liste des graphiques, tableaux et figures II

Liste des graphiques, tableaux et figures II

Liste des graphiques II

Graphique 22 - Part de l'entrepreneuriat féminin par catégorie d'entreprises en % - 2019	117
Graphique 23 - Part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA et EPPA par catégorie d'entreprises en % - 2019	118
Graphique 24 - Part de l'entrepreneuriat féminin par région en % - 2019	119
Graphique 25 - Part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA et EPPA par région en % - 2019	119
Graphique 26 - Part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise en % - 2019	121
Graphique 27 - Parts de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA et EPPA par classe d'âge de l'entreprise en % - 2019	121
Graphique 28 - Part de l'entrepreneuriat féminin dans les entreprises par section d'activités en % - 2019	122
Graphique 29 - Parts de l'entrepreneuriat féminin par forme juridique en % - 2019	134
Graphique 30 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA, par région - en %	135
Graphique 31 - Parts des emplois dans les entreprises dirigées par des femmes par catégorie d'entreprises - en %	137
Graphique 32 - Parts des emplois dans les entreprises dirigées par des femmes par région - en %	137
Graphique 33 - Parts des emplois des entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge des entreprises - en %	138
Graphique 34 - Parts des emplois dans les entreprises dirigées par des femmes par section d'activités - en %	138
Graphique 35 - Evolution de la part des emplois déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par région - en %	139
Graphique 36 - Ventilation de la masse salariale des EPMA par classe d'effectifs - en %	142
Graphique 37 - Ventilation de la masse salariale des EMPA par catégorie d'entreprises - en %	143
Graphique 38 - Evolution de la part de la masse salariale des EPMA par région - en % ..	144

Liste des tableaux II

Tableau 37 - Part de l'entrepreneuriat féminin dans les entreprises par activité en % - 2019	123
Tableau 38 - Evolution annuelle du nombre des EPMA dirigées par des femmes par catégorie d'entreprises en %	123
Tableau 39 - Evolution annuelle du nombre des EPMA dirigées par des femmes par région - en %	124
Tableau 40 - Evolution annuelle du nombre des EPMA dirigées par des femmes par section d'activités - en %	127
Tableau 41 - Evolution annuelle de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA par nature d'activité - en %.....	127
Tableau 42 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA, par catégorie d'entreprises - en %.....	135
Tableau 43 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA, par forme juridique - en %	136
Tableau 44 - Evolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA, par section d'activités - en %	136
Tableau 45 - Evolution de la part des emplois déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par secteur d'activités - en %.....	139
Tableau 46 - Evolution de la part des emplois déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par classe d'effectif - en %.....	140
Tableau 47 - Evolution de la part de l'emploi déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par catégorie d'entreprises - en %	140
Tableau 48 - Evolution de la part des emplois déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par classe d'âge - en %	141
Tableau 49 - Evolution de la part des emplois déclarés par les EPMA dirigées par des femmes, par forme juridique - en %.....	141
Tableau 50 - Evolution de la part de la masse salariale des EPMA par classe d'effectifs - en %.....	142
Tableau 51 - Evolution de la part de la masse salariale des EPMA par section d'activités - en %	142
Tableau 52 - Evolution de la part de la masse salariale des EPMA par catégorie d'entreprises - en %	144

Liste des figures II

Figure 9 - Processus de prédiction du genre des dirigeants.....	112
---	-----



RAPPORT ANNUEL